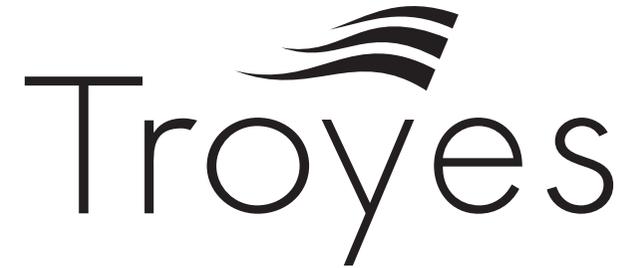


Rapport de présentation

Budget primitif 2013

Troyes





Budget primitif 2013

Rapport de présentation

Sommaire

	Page
Exposé introductif	1
Présentation générale des équilibres financiers	3
1 - Produits fiscaux	7
2 - Charge de la dette	9
3 - Détermination du résultat prévisionnel	13
4 - Détermination du besoin de financement	17
Présentation fonctionnelle	19
1 - Animation de la cité, culture, patrimoine historique et édifices classés, relations avec les associations, vie étudiante et enseignement supérieur	21
2 - Affaires sociales	35
3 - Environnement, développement durable	45
4 - Promotion de la ville, tourisme, politique des labels, relations internationales	61
5 - Déplacements urbains, circulation, voirie, maintenance des bâtiments communaux, stationnement	69
6 - Enseignement, jeunesse, conseil municipal jeunes	83
7 - Politique des quartiers et de proximité, conseils de quartiers, services aux habitants	91
8 - Sports et loisirs	101
9 - Protection et gestion animale – Foire de mars	109
10 - Urbanisme, renouvellement urbain	117
11 - Requalification des espaces publics	117
12 - Prévention	133
13 - Commerce, artisanat	141
14 – Economie, emploi, relations avec les entreprises	153
15 - Services généraux - finances, commande publique, protocole, police municipale	161
Equilibre général	173
1 - Récapitulation par commission	175
2 - Autres mouvements comptables	177
3 - Equilibre général	179

EXPOSE INTRODUCTIF

Le **rapport de présentation détaillé** du Budget Primitif pour 2013, qui accompagne le **document technique réglementaire** établi selon les normes de l'instruction budgétaire et comptable M14, a pour but d'en faciliter la lecture et de commenter les différentes propositions budgétaires de l'exercice à venir. A travers ce document, le Conseil Municipal dispose d'une information exhaustive et d'explications sur les politiques qui seront mises en œuvre en 2013, conformément aux annonces faites lors du Débat d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du Conseil municipal du 30 novembre 2012, et sur les moyens budgétaires qui en découlent, tant en crédits de fonctionnement qu'en investissement.

La première partie du document consacrée à la **présentation générale des équilibres financiers**, après avoir rappelé les objectifs dans lequel s'inscrit le Budget pour 2013, fait un point sur les contributions directes et la charge de la dette. Une fois évoqués ces deux postes importants du Budget, cette première partie aborde également la détermination du résultat prévisionnel puis celle du besoin de financement.

A la suite de cette présentation des principaux équilibres financiers, le document **détaille les inscriptions budgétaires** proposées par les différentes commissions, **secteur fonctionnel par secteur fonctionnel**, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour chacun des budgets : Budget Principal, Budgets Annexes du Patrimoine industriel et du Stationnement payant. Le détail de ces inscriptions budgétaires est repris dans chacune des fiches argumentaires présentées par chaque Maire Adjoint pour le secteur le concernant ainsi que dans les tableaux de synthèses joints. La lecture de ces fiches permet également d'établir une comparaison avec le Budget de l'année précédente.

La dernière partie du rapport de présentation est consacrée à la **présentation de l'équilibre général** du Budget, intégrant les mouvements réels affectant le Budget principal et les deux Budgets annexes ainsi que les opérations comptables et d'ordres.

Cette présentation d'ensemble effectuée, les **crédits sont votés par nature**, conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2008.

**PRESENTATION GENERALE
DES EQUILIBRES FINANCIERS**

La présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2013 lors de la séance du 30 novembre 2012 a été l'occasion de rappeler qu'en permettant à la fois l'achèvement de certaines opérations commencées sur les exercices précédents, le démarrage d'autres, mais également la mise en œuvre de prestations de services à destination de l'ensemble de la population et de tous les quartiers de la Ville, le Budget pour 2013 s'inscrit pleinement dans les objectifs opérationnels fixés par la Majorité dans ce Plan l'Action Municipale (P.A.M.). Comme depuis le début de la mandature, soucieuse de préserver les intérêts des Troyens, la Ville a également inscrit son action dans le respect d'objectifs financiers figurant aussi dans le P.A.M. :

- Le **maintien d'une capacité d'autofinancement** nette équivalente à celle de l'année précédente rendue possible grâce à l'optimisation des moyens mis à la disposition des services municipaux, sans remise en cause de la qualité des services rendus à la population et à une politique tarifaire s'appuyant sur la valorisation de ces services ;
- La **stabilité fiscale** qui préserve le pouvoir d'achat des contribuables troyens et qui se concrétise par la reconduction à leur niveau de 1999, soit pour la 14^{ème} année consécutive, des taux d'imposition de la Ville, plaçant Troyes, comme cela a été rappelé lors du D.O.B. à la 21^{ème} place, sur un panel de 116 collectivités locales, du classement des villes où les ménages sont les moins imposés et où l'évolution des taux, qu'ils ont eu à supporter, a été la moins forte depuis 2001 ;
- La poursuite d'un **programme d'investissement soutenu**, à la suite des opérations engagées précédemment ou marquant le lancement de nouvelles opérations, le Budget pour 2013 prévoyant également un effort sensible sur la maintenance du patrimoine et du matériel municipal ;
- La **maîtrise du recours à l'emprunt** conforme au besoin de financement de la Collectivité, permettant d'afficher un désendettement régulier depuis 2006.

A l'issue de ce rappel, et préalablement à la présentation de l'ensemble des budgets fonctionnels, la suite du document propose une série de tableaux dont l'objectif est de décrire, en les analysant, les grands équilibres financiers découlant du respect de ces principes financiers.

A1 - PRODUITS FISCAUX

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	PREVU BP 2012			PROJET 2013		
	BASES D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT	BASES ESTIMEES	TAUX	PRODUIT
1 - PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX			27 158 800			27 882 310
- Taxe d'habitation	67 836 679	18,15%	12 312 357	69 692 230	18,15%	12 649 140
- Taxe foncière bâtie	60 799 635	24,36%	14 810 791	62 390 340	24,36%	15 198 287
- Taxe foncière non bâtie	204 310	17,45%	35 652	199 900	17,45%	34 883
2 - COMPENSATIONS DE L'ETAT			2 354 340			2 191 680
- Taxe d'habitation			1 403 460			1 439 590
- Taxe foncière bâtie			387 730			294 350
- Taxe professionnelle			563 150			457 740
3 - TOTAL GENERAL			29 513 140			30 073 990 <i>1,9%</i>
POUR INFORMATION	ATTENDU 2012 (ref : état 1259 COM 2012)			PROJET 2013		
			PRODUIT			PRODUIT
1 - PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX			27 335 652			27 882 310 <i>2,00%</i>
2 - COMPENSATIONS DE L'ETAT			2 275 248			2 191 680 <i>-3,67%</i>
3 - TOTAL GENERAL			29 610 900			30 073 990 <i>1,56%</i>

TABLEAU A1 – PRODUITS FISCAUX

Le premier de ces tableaux (**A1**) détaille l'une des principales ressources de la Ville, à savoir les produits fiscaux ou assimilés.

❶ Le produit attendu des **impôts locaux** est estimé **27 882 310 €** contre 27 335 652 € attendus en 2012 (hors rôles supplémentaires), soit une évolution de **2,00%**.

Conformément au D.O.B. pour 2013, le niveau des taux d'imposition est maintenu à celui de 1999. Dans ces conditions, la variation observée résulte uniquement de l'effet base, déterminé par :

- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, fixé chaque année par le Parlement en Loi de Finances, soit un coefficient prévisionnel de 1,018 pour 2013, correspondant à une hausse de 1,8 % des bases d'imposition des taxes d'habitation et foncières ;
- La variation physique de l'assiette fiscale, fonction notamment du nombre de constructions nouvelles ou au contraire des démolitions.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2013 n'étant notifiées par les services de l'Etat qu'au cours du 1^{er} trimestre 2013, l'évolution du produit fiscal tient compte plus particulièrement de la variation nominale des bases.

❷ Les **compensations d'exonérations de fiscalité directe locale versées par l'Etat** sont affichées en diminution à **2 191 680 €** (-3,67%) par rapport au montant notifié en 2012. Cette baisse sensible des compensations s'explique par la diminution de certaines composantes servant de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, dans le cadre du gel en valeur (soit une baisse en volume) annoncé de ces derniers.

Au final, le montant total des produits fiscaux s'élève pour 2013 à **30 073 990 €**, contre 29 610 900 € attendus en 2012, soit une hausse de **1,56%**.

A2 - CHARGE DE LA DETTE - BUDGET PRINCIPAL

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	RAPPEL 2012 (au 01/01/12)	PROJET 2013 (au 01/01/13)	EVOLUTION
I - DETTE EN CAPITAL AU 1° JANVIER (a)	67 405 482	65 834 862	- 2,3%
DETTE EN CAPITAL AU 31 DECEMBRE (b)	65 834 862	64 804 862	- 1,6%
écart théorique fin 2013 par rapport au CA 2011 (situation au 01/01/2012)		-2 600 620	- 3,9%
pour info : écart théorique fin 2013 par rapport au CA 2005 (début politique de désendettement)		-14 855 138	- 18,6%
II - CHARGE BRUTE ANNUELLE	10 650 620	10 080 000	- 5,4%
1 - FRAIS FINANCIERS	2 580 000	2 050 000	- 20,5%
- Intérêts des emprunts	2 530 000	2 000 000	
- Intérêts des autres dettes	50 000	50 000	
2 - REMBOURSEMENT DE CAPITAUX	8 070 620	8 030 000	- 0,5%
- Etablissements de crédit	8 067 165	8 026 500	
- Autres emprunts	3 455	3 500	
III - PRODUITS EN ATTENUATION	229 371	224 630	- 2,1%
- Intérêts budgets annexes	49 380	41 550	
- Capitaux budgets annexes	179 991	183 080	
IV - CHARGE NETTE (II - III)	10 421 249	9 855 370	- 5,4%
(a) Dette au 01/01/2012 = au 31/12/2011 = CA 2011			
(b) Dette au 31/12/2012 = dette avec réalisation emprunts sur 2012			
<u>Pour mémoire : stock global de dette (budgets principal et annexes)</u>			
- Dette en capital au 1er janvier (a)	73 032 549	71 298 050	
- Dette en capital au 31 décembre (b)	71 298 050	70 096 943	
écart théorique fin 2013 par rapport au CA 2011 (situation au 01/01/2012)		-2 935 606	- 4,0%
pour info : écart théorique fin 2013 par rapport au CA 2005 (début politique de désendettement)		-9 563 057	- 12,0%

TABLEAU A2 – CHARGE DE LA DETTE

❶ Encours de dette du budget principal

Au 31 décembre 2012, le besoin définitif peut être arrêté à 6 500 000 €, conformément au niveau de réalisation du programme d'investissement. Dans ces conditions, l'**encours de dette** du Budget principal s'établira **fin 2012** à **65 834 862 €**.

L'année 2013 est marquée par la mise en œuvre d'un **programme prévisionnel d'investissements** soutenu, reposant sur des **opérations spécifiques**, qu'elles concernent la **poursuite des opérations en cours** mais aussi le **lancement d'opérations nouvelles**. Toutes ces opérations spécifiques s'accompagneront également d'un effort ciblé sur la **maintenance du patrimoine municipal**. A travers le budget pour 2013, la Ville entend poursuivre l'important programme des investissements lancés depuis le début du mandat et destinés à améliorer l'offre de services offerts à la population et à valoriser encore plus l'image et l'attractivité de la Cité.

En accompagnement de la capacité d'autofinancement dégagée, le financement complémentaire par emprunt est estimé dans ces conditions à **7 000 000 €**, montant permettant à la Ville de maîtriser son besoin de financement par emprunt sur le dernier exercice du mandat, dans le respect des objectifs de désendettement à fin 2014.

Pour mémoire, le flux net d'endettement sur 2012 et 2013 sera respectivement de – 1 570 620 € et – 1 030 000 €, soit – **2 600 620 €**. Ainsi, entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2013, la **ville de Troyes se sera désendettée**, au titre du seul Budget Principal, **de près de 14,9 millions d'euros**, soit une diminution de l'encours de 18,6 %.

❷ Encours global de dette

Il est rappelé que l'encours global de la dette correspond au stock de dette du Budget Principal comprenant des emprunts affectés aux Budgets Annexes et des emprunts souscrits directement par le Budget Annexe du stationnement payant, sur les exercices 2006 et 2007, pour le financement du parking Cathédrale. L'encours total de dette de la Collectivité s'élèvera ainsi à **71 298 050 €** au 1^{er} janvier 2013, soit à fin 2013 un encours théorique de **70 096 943 €**. En comparaison de la situation au Compte Administratif 2005, sur l'ensemble des budgets, la **Collectivité s'est désendettée de 9 563 057 €**, soit **une baisse de 12,0 %**. En termes de méthode, il est cependant rappelé que les Budgets Annexes doivent par nature s'auto-équilibrer ou s'autofinancer, ce qui conduit généralement en analyse financière à retraiter les données de ces Budgets identifiés à part, pour ne retenir que celles du Budget Principal.

③ Charge de la dette

La charge brute de la dette est proposée en diminution par rapport au Budget Primitif de 2012 : **10 080 000 €** contre 10 650 620 €, en raison d'une anticipation à la baisse concernant les intérêts d'emprunts payés par la Collectivité dans le contexte économique actuel. Au regard des prévisions de croissance, la majorité des opérateurs de marché anticipe en effet de nouvelles baisses de taux directeurs dans les mois à venir, les taux interbancaires devant dans ce cadre rester bas en 2013.

Les produits en atténuation enregistrent, quant à eux, une baisse de 2,1 % sous l'effet de la poursuite de l'extinction de l'encours de dette des budgets annexes.

De fait, la charge nette de la dette du Budget Principal ressort à **9 855 370 €**.

A3 - DETERMINATION DU RESULTAT PREVISIONNEL

(d'après les tableaux III.A1 et III.A2 du document technique du budget)

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	RAPPEL BUDGET 2012	PROJET BUDGET 2013	EVOLUTION 2013/2012
I - RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT (hors TEOM - encaissée mais reversée (2012) : 6 600 000 €)	84 016 665 77 416 665	78 370 850 78 370 850	1,2%
1 - RESSOURCES FISCALES	47 456 400	41 862 130	-11,8%
- dont : impôts locaux	27 158 800	27 882 310	2,7%
autres impôts et taxes	13 697 600	13 979 820	2,1%
taxe enlèvement ordures ménagères (TEOM)	6 600 000		-100,0%
2 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 071 705	28 954 080	-0,4%
- dont : dotations	24 098 330	23 851 400	-1,0%
subventions et participations	4 973 375	5 102 680	2,6%
3 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	6 279 110	6 362 860	1,3%
4 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 209 450	1 191 780	-1,5%
II - CHARGES DE FONCTIONNEMENT (hors TEOM - encaissée mais reversée (2012) : 6 600 000 €)	74 465 795 66 032 585	67 562 330 67 562 330	2,3%
1 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 322 435	16 009 435	4,5%
- dont énergie	4 441 620	4 960 220	
2 - FRAIS DE PERSONNEL	42 276 940	42 658 980	0,9%
3 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 033 210	8 893 915	-40,8%
- dont taxe enlèvement ordures ménagères (TEOM)	6 600 000		-100,0%
autres	8 433 210	8 893 915	5,5%
A - EXCEDENT BRUT COURANT	11 384 080	10 808 520	-5,1%
III - OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	324 300	304 600	-6,1%
1 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	429 450	382 950	-10,8%
dont : mouvements réels	171 450	124 950	-27,12%
mouvements d'ordre	258 000	258 000	
2 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-105 150	-78 350	-25,5%
dont : mouvements réels	-105 150	-78 350	-25,49%
B - EPARGNE DE GESTION (A+ III)	11 708 380	11 113 120	-5,1%
IV - OPERATIONS FINANCIERES	-2 530 370	-2 008 200	-20,6%
1 - PRODUITS FINANCIERS	49 630	41 800	-15,8%
2 - CHARGES FINANCIERES	-2 580 000	-2 050 000	-20,5%
C - EPARGNE BRUTE (B+ IV)	9 178 010	9 104 920	-0,8%
V - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-2 392 470	-2 174 480	-9,1%
D - RESULTAT PREVISIONNEL (C+V)	6 785 540	6 930 440	2,1%

TABLEAU A3 – DETERMINATION DU RESULTAT PREVISIONNEL

Le **tableau A3** relatif à la **détermination du résultat prévisionnel** s'appuie sur la méthode de l'analyse financière des soldes intermédiaires de gestion. A travers lui, sont détaillés les principaux mouvements, tant en dépenses qu'en recettes, qui caractérisent le Budget de 2013, en comparaison avec le Budget de 2012.

❶ **Les ressources de fonctionnement** sont proposées à **78 370 850 €** contre 84 016 665 € en 2012, soit en baisse de 6,7 %. Cette variation s'explique essentiellement par la recette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) perçue en 2012 par la Ville en lieu et place du Grand Troyes, avant son reversement à l'établissement, conformément à la délibération n°1 du 9 février 2012. Après retraitement de cette recette, les ressources de fonctionnement passent ainsi de 77 416 665 € à **78 370 850 €** en 2013, soit une hausse de **1,2%**.

Le **produit des impôts locaux** est affiché en hausse de 2,7%, cette évolution résultant uniquement, comme évoqué précédemment, de la variation globale des bases d'imposition estimée à 2 % comprenant la valorisation forfaitaire annuelle et la variation physique des bases. Le montant prévisionnel attendu passerait ainsi de 27 158 800 € à **27 882 310 €** en 2013.

Les **dotations et participations** sont annoncées en diminution de - **0,4%**, conséquence du gel des concours financiers de l'Etat en faveur des collectivités locales, se traduisant dans leur budget par un repli en volume. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à un niveau quasi équivalent à celui de 2012 pour 20 330 000 €, contre 20 323 800 € en 2012 (+ 0,03%). Les allocations compensatrices de fiscalité sont également en recul, de - 6,91%, passant de 2 275 248 € à 2 191 680 € en 2013.

Les produits des services et du domaine, qui regroupent notamment les redevances d'occupation du domaine public communal et les droits d'entrée dans les différents équipements publics passent de 6 279 110 € à **6 362 860 € (+ 1,3%)**, en raison principalement de l'augmentation prévisionnelle de la fréquentation de l'Espace Argence et du remboursement des dépenses d'électricité liées aux Foires de mars.

Les autres produits de gestion sont affichés en légère diminution à **1 191 780 €**, soit - 1,5% anticipant une baisse des recettes liées à l'occupation du patrimoine loué par la Ville.

❶ **Les charges de fonctionnement** affichent une diminution de - 9,3 %, passant de 74 465 795 € en 2012 à **67 562 330 €** en 2013. Comme pour les ressources de fonctionnement, cette variation intègre la T.E.O.M. reversée au Grand Troyes dans le cadre du transfert de la compétence « collecte des déchets ménagers ». Après retraitement de cette charge exceptionnelle, les dépenses de fonctionnement évoluent de **2,3%**, passant de 66 032 585 € à **67 562 330 €** en 2013.

Les **charges à caractère général** intègrent notamment les dépenses de la Collectivité en matière de fluides, de carburant ou de maintenances diverses destinées au fonctionnement des services municipaux et à l'entretien du patrimoine communal. En tenant compte de l'augmentation prévisionnelle des coûts de l'énergie ainsi que des révisions contractuelles des engagements pris sur marchés, ces charges sont affichées à **16 009 435 € (+ 4,5%)** en 2013, contre 15 322 435 € sur l'exercice précédent. Ce poste comprend notamment un crédit de 2 021 520 € pour le poste « Energie – Electricité » et 1 906 000 € au titre du chauffage urbain. Les crédits destinés aux frais de nettoyage des locaux représentent environ 950 000 €, intégrant l'ouverture de nouveaux équipements publics sur la Commune. Les taxes foncières payées par la Collectivité s'élèvent quant à elles à 285 000 €.

Les frais de personnel affichent une légère augmentation de **0,9%** passant de 42 276 940 € en 2012 à **42 658 980 €** en 2013. Cette évolution intègre les hausses dues à la reprise d'agents du C.M.A.S. dans les effectifs de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2013 (entraînant une diminution à due concurrence de la contribution versée à l'établissement), l'effort fait en faveur de la protection sociale complémentaire des agents municipaux, marquant la volonté de la Ville, aux côtés des partenaires sociaux, de soutenir l'action sociale en faveur de son personnel, mais également la hausse découlant de l'augmentation naturelle induite par le « Glissement Vieillesse Technicité » qui prend en compte l'évolution de carrière et l'ancienneté des agents. L'évolution constatée intègre également des diminutions comme celle liée au transfert du personnel des théâtres à la Maison du Boulanger accompagnant la reprise en gestion des équipements par l'établissement public à compter du 1^{er} janvier 2013. Au final, les dépenses de personnel augmentent de 382 040 € d'un exercice à l'autre.

Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **8 893 915 €** contre 15 033 210 € en 2012, soit une baisse de - **40,8 %**. Comme mentionné précédemment, cette forte évolution trouve son explication dans les mécanismes de transfert de la collecte des déchets ménagers au Grand Troyes. Après retraitement, ces charges évoluent de **5,5%**, passant de 8 433 210 € à **8 893 915 €** en 2013. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation de la contribution totale versée à la Maison du Boulanger en raison de la reprise dans ses effectifs du personnel des théâtres précédemment intégrés dans ceux de la Ville.

③ Défini par la différence entre les ressources et les charges de fonctionnement, l'**excédent brut courant**, s'établit à **10 808 520 €** en 2013, soit - **5,1 %** par rapport à 2012. Après imputation des mouvements exceptionnels (**304 600 €**), l'épargne de gestion se situe à un niveau inférieur à 2012, soit **11 113 120 € (- 5,1%)**. Compte tenu du contexte sur les marchés financiers décrit préalablement, l'incidence des charges d'intérêts entraîne une diminution du montant des opérations financières de - **20,6%** permettant de ramener l'**épargne brute** à **9 104 920 €**, soit en légère baisse de - **0,8 %** par rapport au Budget Primitif 2012.

Enfin, déduction faite des dotations aux amortissements (**2 174 480 €**), le **résultat prévisionnel de l'exercice** ressort à **6 930 440 €**, en progression de **2,1%** par rapport à 2012 (6 785 540€).

A4 - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

(d'après les tableaux III.B1 du document technique du budget)

Montants exprimés en Euros

	RAPPEL BUDGET 2012	PROJET BUDGET 2013	DESIGNATION	RAPPEL BUDGET 2012	PROJET BUDGET 2013
A - DEPENSES			B - RECETTES		
I - CONSTITUTION D'IMMOBILISATIONS	20 253 775	17 675 470	I - RESSOURCES PROPRES DEFINITIVES	11 453 775	9 675 470
BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	2 133 285	2 054 330	DOTATIONS	3 600 000	3 523 000
<i>dont : immobilisations incorporelles</i>	<i>737 370</i>	<i>280 300</i>	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 803 775	5 052 470
<i>immobilisations corporelles</i>	<i>1 395 915</i>	<i>1 774 030</i>	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 050 000	1 100 000
TRAVAUX EN COURS	17 088 190	13 589 600			
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 032 300	2 031 540	II - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	179 990	183 080
			RECouvreMENTS DE CREANCES	179 990	183 080
II - MOUVEMENTS DE DETTE	8 116 000	8 065 000	III - MOUVEMENTS DE DETTE	7 816 000	7 035 000
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	8 100 000	8 030 000	AUGMENTATION DES EMPRUNTS ET		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	16 000	35 000	AUTRES DETTES FINANCIERES	7 800 000	7 000 000
			DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	16 000	35 000
III - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 000 000	1 350 000	IV - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 000 000	1 350 000
AMENAGEMENT AVENUES CHOMEDEY VANIER	2 000 000	1 350 000	AMENAGEMENT AVENUES CHOMEDEY VANIER	2 000 000	1 350 000
IV - OPERATIONS D'ORDRE	5 940 000	5 035 240	V - OPERATIONS D'ORDRE	8 074 470	6 951 720
OPERATIONS PATRIMONIALES	5 682 000	4 777 240	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 682 000	4 777 240
CHARGES TRANSFEREES	258 000	258 000	CHARGES TRANSFEREES	153 000	153 000
			AMORTISSEMENTS	2 239 470	2 021 480
A - MONTANT DES DEPENSES	36 309 775	32 125 710	B - MONTANT DES RECETTES	29 524 235	25 195 270
		-11,5%			-14,7%
			C - BESOIN DE FINANCEMENT (A - B)	6 785 540	6 930 440

TABLEAU A4 – DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Le résultat en fonctionnement de l'exercice dégagé précédemment permet de déterminer le besoin de financement des opérations d'investissement, qui doit être en accord avec lui, ce que retrace le **tableau A4**.

❶ Les **dépenses d'investissement**, proposées à hauteur de **32 125 710 €**, comprennent :

- les **constitutions d'immobilisations** pour **17 675 470 €**, nécessaires pour la poursuite des opérations annoncées dans le Plan d'action Municipale :
 - **2 054 330 €** pour l'acquisition de biens meubles et immeubles ;
 - **13 589 600 €** pour les opérations de travaux de construction et de réhabilitation ;
 - **2 031 540 €** pour le versement de subventions d'équipement.
- les **mouvements de dette**, pour **8 065 000 €** dont 8 030 000 € au titre du remboursement de capital des emprunts.
- les **opérations pour compte de tiers** pour **1 350 000 €**, dans le cadre de la convention de prestations de services avec le Grand Troyes concernant la requalification de l'axe Chomedey/Vanier.

❷ Les **recettes d'investissement**, estimées à **25 195 270 €**, sont constituées pour partie des dotations et subventions d'investissement qui forment les ressources propres définitives, pour un montant total de **9 675 470 €**.

En complément de ces ressources propres, s'ajoutent les recouvrements de créances (**183 080 €**) provenant exclusivement des Budgets Annexes, ainsi que les mouvements de dette dont le programme annuel d'emprunts nouveaux est arrêté à **7 000 000 €**, contre 7 800 000 en 2012. Ainsi, compte tenu des amortissements d'emprunt affichés en 2012 (8 030 000 €), le flux net s'établit sur 2013 à **- 1 030 000 €**, **confirmant par conséquent la volonté de la Ville à poursuivre son désendettement**.

Enfin, les recettes attendues du Grand Troyes dans le cadre de la convention visée ci-dessus sont inscrites pour un montant équivalent aux dépenses, soit **1 350 000 €**.

Le **besoin de financement**, qui correspond à la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement, s'établit dans ces conditions à **6 930 440 €**, en hausse de 2,1% par rapport à 2012, ce montant étant égal au résultat prévisionnel de l'exercice.

PRESENTATION FONCTIONNELLE

**1 – ANIMATION DE LA CITE, CULTURE,
PATRIMOINE HISTORIQUE ET EDIFICES CLASSES,
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS,
VIE ETUDIANTE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La commission propose pour l'exercice budgétaire 2013 des orientations qui s'inscrivent dans les axes fixés par le Plan d'Action Municipale en cours.

Ainsi, la maintenance du patrimoine municipal demeure-t-elle une priorité pour répondre au mieux à l'accueil des usagers et des divers publics dans les équipements culturels et les bâtiments historiques de la Ville.

Les projets du Pôle muséal, que ce soit en termes d'investissements ou de programmation culturelle, seront encore cette année les points forts de l'action municipale. Ils marquent la volonté, clairement affichée dans le Projet Scientifique et Culturel (P.S.C.), de moderniser les établissements autour d'un projet novateur et fédérateur. Dans ce cadre, les résultats des travaux du programmiste DA&DU, qui constituent une phase importante de la mise en œuvre du P.S.C., seront rendus au cours du 1^{er} semestre 2013.

Les établissements d'enseignement artistiques, et les 1500 élèves qui les fréquentent, feront également partie des enjeux dans le cadre du développement culturel impulsé par la Collectivité.

En partenariat avec l'Etablissement Public Administratif (E.P.A.) « La Maison du Boulanger », les lieux de diffusion poursuivent leurs actions afin de proposer aux Troyens une programmation culturelle fédératrice, populaire et en constante évolution, comme c'est le cas pour la gestion des théâtres municipaux. Leur transfert à La Maison du Boulanger, à compter du 1^{er} janvier 2013, qui ne concerne que la gestion des lieux et des moyens, notamment humains, qui leur sont affectés, permettra de rationaliser l'offre culturelle municipale. La Ville, pour sa part, restera propriétaire des lieux, ce qui l'obligera à dégager les programmes de maintenance nécessaires lui incombant.

L'effort de valorisation du patrimoine se retrouve dans les moyens mobilisés au bénéfice des édifices classés qui intègrent, notamment, un programme de maintenance adapté à la problématique de la dégradation accélérée de certains d'entre eux.

L'animation de la Cité ne peut se faire sans l'activité du tissu associatif. La Maison des Activités Schuman, la Maison des Associations Pasteur mais aussi la nouvelle Maison des Syndicats et de la Vie citoyenne ouverte en 2012, sont des exemples concrets de la volonté de la Ville de soutenir ces bénévoles qui œuvrent au quotidien pour le renforcement des liens de proximité.

**B1 - ANIMATION DE LA CITE, CULTURE, PATRIMOINE HISTORIQUE ET EDIFICES CLASSES,
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS, VIE ETUDIANTE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ECOLE DES BEAUX ARTS	31 650	47 000	15 350	30 990	49 000	18 010
CONSERVATOIRE	111 000	598 000	487 000	109 240	607 500	498 260
HARMONIE MUNICIPALE	39 800	18 000	- 21 800	39 650	18 000	- 21 650
MUSEES	373 530	231 000	- 142 530	334 000	201 000	- 133 000
sous-total	555 980	894 000	338 020	513 880	875 500	361 620
PROMOTION DE LA CITE	2 408 870		- 2 408 870	2 969 180		- 2 969 180
THEATRES	101 170	40 000	- 61 170			
ESPACE ARGENCE	32 280	130 000	97 720	69 330	175 000	105 670
sous-total	2 542 320	170 000	-2 372 320	3 038 510	175 000	- 2 863 510
MONUMENTS HISTORIQUES	35 400		- 35 400	46 250		- 46 250
VIE ASSOCIATIVE	32 050	52 500	20 450	47 140	33 500	- 13 640
VIE ETUDIANTE	179 770	28 300	- 151 470	156 440	28 500	- 127 940
TOTAUX	3 345 520	1 144 800	-2 200 720	3 802 220	1 112 500	-2 689 720
écart 2013 / 2012				456 700	-32 300	-489 000
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>259 800</i>		<i>- 259 800</i>	<i>188 200</i>		<i>- 188 200</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

3 802 220 €

❶ Etablissements d'enseignement artistique et pôle muséal :

513 880 €

Une enveloppe de **513 880 €** est affectée au fonctionnement des établissements d'enseignement artistique et au Pôle muséal afin d'accueillir dans des conditions les plus optimales possibles les 1 000 élèves du Conservatoire, les 500 élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, ou encore les 60 000 visiteurs des musées troyens.

Le dispositif « Orchestres en quartier », initié par le Conservatoire, sera mis en œuvre avec la création d'un orchestre à l'école élémentaire Auguste Millard-Kléber dans le quartier du Point du Jour pendant l'année scolaire 2012/2013. Inspiré du dispositif national « orchestre à l'école », le projet « orchestres en quartiers » propose une pratique instrumentale dans les quartiers prioritaires de la ville de Troyes, en vue d'une éducation artistique et culturelle ainsi que d'une approche de la musique orchestrale par un apprentissage collectif, encadré par des enseignants du conservatoire. Après deux années d'activités d'éveil qui ont permis de sensibiliser annuellement plus de 350 élèves, un premier orchestre de 25 élèves choisis, conjointement par les enseignants du conservatoire et de l'Education nationale, pour leur motivation et leur adaptation aux instruments a été constitué.

Concernant le Pôle muséal, l'année 2013 est axée sur la mise en valeur des collections, dans le cadre des opérations de récolement en cours et de la politique de dépôts engagée auprès des musées nationaux et de certains collectionneurs privés. Un soin particulier sera apporté à la coordination de l'événementiel et à la répartition des charges de montage des expositions pour les équipes techniques et les équipes scientifiques. L'effort de normalisation de la signalétique et des documents de médiation sera poursuivi.

Plusieurs expositions seront ainsi proposées au public du Musée d'art moderne avec tout d'abord, au printemps, un dépôt du Musée national de Sèvres composé d'une sélection de pièces de porcelaines d'artistes du XXe siècle et complété par un important dépôt de pièces de céramistes indépendants. Suivront deux autres expositions d'été consacrées aux œuvres de Martine Martine, peintre – sculpteur, fille des donateurs Pierre et Denise Lévy, ainsi qu'une rétrospective de la céramiste britannique Ursula Morley Price réunissant une quarantaine de pièces historiques.

Enfin, dans le cadre du récolement décennal des collections, seront présentés des chefs-d'œuvre d'art graphique de la collection Lévy, sélection enrichie des dessins, estampes et livres d'artistes acquis par le musée depuis 1983.

100 000 € seront affectés à la réalisation de ce programme d'expositions.

En atténuation de ces dépenses, **875 500 €** de recettes sont attendus provenant des droits d'inscription et d'entrée dans les établissements ainsi que des subventions de l'Etat et du Conseil Général. Les expositions des musées, sont quant à elles, soutenues par des partenariats privés. A noter que le poste de dépenses n'intègre pas la valorisation du personnel permanent, laquelle est intégrée au chapitre « Services généraux », évoqué en fin de présentation.

② Promotion de la Cité, Maison du Boulanger et Théâtres, Espace et Chapelle Argence : 3 038 510 €

L'E.P.A. **Maison du Boulanger**, conformément à ses statuts, **intègre dans ses compétences, à compter du 1^{er} janvier 2013, la gestion des théâtres municipaux**, ainsi que la compétence exclusive des musiques actuelles, ces transferts représentant respectivement une charge nette estimée à 682 500 € (727 600 € en dépenses et 45 100 € en recettes) et à 115 500 €, intégralement compensée dans la contribution 2013 qui sera versée à l'établissement (1 998 000 €).

Le site d'Argence comprend désormais deux salles : **l'Espace Argence** qui reçoit expositions, salons et concerts, et **la Chapelle Argence**, salle polyculturelle, qui accueillera à compter du printemps 2013 la diffusion des musiques actuelles ainsi que les activités du Conservatoire. Les dépenses de fonctionnement du pôle Argence représentent **69 330 €**, hors personnel, financées par les recettes de locations estimées à **175 000 €**, soit une charge nette hors personnel permanent de **105 670 €**, contre 97 720 € en 2012, le surcoût de 7 950 € s'expliquant par l'exploitation de la nouvelle salle de la Chapelle.

Le budget consacré à ces établissements représente un montant total de **3 038 510 €**, soit plus de 3 millions d'euros destinés à la promotion de la Cité.

L'action municipale souhaite également préserver et renforcer par ailleurs le lien social en apportant une réponse équitable à la demande associative, notamment en soutenant leurs actions par l'attribution de subventions. Une enveloppe de 926 260 € est prévue à cet effet.

③ Monuments Historiques : **46 250 €**

Avec un budget total de **46 250 €**, contre 35 400 € en 2012, des crédits sont notamment prévus pour l'entretien de l'orgue de l'église Saint-Martin-ès-Vignes (3 000 €) et pour des études ponctuelles confiées à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, titulaire de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre (3 000 €), dans le cadre du montage de certains dossiers .

④ Vie associative : **47 140 €**

Le service de la vie associative est l'interface entre les services municipaux et le tissu associatif. Il anime et gère la Maison des Activités Schuman et la Maison des Associations Pasteur et depuis son ouverture en 2012, la Maison des Syndicats et de la Vie citoyenne. Cette dernière, en service depuis octobre 2012, accueille d'ores et déjà cinq associations qui sont : l'Association de Défense des Consommateurs de l'Aube, l'Union départementale des anciens combattants et des victimes de guerre, la Confédération nationale du logement et la Fédération nationale des accidentés de Troyes.

Un budget de **47 140 €**, hors personnel permanent et fluides notamment, est proposé pour assurer le fonctionnement de ces missions. Des recettes d'exploitation d'un montant de **33 500 €** sont inscrites au titre de redevances d'occupation permanente ou ponctuelle des locaux des seuls résidents permanents ou ponctuels de la Maison des Associations Pasteur.

⑤ Vie étudiante – enseignement supérieur : **156 440 €**

La Ville de Troyes et son agglomération représentent le second pôle régional d'enseignement supérieur. Afin de poursuivre et de préserver la qualité d'accueil et d'intégration de près de 9 000 étudiants dans la ville, un crédit de **156 440 €** a été inscrit sur 2013.

Ce dernier permettra, notamment, d'organiser des manifestations phares, comme le Forum logement étudiant en juillet, ainsi que les Clés de Troyes en septembre. Les crédits inscrits sont également consacrés au fonctionnement de la Maison des Etudiants et à l'organisation d'animations diverses sur le Campus des Comtes de Champagne.

28 000 € sont notamment affectés au soutien des associations étudiantes par l'octroi de subventions.

L'action municipale poursuit son soutien aux étudiants rencontrant des difficultés financières, par l'attribution de bourses (entre 130 et 150 par année universitaire) dont le montant sera revu à la hausse en 2013, passant de 500 à 520 €.

Ces dépenses sont compensées par des subventions sollicitées auprès de la Région Champagne Ardenne, mais également grâce aux recettes générées par la location d'espaces lors du Forum Logement Etudiant, soit des recettes attendues à hauteur de **28 500 €**.

**C1 - ANIMATION DE LA CITE, CULTURE, PATRIMOINE HISTORIQUE ET EDIFICES CLASSES,
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS, VIE ETUDIANTE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Montants exprimés en
Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - MUSEES	562 800	168 200	- 394 600
Acquisitions d'œuvres d'art	30 000	20 000	- 10 000
Restaurations d'œuvres d'art	110 000	68 200	- 41 800
Matériels et moyens techniques	8 000		- 8 000
Travaux de maintenance et de modernisation	150 000		- 150 000
Pôle muséal : chantier des collections - récolement	135 000	80 000	- 55 000
Pôle muséal : assistance à maîtrise d'ouvrage	59 800		- 59 800
Pôle muséal - site "Sciences/Techniques" : travaux prélabes	20 000		- 20 000
Pôle muséal - site "Sciences/Techniques" : lancement maîtrise d'œuvre	25 000		- 25 000
Pôle muséal - site "Cathédrale" : lancement maîtrise d'œuvre Saint Loup	25 000		- 25 000
2 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	68 000	5 000	- 63 000
Conservatoire - cautions instruments de musique	5 000	5 000	
Conservatoire - travaux de maintenance et de modernisation	26 000		- 26 000
Ecole des Beaux Arts - matériels et moyens techniques	1 500		- 1 500
Ecole des Beaux Arts - travaux de maintenance et de modernisation	26 000		- 26 000
Divers établissements culturels - travaux de maintenance et de modernisation	9 500		- 9 500
3 - ETABLISSEMENTS DE DIFFUSION	295 750		- 295 750
Théâtres - travaux de maintenance et de modernisation	118 000		- 118 000
Agence - matériels et moyens techniques	32 750		- 32 750
Agence - travaux de maintenance et de modernisation	145 000		- 145 000
4 - PATRIMOINE HISTORIQUE - EDIFICES CLASSES	761 610	315 710	- 445 900
Edifices classés - restaurations d'œuvres d'art	54 000	31 640	- 22 360
Edifices classés - travaux de maintenance	162 000	70 000	- 92 000
Edifices classés - travaux d'amélioration	47 500		- 47 500
Eglise St Nicolas - restauration élévation nord (phase 1)	498 110	214 070	- 284 040
5 - ANIMATION DE LA CITE - RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS	139 420		- 139 420
Relations avec les associations - matériels et moyens techniques	2 420		- 2 420
Relations avec les associations - travaux de maintenance et de modernisation	137 000		- 137 000
TOTAUX GENERAUX	1 827 580	488 910	- 1 338 670

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

1 827 580 €

① Musées :

562 800 €

Dans la continuité de l'adoption du projet scientifique et culturel, les études de programmation des sites « Cathédrale » et « Sciences / Techniques » se poursuivront en 2013, avec le lancement du concours de maîtrise d'œuvre comme étape suivante à ce projet de vaste envergure pour lequel 129 800 € sont inscrits (59 800 € pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, 20 000 € pour les travaux préalables, 25 000 € pour le lancement de la maîtrise d'œuvre et 25 000 € pour celle du musée Saint Loup). Parallèlement, le récolement des collections nécessite l'inscription d'un crédit de 135 000 €.

Par ailleurs, 110 000 € sont consacrés à la restauration des œuvres et 30 000 € pour les acquisitions.

A ceux-ci s'ajoutent 150 000 € pour l'engagement de travaux de maintenance des bâtiments et des salles d'expositions. Ainsi, 60 000 € seront consacrés à la rénovation de l'éclairage des salles d'exposition du Musée d'Art Moderne et de la galerie de peinture du Musée Saint Loup destinée à mieux mettre en valeur les collections permanentes. Une enveloppe de 50 000 € sera réservée aux travaux de sécurisation des œuvres des musées et de préservation climatique.

Un crédit de 8 000 € est par ailleurs prévu pour l'acquisition de matériels techniques.

L'intégralité des investissements prévus sur le Pôle muséal représente donc un crédit de **562 800 €**.

En atténuation de ces dépenses d'investissement, **168 200 €** proviennent des partenaires institutionnels de la Commune comme la Direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) et la Région Champagne-Ardenne qui apportent leurs concours financiers, notamment dans le cadre des programmes de restauration et d'acquisition des œuvres ou pour le récolement des collections.

② Etablissements d'enseignement artistique :

68 000 €

L'amélioration des conditions d'accueil des élèves des établissements d'enseignement demeure une priorité. Ainsi, 27 500 € (26 000 € au titre des travaux et 1 500 € pour le matériel) seront affectés à la poursuite de la réhabilitation des locaux de l'Ecole

municipale des beaux-arts, avec la rénovation du second atelier au 1^{er} étage de l'établissement. Pour le Conservatoire, 26 000 € seront consacrés à la rénovation de la salle de théâtre ainsi que des vestiaires de la salle de danse.

Un crédit de 9 500 € est prévu pour des travaux d'entretien des résidences d'artiste (Gingko et atelier de la Compagnie des Tréteaux du Cœur Volant).

③ Etablissements de diffusion : Théâtres et Espace Argence : 295 750 €

En ce qui concerne les théâtres municipaux, les investissements relèvent toujours de la responsabilité de la Ville de Troyes, l'E.P.A. étant quant à lui responsable, à compter du 1^{er} janvier 2013, de l'exploitation des lieux, hors charges du propriétaire. Leur montant pour 2013, affiché à **118 000 €**, comprend pour le théâtre de La Madeleine, les travaux de remplacement de la moquette de l'aquarium pour 10 000 € et pour le théâtre de Champagne, la mise en place d'un 2^{ème} tableau général basse tension pour 47 000 €, la rénovation des loges du 2^{ème} étage pour 45 000 € et des travaux sur les locaux du personnel pour 16 000 €.

L'acquisition de moyens techniques (**32 750 €**) ainsi que des travaux de maintenance et de modernisation (**145 000 €**) sont programmés à l'Espace Argence pour un total de 177 750 €. Les interventions principales concernent la mise en lumière de la grande salle par l'adjonction de projecteurs pilotables estimée à 120 000 € et la réalisation d'une première tranche de travaux pour l'isolation phonique de la grande salle suite à l'étude réalisée au cours du 3^{ème} trimestre 2012, pour un montant de 25 000 €.

④ Monuments Historiques : 761 610 €

Concernant les objets mobiliers des édifices classés, **54 000 €** sont inscrits pour la restauration du patrimoine suivant : la statue d'un religieux priant (XVI^{ème}) et les chandeliers de F. Girardon (XVII^{ème}) dans l'église Saint-Jean-au-Marché, un groupe sculpté et la statue du Saint-évêque (XVI^{ème}) en l'église Saint-Nicolas et la statue de la Vierge à l'Enfant (XVI^{ème}) au sein de la basilique Saint-Urbain. Une recette de **31 640 €** de subventions contribuera au financement de ces interventions.

Les travaux de maintenance, inscrits pour **162 000 €** en dépenses concernent tout d'abord une enveloppe de travaux subventionnables à hauteur de 120 000 € affectés à deux opérations nécessitant une prompt intervention : la réfection du chéneau et de la corniche de la façade sud de l'église Saint-Nicolas (90 000 €) et le remaillage d'un arc-boutant du chevet de Saint-Nizier (30 000 €).

La remise en état de vitraux sera réalisée par les maitres-verriers retenus dans le cadre d'un accord-cadre, principalement à Saint-Urbain (baies 115 et 116 et baie 118 en option), pour un montant prévisionnel de 30 000 € inscrits spécialement à cet effet.

Pour la première fois, des crédits seront spécialement dédiés au relevage de certains orgues des églises troyennes (Sainte-Madeleine, Saint-Nicolas et Saint-Jean-au-Marché) pour un montant de 12 000 €. Un programme pluriannuel sera à cette occasion mis en place en fonction de l'état constaté des orgues, après consultation de techniciens-conseil agréés.

Sur les programmes précités, une recette prévisionnelle de **70 000 €** est attendue, compte-tenu des participations de l'Etat (30%) et du Conseil général de l'Aube (25%) qui seront sollicités sur la base du montant total hors taxes des travaux, représentant une base éligible de travaux de 135 500 €.

Des crédits sont également inscrits à hauteur de **47 500 €** pour des opérations hors maintenance subventionnable mais participant à la bonne conservation des bâtiments et/ou permettant de les valoriser. Il est ainsi prévu de poursuivre l'aménagement de la nouvelle sacristie de Saint-Pantaléon (10 000 €), de faire réaliser la reprise partielle de toitures (20 000 €), la remise en fonction de cloches par tintement à Saint-Nizier, Saint-Martin-ès-Vignes et Saint-Nicolas (15 000 €). Dans ce dernier édifice, il sera procédé également à la remise en fonction des trois cadrans (2 500 €).

Dans le cadre des opérations spécifiques menées par la Ville de Troyes, la poursuite des travaux préparatoires de restauration de l'église Saint-Nicolas (démolitions, restitution d'une baie et du portail nord) engendrera une charge nette de **284 040 €**.

Enfin, une nouvelle recherche de mécénat sera lancée pour la restauration d'une ou plusieurs verrières à Saint-Martin-ès-Vignes (vitraux du XVII^{ème} : 2 ou 3 baies à déterminer selon enveloppe allouée et selon avis scientifique de la DRAC), dans des conditions identiques à celles qui ont permis de réaliser la restauration de la baie 110 de Saint-Nizier en 2012.

⑤ Vie associative :

139 420 €

Des travaux de réfection des façades du bâtiment principal et d'une salle d'activités de la Maison des Activités Associatives Schuman seront réalisés pour un montant de **137 000 €**. En effet, suite au transfert des activités des associations sur ce seul site, le taux d'occupation des salles a doublé en 2012 (475 occupations en 2012 contre 280 en 2011). La Collectivité souhaite offrir la même qualité d'accueil aux associations que sur le site de la Maison des Associations Pasteur.

Par ailleurs, un achat d'équipements viendra compléter l'offre de prestations sur le site Schuman pour un montant total de **2 420 €**.

2 – AFFAIRES SOCIALES

B2 - AFFAIRES SOCIALES

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ACTION SOCIALE	2 475 550		- 2 475 550	2 378 550		- 2 378 550
PETITE ENFANCE	664 250	3 510 500	2 846 250	634 320	3 727 500	3 093 180
AINES	124 670	60 000	- 64 670	125 880	60 000	- 65 880
TOTAUX	3 264 470	3 570 500	306 030	3 138 750	3 787 500	648 750
écart 2013 / 2012				-125 720	217 000	342 720
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>133 700</i>		<i>- 133 700</i>	<i>133 700</i>		<i>- 133 700</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

3 138 500 €

❶ Action sociale :

2 378 550 €

- **Contribution de la Ville au C.M.A.S : 2 300 000 €**

La contribution de la Ville au C.M.A.S. pour 2013 s'établira à 2 300 000 € contre 2 400 000 € en 2012.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2013, 3 agents rejoindront les services de la Ville dans le cadre de régularisation de situation (agents employés par le C.M.A.S. et exerçant pour le compte de la Ville).

Les dépenses de personnel sont affichées à 1 894 737 € dans le budget primitif de l'établissement, représentant 73% du budget total. Ce poste de dépenses sera diminué du montant correspondant aux charges et salaires des agents évoqués précédemment et supportés par conséquent par le budget de la Ville.

La contribution de 2 300 000 € permettra, comme les années précédentes, d'assurer les missions du C.M.A.S. qui consistent principalement à dispenser un accompagnement individualisé au profit des personnes en difficulté, l'effectif affecté au service de l'action sociale étant maintenu, dont les charges et salaires représentent majoritairement le coût du service.

Par ailleurs, près de 261 000 € (10 %) des crédits, sont réservés au déploiement des aides directes au bénéfice de ces mêmes publics, mais également auprès d'associations conventionnées avec le C.M.A.S. au regard de l'objet qu'elles poursuivent envers la population troyenne, notamment dans le domaine de l'aide à domicile, du soutien aux personnes malades ou porteuses de handicap, etc. Depuis 2012, un crédit d'environ 60 000 € est inscrit au bénéfice des familles pour favoriser le départ de leurs enfants en vacances.

Le budget restant, représentant près de 392 000 € (16,50 %), est affecté aux dépenses de fonctionnement courant des services, aux dotations aux amortissements ainsi qu'aux frais financiers.

- **Autres organismes : 58 850 €**

Ce crédit correspond au montant des subventions de fonctionnement à attribuer aux associations relevant du secteur «Action Sociale» faisant l'objet d'un rapport spécifique.

- **Reversement de l'impôt spectacles : 19 700 €**

Il s'agit de la part de cet impôt qui est reversé au C.M.A.S. en application de la législation en vigueur, représentant un tiers du produit global encaissé par la Ville.

🕒 **Petite enfance :**

634 320 €

Depuis près de cinquante ans, la Ville est engagée dans une politique d'accueil de jeunes enfants dynamique et volontariste.

De l'ouverture de sa première crèche familiale Boulevard Jules Guesde en 1966 à celle de la Maison Petite Enfance (M.P.E.) des Sénardes en septembre 2012, en passant par la création d'un Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.), la Collectivité a soutenu les familles dans la difficile conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, contribué à l'éveil et à l'épanouissement de ses plus jeunes habitants et accompagné les parents au quotidien.

Au fil du temps, l'offre d'accueil s'est adaptée et diversifiée pour répondre à une palette de besoins élargie.

Ainsi la Ville répond-elle aujourd'hui aux besoins des familles actives confrontées aux horaires variables et atypiques grâce à la M.P.E. Centre de la Petite Enfance, dotée de 80 places ouvertes 6 jours sur 7 de 5H30 à 21H30. Cette offre de services fait également l'objet d'une convention avec le Centre Hospitalier qui y réserve des heures d'accueil.

La M.P.E. La Fontaine, ouverte de 7H30 à 19H30, répond quant à elle aux besoins sur amplitude élargie et propose 79 places.

Les 218 places des M.P.E. Ulbach, Camusat, Le Parc, Québec, Sénardes et Marots, ouvertes de 7H30 à 18H30, correspondent à la majorité des besoins en amplitude d'accueil exprimés par les familles.

La M.P.E. Reine Blanche qui propose 20 places de 8H30 à 17H30 est essentiellement sollicitée par des familles en réponse de proximité.

La M.P.E. Familiale la Farandole ouverte de 7H00 à 19H00 allie accueil au domicile des assistantes maternelles et temps collectifs dans ses locaux, et dispose de 63 places.

Enfin, pour répondre à des besoins ponctuels, proposer un univers de jeux et de vie collective et favoriser la séparation dans un cadre sécurisant, les familles peuvent recourir aux haltes-garderies les Halles et Galipettes.

Ce sont ainsi 1 482 enfants qui ont été accueillis au cours du dernier exercice.

Aux 488 places de l'offre municipale, s'ajoutent 580 places chez les assistantes maternelles libérales qui trouvent auprès du Relais Assistantes Maternelles des animations contribuant à la professionnalisation de leur activité. Le Relais Assistantes Maternelles est également un lien d'information tant pour les professionnels que pour les parents.

Les travaux d'extension et de rénovation de la M.P.E. du Parc témoignent de la volonté de la Collectivité de poursuivre cette politique en faveur des familles.

👤 Aînés :

125 880 €

Alors que l'espérance de vie augmente au fil du temps, il est essentiel de veiller au « bien vieillir ». Parce qu'être bien dans son corps, bien dans sa tête, c'est aussi être bien dans sa vie, bien dans sa ville, la Collectivité s'attache à proposer chaque année :

- des espaces d'échanges et de convivialité au sein des maisons d'aînés,

- des loisirs sportifs : aqua-aînés, activités physiques à thème, step, danse, randonnée, sport collectif ou badminton représentant 21 ateliers,
- des loisirs socio-culturels : arts plastiques, théâtre, conversation anglaise, chanson, initiation instrumentale ou cuisine d'ici ou d'ailleurs, soit 13 ateliers,
- des loisirs préventifs : mémoire et culture générale, équilibre, mieux-être, soit 19 ateliers,
- des initiations multimédia, couture ou sport sous forme de stages,
- des moments festifs : thés dansants, repas de printemps, fête des aînés, semaine bleue...

Ce sont ainsi chaque année près de 850 personnes de plus de 55 ans qui adhèrent au dispositif « Loisirs Aînés Troyens ».

Enfin, une attention particulière est portée aux aînés troyens de 70 ans et plus avec la distribution de près de 5 000 colis pour les fêtes de fin d'année.

C2 - AFFAIRES SOCIALES

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - PETITE ENFANCE	2 124 600	1 564 190	- 560 410
Matériels et mobilier	42 400	13 240	- 29 160
Travaux de maintenance et de modernisation	50 600	14 500	- 36 100
Cautions locatives	6 000	6 000	
PRU - quartier du Point du Jour - extension et réhabilitation Crèche du Parc	2 025 600	1 530 450	- 495 150
2 - ANIMATION DES AINES	22 500		- 22 500
Matériels et mobilier	22 500		- 22 500
TOTAUX GENERAUX	2 147 100	1 564 190	- 582 910

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

2 147 100 €

Le programme d'investissement pour 2013 comprend les crédits pour :

❶ Petite Enfance :

2 124 600 €

- extension et réhabilitation de la MPE du Parc : 2 025 600 €
- acquisition matériel et mobilier pour divers établissements : 42 400 €
- travaux de maintenance et de modernisation des établissements : 50 600 €
- cautions locatives : 6 000 €

La majorité des investissements concernant les équipements de la petite enfance sera proposé au financement de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de l'Aube en tant que secteur prioritaire d'intervention dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Les travaux de réhabilitation de la Maison de la Petite Enfance (M.P.E.) du Parc, inscrits en 2013 pour **2 025 600 €**, seront financés notamment par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) dans le cadre du Programme de rénovation urbaine du quartier du Point du Jour, par un fonds d'investissement spécifique de la C.A.F. et par l'Europe au titre des fonds F.E.D.E.R. dans le cadre du Programme de rénovation urbaine de l'agglomération troyenne. Le total des recettes attendues est estimé à **1 530 450 €**, soit une charge nette pour la Ville de **495 150 €** en 2013.

❷ Aînés :

22 500 €

Les crédits inscrits portent sur l'acquisition de matériel et mobilier pour divers établissements.

3 – ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans la droite ligne des budgets précédents, la ville de Troyes poursuit en 2013 sa démarche visant à proposer aux Troyens des espaces publics entretenus dans le respect des engagements déclinés dans le Plan d'Action Municipale. Cette ambition passe notamment par la réduction au maximum des produits néfastes pour l'environnement mais également par la poursuite de la gestion raisonnée du patrimoine végétal qui trouve toute son application, au travers de programmes de fleurissement adaptés aux conditions météorologiques, géographiques.

Dans cette optique, la ville continuera ses efforts dans la perspective du maintien de la « 4^{ème} fleur », au travers notamment du renouvellement de certains espaces paysagers.

Par ailleurs, le parc des Moulins continue sa mutation pour offrir à ses visiteurs un espace aménagé dans un esprit visant à conserver sa trame naturelle.

Enfin, le service Cadre de vie propreté se voit attribuer des moyens supplémentaires pour optimiser l'entretien des espaces.

B3 - ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
DEVELOPPEMENT DURABLE	61 360	65 200	3 840	50 310	56 500	6 190
CADRE DE VIE	318 880		- 318 880	365 670	600	- 365 070
ESPACES PAYSAGERS	337 500	30 000	- 307 500	325 260	30 000	- 295 260
ENERGIE	3 388 000	85 000	- 3 303 000	3 618 180	95 000	- 3 523 180
DSP EAU POTABLE		245 000	245 000		257 000	257 000
TOTAUX	4 105 740	425 200	-3 680 540	4 359 420	439 100	-3 920 320
écart 2013 / 2012				253 680	13 900	-239 780
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>38 500</i>		<i>- 38 500</i>	<i>38 500</i>		<i>- 38 500</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

4 359 420 €

Ce budget de fonctionnement s'élève globalement à **4 359 420 €** en dépenses et **439 100 €** en recettes.

① Environnement – Développement Durable :

50 310 €

Les dépenses s'élèvent à **50 310 €** contre 61 360 € en 2012. Elles se concentrent principalement sur la poursuite des animations et de l'aménagement du Parc des Moulins, ainsi que sur les activités et les animations liées aux jardins pédagogiques à destination des enfants des écoles troyennes, ou encore sur l'entretien et la protection des forêts de la Ville de Troyes situées sur le domaine de Servigny.

Différentes actions contribueront en 2013 à la poursuite de la promotion du développement durable par la Ville.

- **Agenda 21**

L'année 2012 fut marquée par l'adoption et la publication de l'Agenda 21. 2013 sera principalement dédiée aux frais liés à la communication autour du plan d'actions. La Mission Développement Durable interviendra dans diverses manifestations sur ce sujet. Ces interventions demanderont l'élaboration de supports explicatifs, ou autres moyens de communication qui seront déterminés indépendamment pour chaque manifestation. Il convient de rappeler que l'Agenda 21 de la Ville a pu profiter de financements de l'Europe (F.E.D.E.R.) et de l'Etat par le biais de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

A l'occasion de la semaine du développement durable 2013, des animations seront mises en place. La descente en canoë pour le nettoyage des bords de Seine sera reconduite. De plus, dans le cadre d'un rallye organisé par le Grand Troyes, une étape pourrait être organisée à la future mare pédagogique du Parc des Moulins. Des panneaux de présentation et d'information seront élaborés à cette occasion.

Une animation autour de l'Agenda 21 sera également mise en place à l'occasion de la Fête du Parc des Moulins le 30 juin 2013.

- **Site des Moulins**

Toujours à des fins d'appropriation du Parc des Moulins par ses habitants, la Ville de Troyes développe des animations susceptibles de faire découvrir ce nouvel espace dans un contexte festif et éducatif. A titre indicatif, certaines opérations pourraient être reconduites, comme la Chasse aux œufs ou la Fête de la soupe dans le cadre de la Semaine du goût. Par ailleurs, toute l'année seront menées sur le site des activités en lien avec les Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.).

- **Collecte des déchets**

Il est rappelé ici que la collecte des déchets a été transférée à la Communauté d'agglomération du Grand Troyes le 1^{er} janvier 2012. Les services de la Ville ont poursuivi l'accompagnement de l'établissement public dans le but d'assurer le meilleur service à la population.

🔗 Cadre de vie – Propreté :

365 670 €

Le budget s'établit à **365 670 €** en dépenses en 2013 contre 318 880 € en 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2012, date du transfert de la collecte au Grand Troyes, il a fallu restructurer le service propreté pour le nettoyage des espaces publics, tout en accompagnant les interventions du ramassage des déchets ménagers.

En 2013, la Brigade d'Intervention Rapide verra le jour pour permettre une réactivité encore plus grande sur le terrain. Dans la continuité de l'intervention de nettoyage complet du quartier des Sénardes réalisée courant octobre, des opérations dites « coup de poing », seront développées sur l'ensemble des quartiers, en cherchant à sensibiliser les Troyens sur les efforts déployés par la Collectivité.

Ces interventions, ciblées sur un quartier particulier et durant une journée ou deux, doivent permettre de remettre à un niveau de propreté acceptable les éléments qui constituent le domaine public : les trottoirs, les chaussées, le mobilier urbain, mais également l'éclairage public ou les espaces verts. Elles consistent ainsi à nettoyer de manière approfondie un secteur, mais également à traiter les espaces couverts par des graffitis ou de l'affichage sauvage.

Le budget du secteur Propreté est principalement consacré aux prestations de nettoyage des espaces publics, et de nettoyage du centre-ville. Suite à la reprise en 2012 du désherbage par le service Cadre de vie propreté, la Ville a opté pour l'application d'un produit 100% naturel à base d'acide formique, respectant en cela l'engagement « 0 phyto ».

Enfin, la Ville poursuit son partenariat avec Troyes Habitat et Mon Logis dans les quartiers couverts par le Plan de Rénovation Urbaine sur les Chartreux, Sénardes et Point du Jour, dans le cadre d'un marché public d'insertion professionnelle relatif à l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public présents sur le territoire communal troyen (cf. chapitre 14 - « Economie Emploi »).

③ Espaces paysagers :

325 260 €

Le budget s'élève en 2013 à **325 260 €** et reste principalement consacré à l'entretien des parcs et jardins, ainsi qu'aux prestations d'élagage dont certains lots ont été relancés courant 2012. Il convient de noter que le dernier des lots « taille de propreté et de mise en sécurité » sera à lancer début 2013. Une part importante du budget est consacrée à l'acquisition de végétaux, de terreaux et autres semences pour continuer à valoriser le patrimoine arbustif, floral, les prairies fleuries sur les grands espaces et le patrimoine arboré.

Une partie du budget de fonctionnement est destinée à développer la communication autour des actions et réalisations du service des espaces verts, afin de porter à la connaissance du public la démarche entreprise par la ville en matière de gestion raisonnée des espaces. Dans cet esprit, un agent a été spécialement positionné afin de concevoir, et faire réaliser en régie ou par l'intermédiaire d'intervenants extérieurs, des aménagements et renouvellements d'espaces paysagers municipaux.

④ Energie :

3 618 180 €

Avec une consommation d'eau stabilisée depuis 3 ans en volume (soit 150 000 m³ représentant la consommation d'environ 1250 foyers de 4 personnes), une consommation électrique qui reste stable à environ 6 830 MW (soit l'équivalent de 5,7 millions d'heures de fonctionnement d'un appareil électrique de 1200 W), une consommation pour le chauffage de 25 000 MW (soit la consommation d'environ 2000 logements de 100 m²) globalement en recul de 4 000 MW pour 2011 (sur la base d'une lecture comparée entre les consommations des saisons de chauffe 2009 et 2011 pour lesquelles la rigueur hivernale fût relativement comparable : 2300 Degrés jours unifiés - DJU), la facture énergétique de la Collectivité continue à croître sous l'effet de l'augmentation du coût des énergies primaires (+ 18,5% sur le coût moyen de l'électricité) et des taxes, et ce malgré les efforts consentis pour réduire globalement ses consommations. A noter par exemple que la consommation en eau des deux piscines municipales, représente à elles seules 32 % des consommations cumulées des bâtiments communaux.

Les évolutions du périmètre du patrimoine concerné (immeubles entrant et sortant du patrimoine communal) sont aujourd'hui quasiment sans effet sur la facture énergétique de la collectivité. Par contre, les investissements réalisés ces dernières années ont pu confirmer l'intérêt que la Ville de Troyes avait à maintenir un niveau d'investissement soutenu sur ses installations, notamment, à travers un contrat d'exploitation avec « garantie totale » (P3) et sur l'isolation des bâtiments (programme de remplacement d'ouvrant, isolation en tout genre, mise à niveau des outils de régulation des installations, relevés et suivis de températures, etc.)

Après l'institution de nouvelles taxes en 2011 (se traduisant par une plus-value annuelle de l'ordre de 100 000€), l'année 2012 a été marquée par de nouvelles hausses des prix des fluides (+2 % sur le prix de l'électricité, +7% du prix du gaz, + 16,6% sur la Contribution au Service Public de l'Electricité) et par le rattrapage du tarif de gaz sur les factures d'octobre à décembre 2011 (+ 12 500€).

Pour l'exercice 2013, c'est donc un budget en hausse de l'ordre de 10 % qui est présenté au niveau des fluides, soit **3 618 180 €** incluant l'eau (416 680 €), l'électricité et le gaz naturel (1 227 000 €), le chauffage urbain (1 861 000 €) et le gaz propane (50 000 €). L'évolution de la réglementation (le décret 2010-349 du 31/03/2010) ayant trait aux installations de climatisation et aux pompes à

chaleur réversibles d'une puissance supérieure à 12 KW, nécessite par ailleurs à compter de 2013, une vérification périodique par un organisme agréé. Cette nouvelle obligation réglementaire représente une dépense supplémentaire de 15 000 € à budgéter tous les 5 ans. En outre, un budget de 20 000 € pour l'amélioration de certaines installations et de 28 500 € sur la maintenance des équipements individuels (chaudières murales du patrimoine locatif et humidificateurs/déshumidificateurs d'air des musées) est prévu.

Les recettes attendues sont pour leur part, estimées à **95 000 €** correspondant au règlement par le Grand Troyes de la quote-part relative au chauffage des médiathèques de quartier, au remboursement par l'I.M.E. Chantejoie des coûts d'assainissement, au paiement par la SODEXO des charges de chauffage relatives à l'exploitation de la cuisine centrale et à la quantité d'électricité photovoltaïque (340 m² de panneaux installés) par l'installation de l'espace des Sénardes (recette annuelle estimée à 10 000 €).

⑤ **Délégation de service public de l'eau potable**

Les recettes de la Ville attendues pour 2013 s'élèvent à **257 000 €** et correspondent à l'engagement contractuel du délégataire en matière d'occupation du domaine public (225 000 €) et de frais de contrôle (32 000 €).

Pour mémoire, la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)** se trouve fléchée dans la partie « services généraux ». Instaurée en 2009, elle s'applique à tout dispositif publicitaire - enseigne de plus de 7 m², pré-enseigne de plus de 1,5 m² et affichage publicitaire dès le premier mètre. La Loi de finance rectificative pour 2011 du 28 décembre 2011 a, pour sa part, étendu le régime des exonérations à un certain nombre de supports. Ces nouvelles dispositions ont été précisées par délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2012, pour une mise en œuvre sur 2012 et les années suivantes.

Les recettes pour l'année 2013 devraient être stables par rapport à 2012 intégrant, à la fois, l'évolution des tarifs rappelée dans la délibération du 12 juillet 2012 mais également les déposes ou les réductions de surface de dispositifs publicitaires à l'initiative des commerçants et annonceurs concernés.

C3 - ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - ENERGIE	184 000	60 000	- 124 000
Rénovation de chaufferies	184 000	60 000	- 124 000
2 - PROPLETE - CADRE DE VIE	164 000		- 164 000
Propreté - Moyens techniques	26 000		- 26 000
Propreté - Matériel de transport	135 000		- 135 000
Propreté - Grosses réparations	3 000		- 3 000
3 - ESPACES PAYSAGERS	609 200	88 500	- 520 700
Espaces verts - moyens techniques	65 200	8 300	- 56 900
Espaces verts - mobilier urbain	4 000		- 4 000
Espaces verts - aménagement espaces verts et aires de jeux	40 000		- 40 000
Aménagement du site des Moulins (parc) : passerelle, jardins familiaux et pédagogiques, platelage bois, entrée Bas Trévois	250 000	20 000	- 230 000
Aménagement du site des Moulins (bâtit) : mesures conservatoires Maison des Maraîchers et restauration des annexes	250 000	60 200	- 189 800
4 - EAU POTABLE	31 110	5 130	- 25 980
Préservation des ressources et périmètres de captage	31 110	5 130	- 25 980
TOTAUX GENERAUX	988 310	153 630	- 834 680

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

988 310 €

La section d'investissement fait apparaître un montant de dépenses de **988 310 €** hors frais d'études pour des recettes attendues de **153 630 €**.

① Energie:

184 000 €

Parallèlement au plan de renouvellement débattu avec l'exploitant dans le cadre de la « garantie totale », la Collectivité poursuit ses investissements sur les installations directement pilotées par le service énergie.

Pour l'année 2013, c'est un programme de remplacement en augmentation de 45 % par rapport à l'exercice 2012 qui est proposé, soit une inscription budgétaire de **184 000 €**.

Les investissements prévus dans le cadre du programme pluriannuel sont les suivants :

- la mise en place de l'eau chaude sanitaire (E.C.S.) solaire de la salle omnisports, suite à l'étude réalisée en 2012 (120 000 €) avec un financement envisagé de l'A.D.E.M.E. et de l'Europe (Fonds F.E.D.E.R.) estimé globalement à 60 000 € ;
- poursuite du programme de raccordement des chaufferies au réseau de fibres optiques de la Ville (10 000 €);
- rénovation du chauffage dans les locaux situés à la mezzanine des Halles (16 000 €)
- remplacement des équipements de chauffage du logement situé rue Etienne Pédrion (10 000€) et du logement situé à la Maternelle Arnaud (10 000 €);
- remplacement de chaudières murales dans cinq logements (8 000 €);
- Remplacement de chauffe-eau électrique et diverses mises en conformité de chaufferies (10 000 €).

② Cadre de vie – Propreté :

164 000 €

L'utilisation de matériels anciens, fonctionnant en continu, accélère leur usure et impose à la collectivité leur remplacement progressif. Ainsi, différents matériels ont été acquis en 2012 afin d'améliorer le service rendu aux habitants : une laveuse type

« moduloFlex ». De plus, les services vont être équipés d'un appareil destiné à enlever les tags (en cours de consultation). En 2013, un programme d'acquisition de matériels type laveuse et balayeuse sera engagé. Ces acquisitions adaptées au métier particulier du nettoyage des espaces publics permettront au service de maintenir un niveau de prestation correct et de continuer dans les meilleures conditions possibles le déploiement du plan propreté. Le budget global alloué est de **164 000 €**.

❸ Espaces paysagers :

609 200 €

S'établissant à 109 200 € et comprenant en dépenses l'acquisition de moyens techniques (65 200 €), de mobilier urbain (4 000 €) et l'aménagement des espaces verts et des aires de jeux (40 000 €) (hors Parc des Moulins), le budget « espaces paysagers » sera consacré à l'acquisition d'un broyeur à branches, de différents autres matériels à remplacer et à la remise en état d'un tunnel de stockage pour les plantes vivaces, à des achats pour remplacement, remise en état, ou installation de mobiliers urbains (bancs et corbeilles).

Par ailleurs, une aire de jeux sera également implantée sur le square Paul Feller dans le cadre de l'opération d'aménagement à cet endroit.

Concernant le **Parc des Moulins**, un budget d'investissement de 500 000 € (250 000 € pour l'aménagement du parc et 250 000 € pour les bâtiments) est consacré à ce site, comprenant le bâti et l'aménagement du parc, avec une recette attendue de 80 200 €. L'aménagement va se poursuivre et l'année 2013 verra de nombreuses nouveautés enrichir l'attractivité du parc.

Un marché pour l'achat de mobiliers est lancé en cette fin 2012. Celui-ci permettra d'homogénéiser l'esthétisme des bancs, tables de pique-nique et corbeilles par le remplacement du mobilier existant et de renforcer les zones faiblement pourvues.

La création d'une nouvelle entrée accessible par la rue des Bas Trévois permettra aux visiteurs d'identifier l'entrée principale du parc. En 2012, la création d'une vélo voie et le réaménagement des cheminements de l'ancien parc Henry ont permis de préparer l'ouverture de cette nouvelle entrée. Une petite passerelle sera installée et permettra de franchir la Nagère. Un aménagement paysager sera réalisé pour créer une perspective intéressante vers la Maison Mahieu.

La nouvelle vélo voie aménagée à travers le parc, financée par l'Europe (F.E.D.E.R.) et le Grand Troyes, empruntera à terme l'entrée des Bas Trévois pour rejoindre le centre-ville. Afin de garantir sa continuité vers le sud de l'agglomération et ainsi relier la Vélo voie des Lacs, une passerelle sera posée sur les digues Bolloré afin de permettre le franchissement d'un bras de Seine. L'installation de cette passerelle sera étudiée en concertation avec le Grand Troyes pour prendre en compte la problématique des digues.

Une signalétique arboretum et un parcours d'orientation, financés par le Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.), ont été mis en place dans le parc en 2012. Afin d'enrichir l'information sur l'environnement du parc et d'offrir de nouveaux outils pédagogiques et ludiques aux visiteurs, un parcours « rando-croquis » sera créé en 2013. De même, un platelage en bois sera aménagé dans la zone humide boisée située au nord-ouest du parc. Ce cheminement permettra aux visiteurs de traverser un habitat préservé dans lequel s'épanouit la biodiversité.

L'offre de jeux en plein air se développera par la création d'un parcours acrobatique reliant la toile d'araignée et l'aire de jeux présente dans le parc Henry.

Enfin, un kiosque mis à la disposition du public dans le Parc sera installé par l'association COBATY, Fédération internationale d'associations regroupant différentes activités professionnelles autour de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement. Cette œuvre pérenne autour de la thématique du bois contribuera ainsi à l'aménagement de la clairière située près de la maison Mahieu.

Concernant la zone des Maraîchers, les bâtiments présents vont débiter leur mutation. Le hangar métallique sera débarrassé et sécurisé au printemps 2013. Il permettra le stockage d'outillage et de matériaux nécessaires au chantier pour la réhabilitation de la Maison des Maraîchers et de son annexe, mais également pour les besoins des activités proposées par les A.C.M. (création d'un jardin mandala).

La réhabilitation de la remise (annexe de la Maison des Maraîchers) débutera au cours du 1^{er} semestre 2013. Elle sera assurée par un chantier formation soutenu financièrement par la Région.

Les études pour la réhabilitation de la Maison des Maraîchers prennent fin. Les travaux devraient commencer dans le courant de l'année afin d'y accueillir à terme diverses associations et leurs activités.

Au cours du premier semestre 2013, un module sanitaire sera acheté et installé à proximité de la Maison des Maraîchers. Il permettra de pallier au manque de commodités pour le public et pourra être utilisé par le personnel des différents chantiers qui œuvreront sur les bâtiments.

La Mission Développement Durable et la Direction des Espaces Publics débiteront la phase d'étude pour la conception de jardins pédagogiques et familiaux au sud de la Maison des Maraîchers. L'achat de fournitures sera nécessaire pour l'implantation de cabanes de jardin, de structures (type préau) ou pour la végétalisation des espaces libres. L'objectif est de créer une espace de rencontre et d'échanges pédagogiques autour du jardin.

L'aménagement de la mare pédagogique va débuter au cours de l'automne 2012 pour s'achever au printemps 2013. Cet espace permettra à tous de découvrir la biodiversité des zones humides.

Ces derniers aménagements ainsi que les travaux de réhabilitation du bâti font l'objet de financements au titre de la Dotation de Développement Urbain (D.D.U.) 2012 de l'Etat.

④ Préservation des ressources et périmètres de captage :

31 110 €

Le budget investissement comporte une ligne de crédits en dépenses à hauteur de **31 110 €**, qui viendront en complément du report de 2012 et permettront de financer les travaux d'investissement nécessaire à la mise en place des périmètres de protection des captages de Servigny (commune d'Essoyes) et des Fontaines (commune de Jully sur Sarce), avec la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (A.E.S.N.).

La procédure administrative a pris plus de temps qu'initialement envisagé, notamment dans un souci de concertation préalable à l'Enquête Publique (réunion du 16 novembre 2012). Cette dernière devrait se dérouler début 2013 avec un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) des captages pour fin du premier trimestre 2013. Dès le milieu d'année, la Ville de Troyes pourra engager les dépenses nécessaires à la satisfaction des prescriptions de l'arrêté de DUP, notamment en ce qui concerne la sécurisation des ouvrages, la mise en place de clôture ou l'accompagnement des mises en conformité de certains ouvrages dans le périmètre rapproché.

En parallèle de la démarche des périmètres de protection des captages, la Ville de Troyes poursuit les études sur la mise en place des démarches Bassin d'Alimentation de Captage rendu obligatoire au titre des captages grenelle.

**4 – PROMOTION DE LA VILLE,
TOURISME, POLITIQUE DES LABELS,
RELATIONS INTERNATIONALES**

La Ville de Troyes possède trois labels prestigieux, « Ville d'art et d'histoire », l'inscription au « Registre Mémoire du Monde de l'Unesco » pour le fonds ancien de l'abbaye de Clairvaux et « Label Patrimoine Européen : Troyes, capitale de la maille aux XIXème et XXème siècles, centre de l'économie et de l'industrie textile du département de l'Aube, innovant et rayonnant, au cœur de l'Europe », qui font la promotion de nos biens culturels, monuments patrimoniaux et lieux de mémoire. La Ville continue son action entreprise depuis de nombreuses années afin de faire connaître Troyes et renforcer son attractivité à l'extérieur de son territoire.

B4 - PROMOTION DE LA VILLE, TOURISME, POLITIQUE DES LABELS,
RELATIONS INTERNATIONALES

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
POLITIQUE DES LABELS	338 690	21 000	- 317 690	379 580	31 000	- 348 580
PROMOTION DE LA VILLE	586 730	40 000	- 546 730	545 760	45 000	- 500 760
TOTAUX	925 420	61 000	-864 420	925 340	76 000	-849 340
écart 2013 / 2012				-80	15 000	15 080
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>62 660</i>		<i>- 62 660</i>	<i>62 660</i>		<i>- 62 660</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

925 340 €

Le budget de fonctionnement du secteur représente d'une part **379 580 €** pour la politique des labels et d'autre part **545 760 €** pour la promotion de la Ville/ relations internationales, les recettes attendues étant respectivement de **31 000 €** et **45 000 €**, soit une charge nette totale de **849 340 €**. Les recettes de fonctionnement concernent d'une part les partenariats institutionnels et privés liés au label « Ville et Pays d'art et d'histoire » et à la manifestation de mise en valeur de notre patrimoine « Ville en Lumières », et d'autre part à la redevance du gestionnaire du camping municipal.

Ce budget de **fonctionnement comprend quatre axes de développement** :

- **Le soutien aux associations** dont le but est la promotion de la Ville, pour un budget de 520 000 €. Ces associations mènent des actions permettant d'accroître l'attractivité touristique de la Cité et participent pleinement au développement de l'économie locale. Leurs objectifs concernent l'accueil des visiteurs extérieurs et locaux, la mise en valeur des richesses monumentales ou naturelles, la promotion des activités et des animations et des manifestations auprès des publics.
- **La poursuite de la stratégie de labellisation** avec la mise en œuvre de plans d'actions pour l'ensemble des labels obtenus, notamment le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » grâce à l'animateur de l'architecture et du patrimoine. Une enveloppe de 56 580 € est consacrée à cet axe.
- **L'organisation d'un événementiel fort** : Ville en Lumières engagé depuis 2004 avec l'ambition de la Ville de présenter chaque été une déambulation nocturne inédite. Ce projet unique en son genre associe la convivialité d'un spectacle de rue de qualité, une mise en lumière patrimoniale et l'évocation de l'histoire de Troyes. Cette manifestation a attiré 21 650 spectateurs en 2012 et s'inscrit dans les plans d'action de la politique des labels. Cette action est estimée à 242 000 €.
- **Les relations avec les villes jumelles et le développement des relations internationales**. 2013 sera l'année du 40^{ème} anniversaire du jumelage avec la ville de Chesterfield, ainsi que le cinquantenaire du Traité de l'Elysée qui sera célébré en janvier à Darmstadt. Par ailleurs, les échanges nourris depuis plusieurs années avec la ville de Brescia pourraient se concrétiser cette année par la signature du serment de jumelage. Une enveloppe de 30 760 € est consacrée à ces actions de renforcement des liens de paix entre les villes européennes.

C4 - PROMOTION DE LA VILLE, TOURISME, POLITIQUE DES LABELS,
RELATIONS INTERNATIONALES

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - CAMPING MUNICIPAL	10 000		- 10 000
Modernisation	10 000		- 10 000
<u>Pour mémoire</u>			
<i>Maison du Tourisme</i>	550 980		550 980
TOTAUX GENERAUX	10 000		- 10 000

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

10 000 €

Le volet d'investissement comprend :

- **Les travaux d'aménagement et de modernisation du camping municipal** se sont achevés en avril 2012. Le camping, classé 3 étoiles, comporte désormais 150 emplacements. Les mises aux normes des systèmes eau chaude / eau froide, ainsi que du système électrique permettent d'accueillir les touristes dans un environnement de meilleur qualité. Un crédit de 10 000 € a été ouvert dans le cadre de la maintenance des bâtiments, liée aux obligations de propriétaire.
- **Les travaux de la Maison du Tourisme** seront abordés dans le cadre du chapitre 11 « Urbanisme – Renouvellement urbain ». Cet équipement regroupera sur un lieu unique, les services municipaux en charge de la Promotion de la Ville, ainsi que les acteurs professionnels du tourisme et en particulier l'Office de tourisme. Il sera mis en service pour l'été 2013.

**5 – DEPLACEMENTS URBAINS,
CIRCULATION, VOIRIE, MAINTENANCE
DES BATIMENTS COMMUNAUX,
STATIONNEMENT**

Au même titre que le Développement Durable, le secteur « **déplacements urbains circulation voirie et maintenance des bâtiments communaux** » continue à jouer la transversalité. La majeure partie des actions menées vise à favoriser les trois composantes du Développement Durable.

Concernant le programme de voirie, la consultation relative à la réfection de certaines rues, fléchées en 2012, interviendra à la fin de cette année, les travaux intervenant pour leur part en 2013, pour des raisons de calendrier lié aux concessionnaires de réseaux et autres travaux devant intervenir avant les réfections des chaussées, ou bien encore pour des questions de conditions climatiques. On pourra citer, entre autres, la rue Jacques de Létin, la rue Rothier, la rue du colonel Poirier, ou le boulevard Barbusse. La rue Jaillant Deschainets est également concernée par un surfacage effectué dans l'attente d'une reconstruction plus complète, courant 2013. Le programme de voirie 2013 devrait quant à lui voir la continuité de la rénovation de certaines chaussées, comme par exemple l'axe Bas Trévois, Chaussée du Vouldy, ou encore l'avenue des Lombards.

Le budget alloué à l'entretien et la **maintenance des bâtiments** communaux permet d'engager différents programmes de travaux relevant soit d'obligations réglementaires, soit de mises aux normes lesquelles pouvant s'avérer coûteuses (exemple de la mise en accessibilité des ERP) soit d'opérations de maintenance permettant de garantir la qualité de service attendue. Des travaux d'investissement plus conséquents visent à améliorer la performance des équipements municipaux tant au point de vue du confort, d'isolation thermique ou de la fonctionnalité des lieux (évolutions d'usage, transformations, extensions, réhabilitations).

La municipalité arrête chaque année un programme d'intervention qui répond à des orientations précises reposant entre autre sur le maintien d'un juste équilibre entre les attentes des différentes commissions municipales. Les directions des Bâtiments et de l'Action foncière s'appuient à travers leurs propositions sur une vision stratégique de l'évolution du patrimoine communal intégrant des considérations urbaines et sociales (exemple : évolution de la démographie des quartiers et production de logements).

Le patrimoine bâti communal totalise près de 200 bâtiments pour lesquels il convient, dans le cadre de l'établissement d'une programmation pluriannuelle, de considérer l'état général, le niveau d'accessibilité, les obligations de modernisation et mise aux normes sans porter atteinte à la continuité du service public. Ce dernier impératif implique le plus souvent des interventions en site occupé toujours plus délicates à coordonner.

**B5 - DEPLACEMENTS URBAINS, CIRCULATION, VOIRIE,
MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX, STATIONNEMENT**

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ETUDES ET TRAVAUX BATIMENTS	423 300	2 400	- 420 900	543 000		- 543 000
REGIE BATIMENTS	152 000		- 152 000	147 700		- 147 700
REGIE ESPACES PUBLICS	453 400	415 400	- 38 000	451 230	333 400	- 117 830
CIRCULATION - SIGNALISATION	1 119 870	20 000	- 1 099 870	1 191 590	29 215	- 1 162 375
REGULATION TRAFIC				56 130	30 000	- 26 130
SECURITE ET ACCESSIBILITES DES ERP	6 910		- 6 910	5 500		- 5 500
SERVICE COMMUNAL HYGIENE ET SANTE	16 500		- 16 500	16 600		- 16 600
TOTAUX	2 171 980	437 800	-1 734 180	2 411 750	392 615	-2 019 135
écart 2013 / 2012				239 770	-45 185	-284 955
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>						
<u>POUR MEMOIRE</u> (hors mouvements d'ordre)						
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT	2 335 400	2 790 000	454 600	2 383 410	2 900 000	516 590
<u>dont</u> : charges courantes	313 280			319 400		
charges de personnel	307 700			312 910		
rémunération du délégataire	1 447 500			1 505 000		
intérêts des emprunts	266 920			246 100		
recettes droits de stationnement		2 790 000			2 900 000	
écart 2013 / 2012				48 010	110 000	61 990

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

2 411 750 €

❶ Le budget de fonctionnement sollicité par la commission Déplacements urbains/Circulation-voirie/Maintenance des bâtiments communaux permet de couvrir les frais liés aux obligations règlementaires de la Collectivité avec d'une part des vérifications ou des contrôles périodiques (installations électriques, Système de Sécurité Incendie, éclairage de sécurité, continuité radio, paratonnerres, branchements gaz, grandes cuisines, équipements scéniques, appareils de levage) et d'autre part la maintenance des équipements techniques, concernant 8 contrats passés après mise en concurrence par la collectivité et représentant 171 ordres de service. Ceux-ci concernent les automatismes d'ouverture, les ascenseurs, les alarmes intrusion, les groupes électrogènes, les moyens de secours, les éclairages de sécurité, les hottes de cuisine, les circuits aérauliques.

A noter que certaines opérations d'entretien / maintenance sont, suivant l'étendue et la nature des actions à envisager, réalisées par la régie laquelle doit pouvoir disposer d'un stock de matériaux et matériels suffisants. **147 000 €** sont ainsi dévolus à la régie pour 2013. Le gros des interventions reste confié à 11 entreprises titulaires de marchés attribués pour une durée de 3 ans.

Pour le secteur bâtiments, le budget global de fonctionnement s'élève ainsi pour 2013 à 690 700 €.

❷ Le budget de fonctionnement de la Régie des **Espaces publics** s'élève pour 2013 à **451 230 €**.

Les dépenses continuent de concerner la gestion et l'entretien de la voirie notamment. Le budget est principalement consacré à la gestion des contrats du mobilier urbain, l'entretien du patrimoine de protection incendie et de fontainerie, ainsi que l'achat de divers matériaux nécessaires au fonctionnement des services (sel de déneigement, enrobés...).

Les recettes de la Régie Espaces publics (**333 400 €**) proviennent pour partie des redevances d'occupation du domaine public en particulier du S.D.E.A., de G.R.D.F. ou de France Télécom, ainsi que du mobilier urbain publicitaire et des conventions de service partagé avec le Grand Troyes.

③ Le budget du secteur **circulation-signalisation-éclairage public**, d'un montant de **1 191 590 €**, comprend les dépenses d'énergie liées à l'éclairage public, la signalisation tricolore, les branchements divers, la contribution auprès du SDEA pour la gestion et la maintenance de l'éclairage public, la gestion des illuminations de Noël et les fournitures relatives à la signalisation tels que panneaux, produits de marquage etc.

④ Le budget affecté à la **régulation du trafic** s'élève à **56 130 €**. Il est consacré principalement au financement du matériel lié à la maintenance des bornes, du matériel électrique ainsi qu'à l'achat de divers outillages. Par ailleurs, il contribue également à financer les réparations des cartes électroniques, ainsi que des matériels divers.

En recettes, on notera une prévision de **30 000 €**, correspondant à la convention de service partagée signée avec le Grand Troyes dans le cadre du remplacement du poste central de régulation du trafic, par laquelle la Ville met à disposition de la Communauté d'Agglomération les compétences détenues par les agents du service régulation du trafic. Ainsi le personnel concerné viendra accompagner le Grand Troyes dans ce domaine, tant dans sa mise en œuvre que dans sa gestion.

⑤ L'activité du **service sécurité / accessibilité dans les Etablissements Recevant du Publics (E.R.P.)** et du **service communal d'hygiène et de santé (S.C.H.S.)** repose sur l'application des pouvoirs de police générale et spéciale du Maire régis par le Code Général des Collectivités Territoriales, et vise à garantir la tranquillité, la salubrité et la sécurité des administrés. L'action de ces deux services englobe un large volet d'accompagnement, d'écoute et de conseils auprès des chefs d'établissements et administrés. Elle coiffe des problématiques variées : sécurité des biens et des personnes face aux risques d'incendie et de panique, hygiène alimentaire, salubrité publique, lutte contre le mal logement (logements indécents, indignes, insalubres, immeubles impropres à l'habitation répondent à une réglementation stricte), qualité environnementale (eaux potables, eaux chaudes sanitaires...), lutte anti-vectorielle. Le quotidien des deux services s'articule entre visites de reconnaissance, d'inspection et de vérification, rédaction de rapports et engagement de procédures en lien avec les services de l'Etat (Préfecture, A.R.S., S.D.I.S. principalement). Un important travail a été réalisé avec l'établissement de Guide de procédures internes et un suivi régulier de l'évolution de la jurisprudence.

- Le **S.C.H.S.** travaille en étroite collaboration avec le C.M.A.S., le service commerce, la Police municipale et la direction de l'Urbanisme dans le cadre notamment du P.N.R.Q.A.D.
- Le **service Sécurité** intervient pour sa part dans le cadre du suivi des arrêtés d'ouverture et contrôle périodique des E.R.P. Il s'en suit un important travail de suivi administratif des dossiers, de convocation, de relance, de notification d'arrêtés. Ce même service coordonne les procédures de périls initiés par le Maire sur le territoire communal. Le suivi rigoureux et permanent mis en place fait que la Ville ne compte quasiment plus d'établissements sous avis défavorable et que les périls sont globalement rapidement levés, la Ville n'hésitant pas dans les cas les plus critiques, à engager l'exécution de travaux d'office.

Aussi, le budget de fonctionnement de ces deux services recouvre principalement des charges de personnel. Le budget de fonctionnement s'établit respectivement à **5 500 €** dont 3 000 € de subventions aux associations, pour le service sécurité accessibilité, et **16 600 €** pour le S.C.H.S (15 300 € spécifiquement dédiés aux analyses – plomb, légionnelle etc. - et aux actions de dératisations ou de désinsectisations).

⑥ Le **stationnement payant**, individualisé sous forme de **budget annexe** depuis 2003, donne à la Ville les moyens de gérer le plus efficacement possible l'aménagement de la cité et les déplacements urbains. La délégation de service public actuelle est confiée à Troyes Parc Auto jusqu'au mois de juin 2013 (délégation de 8 ans avec un avenant de prolongation d'un an). La délégation du stationnement payant prenant fin au cours de cet exercice budgétaire, le présent budget est construit sur la base de l'actuelle délégation et pourra faire l'objet d'un modificatif lorsque les clauses techniques et financières de la prochaine délégation seront connues. Pour mémoire, cette dernière prend la forme d'une régie intéressée pour une durée de 8 ans.

Equilibrée à hauteur de **2 900 000 €** (prévision de stabilité des recettes par rapport au résultat attendu de l'exercice 2012), cette section est alimentée en **recettes** par la perception des droits des usagers fréquentant les différents parkings mis à leur disposition. Elle se décompose en deux parties : la première, estimée à 1 780 000 €, est constituée des produits des recettes des parcs en ouvrage et en enclos ; la seconde, d'un montant de 1 120 000 €, est le résultat des stationnements sur voirie résultant de la perception des droits de stationnement auprès des usagers du service.

En dépenses, outre les charges de personnel affichées à 312 910 €, le budget intègre les frais de fonctionnement courant du service chiffrés à **319 400 €** comprenant :

- 174 000 € versés à la collectivité de rattachement ;
- 95 300 € pour la taxe foncière ;
- 31 000 € pour les frais monétiques ;
- 19 100 € de charges courantes diverses.
- le reste notamment pour les fournitures des A.S.V.P. avec la mise en place du PV électronique qui permettra de moderniser le processus d'établissement et de mise en recouvrement des amendes, notamment pour celles encourues pour contravention aux règles de stationnement. Les communes faisant l'acquisition des équipements nécessaires pourront bénéficier d'une participation financière de l'Etat à hauteur de 50% de la dépense limitée à 500 € par terminal.

Les principaux postes sont constitués par les traitements des agents de surveillance de la voie publique pour **312 910 €**, la rémunération de la société délégataire évaluée à **1 505 000 €** (780 000 € pour la partie fixe et 725 000 € pour la partie variable) et les intérêts des emprunts pour **246 100 €**.

L'excédent de fonctionnement de 514 010 € contribue au financement de la section d'investissement.

**C5 - DEPLACEMENTS URBAINS, CIRCULATION, VOIRIE,
MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX, STATIONNEMENT**

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - DEPLACEMENTS URBAINS - CIRCULATION - VOIRIE	4 295 240	64 140	- 4 231 100
Programme de voirie	2 324 000		- 2 324 000
Signalisation tricolore - mise en conformité des carrefours à feux	50 000		- 50 000
Ouvrages d'art - travaux	310 000		- 310 000
Parc de défense incendie - remise à niveau du parc	12 500		- 12 500
Eclairage public	450 000		- 450 000
Installations de voirie	10 000	1 000	- 9 000
Illuminations - acquisition et maintenance	40 000		- 40 000
Mise en conformité des lampes d'éclairage public	115 000		- 115 000
Régie espaces publics - matériels et moyens techniques	9 200		- 9 200
Circulation - signalisation - matériels et moyens techniques	10 000		- 10 000
Axe Chomedey-Vanier : éclairage public	77 160	36 830	- 40 330
Axe Chomedey-Vanier : participation Ville auprès du Grand Troyes	769 380		- 769 380
PRU - quartier Point du Jour - extension place Soëst - parking paysager	118 000	26 310	- 91 690
2 - MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX	457 850		- 457 850
Patrimoine - travaux de sécurité et de mise en conformité	70 000		- 70 000
Patrimoine - matériel de sécurité (extincteurs)	23 000		- 23 000
Centre Technique Municipal - poursuite des travaux de modernisation	184 350		- 184 350
Centre Technique Municipal - régie bâtiments - moyens techniques	7 500		- 7 500
Hôtel de ville - travaux de modernisation	173 000		- 173 000
3 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	1 350 000	1 350 000	
Aménagement avenues Chomedey et Vanier	1 350 000	1 350 000	
TOTAUX GENERAUX	6 103 090	1 414 140	- 4 688 950
POUR MEMOIRE :			
BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT	573 930	57 340	- 516 590
Réhabilitation de parcs de stationnement existants - travaux et matériel	257 200	3 340	- 253 860
Remboursement annuel du capital de la dette	312 730		- 312 730
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000	
Participation pour non réalisation d'aires de stationnement		50 000	50 000
TOTAUX GENERAUX BUDGETS PRINCIPAL/ANNEXE	6 677 020	1 471 480	- 5 205 540

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

6 103 090 €

① Déplacements urbains - Circulation - Voirie :

4 295 240 €

Le **programme de voirie**, provisionné à hauteur de **2 324 000 €**, permettra la poursuite des aménagements faits en accompagnement de grosses opérations de renouvellement des branchements d'eau effectués en 2012 (rue Jaillant Deschainets, chaussée du Vouldy,...). La réfection d'ouvrages d'art est également programmée à hauteur de **310 000 €** et concernera notamment le Pont de la Tour. Le programme de remplacement des installations de voirie se poursuit avec un budget fixé à **10 000 €** et une somme consacrée aux programmes annuels relatifs à la protection incendie (**12 500 €**), les matériels et moyens techniques (**9 200 €**).

En matière de **signalisation tricolore**, le budget 2013 s'élève à **50 000 €** et doit permettre la poursuite du renouvellement des contrôleurs de carrefours devenus obsolètes.

En association avec la Ville, l'année 2012 a vu l'attribution par la communauté d'agglomération, maître d'ouvrage de cette opération, du marché relatif au **remplacement du poste central de régulation du trafic**. La mise en place de ce poste central de régulation nécessite l'installation de nombreux équipements tels que capteurs, serveurs, switch, liaisons fibre optique nécessaire au bon fonctionnement du système, accompagné de diverses prestations effectuées par l'entreprise en contrat avec la ville.

Ce budget permet également le renouvellement de matériel de carrefours à feux devenu obsolète pour lequel un crédit de **10 000 €** est inscrit.

En matière d'**éclairage public**, le budget de **115 000 €** sur 3 ans, voté à l'occasion du BP 2012, se poursuit en 2013 et doit servir à remplacer les lampes de type « ballons fluos » dont l'utilisation sera interdite à compter de 2015. La Collectivité poursuit également le remplacement du matériel dédié aux **illuminations**, avec un budget établi à **40 000 €** consacré à l'acquisition de matériels LED à basse consommation en énergie. L'éclairage public confié au S.D.E.A. fait apparaître un budget de **450 000 €** pour 2013 dont 28 000 € seront consacrés à l'acquisition d'horloges astronomiques permettant son allumage et son extinction au plus juste, ce qui entrainera une économie d'énergie.

Enfin, on notera la poursuite des travaux pour **l'opération d'aménagement des avenues Chomedey et Vanier**, dont la Ville assure la maîtrise d'œuvre. Cette opération est **financée par le Grand Troyes**, la ville de Troyes prenant à sa charge 20 % de l'opération correspondant d'une part aux dépenses d'éclairage public et d'autre part à un fonds de concours versé par le Grand Troyes (846 540 €, dont **77 160 €** pour l'éclairage public et **769 380 €** correspondant à la participation de la Ville auprès du Grand Troyes). La première phase de travaux sur le premier semestre 2012 a consisté en l'aménagement des deux carrefours giratoires surélevés au niveau des boulevards Gambetta et Danton et de leurs abords, ainsi que la création du giratoire à l'angle des avenues Chomedey et Vanier et de l'avenue du Général Sarrail. 2013 verra la réalisation du giratoire au carrefour formé par la rue Brocard et les avenues Chomedey et Vanier, de mars à juillet. Dans le courant du premier semestre 2013, seront lancées les consultations relatives à l'aménagement des pistes cyclables. Un crédit de paiement de **1 350 000 €** est budgété à cet effet sur l'exercice 2013, au titre des opérations pour compte de tiers.

🔗 **Amélioration du patrimoine bâti :**

457 850 €

La Collectivité complète les interventions réglementaires et de maintenance nécessaires par des travaux d'amélioration du patrimoine bâti.

La direction des Bâtiments gère les travaux de modernisation des bâtiments de l'hôtel de ville (**173 000 €**) et les travaux de réhabilitation du Centre Technique Municipal dont l'extension des vestiaires du service des Espaces Paysagers (**184 350€**).

Un crédit de **70 000 €** est inscrit pour les travaux de mise en conformité électrique (levée des non-conformités révélées lors des visites de contrôle périodique) et la mise en conformité de l'ascenseur de l'institut Rachi.

Un crédit de **23 000 €** est spécialement réservé au renouvellement continu du parc d'extincteurs totalisant 2110 unités et à la mise à jour des plans d'intervention et d'évacuation.

Enfin un crédit de **7 500 €** permet de moderniser l'outillage et le matériel des ateliers bâtiment nécessaires au bon fonctionnement de la régie.

Pour le secteur bâtiment, le budget total d'investissement s'élève donc à **457 850 €**.

Cependant, ce secteur est prestataire des autres secteurs de la Collectivité.

C'est ainsi par exemple, que le groupe scolaire Pagnol fera l'objet d'une réhabilitation visant d'une part à améliorer l'isolation thermique (remplacement des menuiseries et isolation par l'extérieur) et d'autre part à rendre les locaux en étage accessibles. L'école élémentaire Diderot fera également l'objet d'une première tranche de travaux de remplacement des menuiseries extérieures avec l'objectif entre autres de réduire la facture de chauffage. Les actions de la direction des bâtiments trouvent par conséquent leurs échos dans les crédits affichés sur d'autres secteurs.

A ce titre peuvent être également cités :

- Les travaux de réhabilitation et extension de la MPE du Parc pour une mise en service au premier trimestre 2014. Un appel d'offres partiellement infructueux a repoussé considérablement la date de démarrage des travaux. (maitre d'œuvre : Cabinet Philippe Gibert à Reims) ;
- Les travaux portant sur la modernisation de la salle omnisports englobant une intervention lourde sur les vestiaires (maitre d'œuvre Lenoir et associés) ;
- La poursuite des travaux d'aménagement de la Maison du tourisme pour une mise en service prévue à l'été 2013 ;
- La poursuite des travaux de construction d'un ossuaire au cimetière de Troyes ;
- La poursuite des études de programmation du pôle muséal ;
- La poursuite du programme de démolitions sur le secteur du futur éco-quartier et du bâtiment central de l'ex hôtel de police ;

③ Stationnement payant :

573 930 €

La **réhabilitation de parcs de stationnement existants – travaux et matériel** se poursuit pour un montant global de **257 200 €** consacrés notamment à :

- La modernisation des équipements de surveillance (report d'images) dans les parkings en ouvrage ;
- la modernisation des moyens de secours (report d'alarmes) dans les parkings en ouvrage ;
- des études projetées sur l'évolution, la transformation ou la création de parcs et le début d'opération comme les travaux de démolition sur l'emplacement de l'ancien commissariat de Police (146 000 €);
- L'acquisition de matériel pour la mise en œuvre du PV électronique ;
- Des travaux divers d'amélioration des locaux.

Le remboursement annuel du capital de la dette représente **312 730 €** en 2013.

**6 – ENSEIGNEMENT, JEUNESSE,
CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

B6 - ENSEIGNEMENT, JEUNESSE, CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
AFFAIRES SCOLAIRES	408 800	3 380	- 405 420	425 850	22 850	- 403 000
ECOLES MATERNELLES	231 320		- 231 320	202 750		- 202 750
ECOLES ELEMENTAIRES	242 250	5 000	- 237 250	257 025	5 000	- 252 025
CLASSES DE DECOUVERTE	112 250	35 580	- 76 670	115 490	34 450	- 81 040
RESTAURATION SCOLAIRE	1 273 720	933 000	- 340 720	1 302 230	961 500	- 340 730
DISPOSITIFS SPECIFIQUES	48 050	48 400	350	53 550	48 400	- 5 150
COMENIUS	2 155	2 155		12 000	12 000	
VILLAGE EDUCATIF	165 740	220 100	54 360	169 070	199 750	30 680
JEUNESSE - CM JEUNES	35 510	25 500	- 10 010	23 450	13 500	- 9 950
CENTRE MEDICO-SCOLAIRE	28 420	13 300	- 15 120	30 750	17 000	- 13 750
TOTAUX	2 548 215	1 286 415	-1 261 800	2 592 165	1 314 450	-1 277 715
écart 2013 / 2012				43 950	28 035	-15 915
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>720 470</i>		<i>- 720 470</i>	<i>699 650</i>		<i>- 699 650</i>

La Direction Enseignement Jeunesse envisage de poursuivre les actions entreprises afin de se situer au plus proche des besoins et des attentes des élèves, parents et des enseignants. L'année qui s'annonce va se concrétiser par la réalisation d'un ensemble d'opérations nécessaires au bon fonctionnement des écoles. Aussi, convient-il d'inscrire les montants indispensables qui permettront de finaliser ces différents projets. Dans une première section, figureront les grands jalons budgétaires qui entrent dans le cadre de la section de fonctionnement. La seconde, quant à elle, sera consacrée aux dotations d'investissement.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

2 592 165 €

Le budget de Fonctionnement s'élève pour l'ensemble de la Direction, hors frais de personnels permanents, à un **montant global de dépenses de 2 592 165 €**.

A ce titre, **425 850 €** sont consacrés aux dépenses inhérentes à l'administration générale du secteur de l'enseignement. A l'intérieur de cette rubrique figurent, notamment, les subventions allouées par la Ville aux écoles maternelles et élémentaires privées, ainsi qu'à diverses associations.

Toujours au sein de cette section, est inscrite une dotation d'un montant de **115 490 €** destinée au financement des classes de découverte proposées aux enfants (classes de neige, nature,...), de même que **30 750 €** relatifs aux dépenses obligatoires liées au Centre médico-scolaire.

Dans ce volet, apparaissent pour **1 302 230 €** les dépenses liées à la restauration scolaire. Ces dernières comprennent l'achat des repas auprès du prestataire de service, les coûts induits par le transport des rationnaires dont l'école ne dispose pas d'un point de restauration sur place, ainsi que la rémunération des personnels vacataires chargés de la surveillance des enfants dans les restaurants scolaires.

Dans la section de fonctionnement, vient également s'ajouter le dispositif COMENIUS pour **12 000 €**. Ce dernier n'impacte pas le budget de la Ville. Il s'agit de reverser les sommes perçues par l'Agence Europe-Education-Formation à l'école élémentaire Jacques De Létin, qui participe aux projets pédagogiques dans le cadre d'échanges européens.

202 750 € sont affectés aux besoins des écoles maternelles. Ils sont répartis entre différents postes de dépenses. Ces dernières couvrent les fournitures des écoles, ainsi que celles destinées aux personnels ATSEM et à leurs remplacements en cas d'absence.

Par ailleurs, il est prévu d'attribuer un crédit global d'un montant de **257 025 €** pour les dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires. Seront ainsi financés par la Ville : les fournitures scolaires, les frais d'études surveillées effectuées dans le cadre du Village éducatif.

Afin de permettre de mener à bien les actions du secteur Jeunesse, **23 450 €** seront affectés principalement à la logistique (fournitures administratives, actions du Bureau Information Jeunesse, du Conseil municipal jeunes, ou encore celles liées à la citoyenneté, ...).

Le Village éducatif, quant à lui, se verra doter d'un montant global de **169 070 €**. Celui-ci couvrira les frais de transports scolaires qui s'inscriront dans le champ d'activités plurielles à texture pédagogique, telles que la natation, le salon du livre... Seront intégrées, également, les dépenses inhérentes aux prestations des intervenants, qu'ils soient de sensibilité culturelle, artistique, sportive, etc.

Enfin, **53 550 €** seront attribués au dispositif spécifique « Coup de pouce », dont la vocation consiste à donner l'impulsion nécessaire aux enfants présentant quelques difficultés dans l'acquisition de la lecture. Sont ainsi concernées les écoles élémentaires Jacques-Yves Cousteau, Georges Charpak, et Auguste Millard, lesquelles accueillent chacune deux clubs ; les écoles élémentaires Charles Dutreix, Blossières et Tauxelles animant, pour leur part, chacune un club. Rappelons que depuis le mois de novembre 2012, le nombre de clubs est passé de neuf à onze, les écoles Jacques de Létin et Marcel Pagnol ayant rejoint le dispositif.

L'ensemble des dépenses dévolues au secteur de l'Enseignement et de la Jeunesse est, en partie, financé par des **recettes qui ressortent à un montant global de 1 314 450 €**. Elles regroupent les différents versements effectués par les familles pour leurs enfants bénéficiant, dans le cadre de leur scolarité, de prestations proposées par la Ville. Citons, diverses participations, que ce soit au titre des classes de découverte, de la restauration scolaire, ou des activités payantes du Village éducatif. Dans la continuité des recettes à percevoir, figurent les cofinancements qui émanent d'administrations et organismes divers impliqués dans les dispositifs mis en place par la Ville.

C6 - ENSEIGNEMENT, JEUNESSE, CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - ECOLES - MAINTENANCE - MODERNISATION	266 000	9 000	- 257 000
Ecoles - travaux de modernisation	261 000	9 000	- 252 000
Ecoles - travaux de sécurité	5 000		- 5 000
2 - ECOLES - MATERIEL ET MOBILIER	116 500		- 116 500
Ecoles - matériels et mobilier	90 900		- 90 900
Activités éducatives - matériels et mobilier	600		- 600
Equipements informatiques - mission T.I.C.E. - mobilier	1 000		- 1 000
Equipements informatiques - mission T.I.C.E. - informatisation	24 000		- 24 000
3 - RESTAURANTS SCOLAIRES	78 360		- 78 360
Travaux de modernisation	52 000		- 52 000
Matériels et mobilier	26 360		- 26 360
4 - OPERATIONS SPECIFIQUES	550 000	335 690	- 214 310
PRU - quartier Sénardes- Réhabilitation du groupe scolaire Pagnol	550 000	335 690	- 214 310
TOTAUX GENERAUX	1 010 860	344 690	- 666 170

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

1 010 860 €

La section d'investissement est dotée d'enveloppes dont le **montant global s'élève à 1 010 860 €**. Elle traduit les flux financiers des engagements de la Collectivité en matière patrimoniale.

Les charges concernent :

- les programmes annuels de maintenance et de modernisation des établissements scolaires publics du 1^{er} degré et des restaurants scolaires. Ainsi, **261 000 €** seront affectés aux travaux de bâtiments dans les écoles : pour l'essentiel, il s'agira de la réfection des sols de la maternelle Diderot, de la restauration des portails du groupe scolaire Jean Macé, d'une première tranche de remplacement des huisseries extérieures de l'élémentaire Diderot, ainsi que de la création d'une salle de classe supplémentaire à l'élémentaire Auguste Millard. Par ailleurs, **52 000 €** seront investis dans la cuisine centrale Charles Thibault, qui nécessite de changer les menuiseries extérieures du rez-de-chaussée, et de rénover la ventilation des combles ; enfin, **5 000 €** seront destinés aux travaux de sécurité, par l'aménagement d'un local de stockage à l'école élémentaire des Blossières,
- les programmes annuels d'équipements en matériels et mobiliers dans les établissements précités. A ce titre, **90 900 €** seront consacrés à la dotation des écoles maternelles et élémentaires et **600 €** aux activités éducatives. En outre, une enveloppe de **26 360 €** sera destinée à l'équipement des restaurants scolaires, notamment celui lié à l'ouverture d'un nouveau point de restauration dans les locaux Baltet. Toujours dans le même registre, **1 000 €** seront affectés à l'achat de mobilier d'informatique. Enfin, **24 000 €** permettront de procéder au renouvellement des matériels multimédias et aux acquisitions de logiciels,

- une opération spécifique, estimée globalement à hauteur de 800 000 €, qui fait l'objet d'une inscription en 2013 de crédits de paiements à concurrence de 550 000 €, à engager dans le cadre de l'avenant de sortie du dispositif de Rénovation urbaine des quartiers troyens, soutenu par l'A.N.R.U. Il s'agira de réhabiliter le groupe scolaire Marcel Pagnol, au moyen de travaux d'isolation par l'extérieur, de remplacement d'huisseries, et de mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

S'agissant des recettes, une somme globale d'un montant de 344 690 € est inscrite. Elle est alimentée par :

- les cofinancements qui émanent de l'A.N.R.U. et de la D.D.U. 2012 de l'Etat, du Département de l'Aube et de la Communauté d'Agglomération troyenne pour l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Marcel Pagnol **(335 690 €)** ;
- la participation financière du département de l'Aube, au titre la création d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire Auguste Millard, en remplacement d'un ancien préfabriqué vétuste **(9 000 €)**.

**7 – POLITIQUE DES QUARTIERS
ET DE PROXIMITE, CONSEILS DE QUARTIERS,
SERVICES AUX HABITANTS**

**B7 - POLITIQUE DES QUARTIERS ET DE PROXIMITE,
CONSEILS DE QUARTIERS, SERVICES AUX HABITANTS**

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
CONSEILS DE QUARTIER ET VIE QUOT.	39 400	27 100	- 12 300	26 640	31 100	4 460
CENTRES SOCIAUX	102 880	158 700	55 820	102 900	179 900	77 000
ANIMATIONS SANTE	4 530		- 4 530	4 510		- 4 510
DEMOGRAPHIE	10 070	15 330	5 260	11 220	15 330	4 110
ELECTIONS	570	37 690	37 120	560	14 240	13 680
CIMETIERE	2 950	85 000	82 050	3 280	85 000	81 720
TOTAUX	160 400	323 820	163 420	149 110	325 570	176 460
écart 2013 / 2012				-11 290	1 750	13 040
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>27 100</i>		<i>- 27 100</i>	<i>15 500</i>		<i>- 15 500</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

❶ Conseils de quartier et vie quotidienne - Centres sociaux - Animations « Santé » :

149 110 €

En 2012, les équipes déployées dans les quartiers et dédiées à la vie quotidienne et sociale ont traduit de façon opérationnelle la volonté municipale, exprimée dans le Plan d'Action Municipale 2009-2014, de valoriser les quartiers, développer la relation de proximité et le dialogue avec les habitants.

La mise en service de **l'Espace Sénardes** en avril 2012, était un événement attendu des habitants et acteurs du quartier, impliqués de longue date dans les multiples aspects du projet. Après celles des Marots, Chartreux et Point du jour, cette nouvelle Maison de quartier accueille déjà plusieurs services adaptés à la vie locale : Mairie annexe, Centre Social, Accueil Collectif de Mineurs, espace multimédia, bibliothèque de quartier, centre de consultation Protection Maternelle et Infantile, salles polyvalentes.

Les centres sociaux, par leurs projets d'animation globale - renouvelés en 2012 pour Coulommiers/Sénardes, en 2013 pour Chartreux/Point du Jour et agréés par la Caisse d'Allocations Familiales - s'attachent à apporter des **réponses aux difficultés sociales, économiques et culturelles des familles**. Les activités qu'ils proposent sont en lien avec la réalité sociale de leurs territoires. Ils agissent en partenariat avec les autres structures éducatives, sociales et culturelles du quartier. En 2012, et sous leur impulsion, **la participation des habitants** (usagers et bénévoles), mieux placés pour faire remonter les besoins émergents du quartier, s'est encore accrue.

Le secteur « Animation santé » met en œuvre des actions relevant du domaine de la santé publique en agissant plus spécifiquement sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Ses projets, élaborés en lien avec le Programme National Nutrition Santé (P.N.N.S.), sont réalisés en cohérence avec les projets d'animation des centres sociaux et en lien avec les écoles de la Ville.

Les principaux dispositifs de proximité existants sont confirmés dans leurs exercices originaux, à savoir :

- Les **Conseils de Quartiers**, dont chacune des 18 assemblées favorise l'expression dans les quartiers. Les remarques de leurs membres, visant à améliorer le quotidien des habitants, font l'objet d'un débat et amènent la proposition de solutions communes et concertées (circulation, stationnement, propreté, mobilier et aménagement urbains...).
- Les **permanences d'élus** et leurs 11 points de rencontres dans les 6 quartiers troyens
- Les **réunions publiques** traitant des projets d'aménagements urbains (Forum de l'Hôtel de Ville, Extension de l'ESC, espaces publics du secteur des Halles, programme de rénovation urbaine Beau-Toquat, programme voirie...).
- La **communication de proximité** qui adresse en temps réel les informations propres à la vie quotidienne, aux habitants et professionnels, par voie de distribution dans leurs boîtes aux lettres.
- Les **actions de Gestion Urbaine de Proximité** qui ont contribué au changement d'image des quartiers en accompagnant les habitants dans les phases successives du programme de rénovation urbaine, et en s'appuyant sur les thèmes du cadre de vie, du lien avec les habitants, de la gestion sociale et de la sécurité.

Durant les années 2009-2012, période de travaux, les efforts se sont concentrés sur la **Gestion Humaine de Proximité (G.H.P.)**, les habitants ayant été placés au cœur des projets et en situation d'acteurs du changement, à travers :

- La prise en compte de leurs attentes ;
- leur participation à des réunions publiques d'information, à des visites de chantiers, à des groupes de travail consacrés au travail de mémoire ou à la dénomination des Maisons de quartiers ;
- la valorisation de leurs initiatives ;
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation visant à l'amélioration des conditions de vie et au développement de la citoyenneté.

L'année 2013, complètera le dispositif de G.U.P. par un volet spécifiquement technique, pour gérer les espaces créés ou réaménagés, prévenir les dégradations et **garantir la durabilité des investissements**, toujours en partenariat avec les acteurs de la gestion locale.

Trois enveloppes concourent aux charges de fonctionnement courant des équipements déconcentrés, sous la responsabilité du service « Vie quotidienne / Conseils de quartier » :

- La première enveloppe, de **26 640 €** , au titre des 4 Maisons de quartier et de la salle polyvalente « Le Moderne », contribuera à la mise en œuvre d'animations nationales ou locales visant au développement des solidarités et de la convivialité (13e édition de la fête de voisins), participera à la réalisation de la communication de proximité (boitages), enfin, soutiendra l'activité d'associations par l'octroi d'une subvention ordinaire de fonctionnement dans le cadre de leur action en faveur des quartiers.

A noter que ce budget prévoit une diminution des charges de fonctionnement par rapport au budget 2012.

L'utilisation de toutes les salles polyvalentes de l'Espace Sénardes sur une année pleine doit permettre un accroissement des mises à disposition à titre onéreux, dont le montant attendu pour 2013 s'élève à **31 100 €**.

- Une deuxième enveloppe de **102 900 €**, au titre des 4 centres sociaux et de l'accueil social de Jules Guesde, permettra la réalisation concrète de leurs projets d'animation, à travers **leurs offres d'accueil, d'activités, d'animations et de services à finalité sociale**.

Les recettes de fonctionnement des centres sociaux attendues s'élèvent à **179 900 €**, en augmentation de 13%. Elles se répartissent pour 11% de leur politique tarifaire (adhésions & prestations), pour 4% de financements attribués au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, enfin pour 84% des financements de la C.A.F.

- La troisième enveloppe, d'un montant de **4 510 €**, concourt à la mise en œuvre d'actions relevant du domaine de la santé publique et visant à réduire les inégalités sociales de santé dans le domaine de la nutrition. Ces actions transversales sont menées en partenariat avec des professionnels de santé et sont destinées à un large public, notamment celui des centres sociaux de la Ville et des écoles.

➤ Accueil et démographie – Elections - Cimetière

Le budget de fonctionnement du service Accueil-Démographie d'un montant total de 15 060 € en dépenses, est consacré pour plus de moitié à l'achat de matériel ou prestations, utiles à son fonctionnement courant (achat de formulaires ou livrets de famille, reliure des registres d'état-civil, prise en charge des obsèques des personnes indigentes).

Cette année, un crédit supplémentaire de 1 200 € financera la formation des agents utilisateurs d'un nouvel outil informatique de gestion de l'accueil et d'optimisation des files d'attente, qui sera installé début 2013 à l'accueil de l'hôtel de ville. Cet outil permettra d'orienter rapidement l'usager vers le bon interlocuteur, sans avoir à naviguer entre différents agents et ainsi éviter les attentes inutiles dans le hall de l'Hôtel de Ville. Il permettra par ailleurs de mettre à disposition du public, par un système multimédia, des informations municipales.

En termes de recettes, l'Etat versera l'indemnité annuelle destinée aux communes équipées de stations de délivrance des passeports biométriques, à hauteur de **15 330 €**, ainsi que l'indemnité destinée à compenser les frais occasionnés par les opérations annuelles du recensement de la population, pour **14 240 €**.

Le secteur élections ne comportera aucune recette puisqu'aucun scrutin, donnant lieu à remboursement par la Préfecture, n'est prévu en 2013.

Enfin, une **recette de 85 000 €** est prévue au titre des ventes de concessions au sein du cimetière communal. Depuis 2012, la vente de concessions aux troyens en attente depuis plusieurs années parfois, est redevenue possible grâce à des opérations de reprise de concessions échues ou en état d'abandon.

**C7 - POLITIQUE DES QUARTIERS ET DE PROXIMITE,
CONSEILS DES QUARTIERS, SERVICES AUX HABITANTS**

*Montants exprimés
en Euros*

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - POLITIQUE DES QUARTIERS ET PROXIMITE	35 400		- 35 400
Centres sociaux - matériels et mobilier	2 900		- 2 900
Maisons de quartiers - matériels et mobilier	2 500		- 2 500
Etablissements de proximité - travaux de maintenance et de modernisation	30 000		- 30 000
2 - SERVICES AUX HABITANTS	121 000	27 500	- 93 500
Plan d'amélioration du cimetière	65 000	27 500	- 37 500
Création d'un ossuaire	56 000		- 56 000
3 - OPERATIONS SPECIFIQUES	100 000	38 590	- 61 410
PRU - quartier Chartreux - Extension du centre Peltier		38 590	38 590
Construction d'une salle polyvalente aux Vassaules	100 000		- 100 000
TOTAUX GENERAUX	256 400	66 090	- 190 310

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

256 400 €

① Politique des quartiers et proximité :

35 400 €

Le **volet annuel** d'investissement se monte à **35 400 €** et comprend :

- La maintenance, l'entretien et la modernisation des équipements de quartier, à hauteur de **30 000 €** incluant :
 - la rénovation de la salle polyvalente du Centre René Peltier et la 2^{ème} tranche de ravalement de sa façade (la 1^{ère} tranche ayant été réalisée en 2012 pour un montant de 2 831 €)
 - la réfection du système de fermeture de la Maison de quartier des Chartreux,
 - divers aménagements intérieurs des établissements de quartier.
- L'achat ou le renouvellement de matériel et mobilier dans les Maisons de quartier et centres sociaux, pour respectivement **2 500 €** et **2 900 €**, soit 5 400 €.

Une **opération spécifique** consistera à lancer une étude de programmation et un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle polyvalente dans le quartier des Vassales pour un montant de **100 000 €** (1^{ère} phase de travaux compris).

Dans le cadre de l'avenant de sortie du P.R.U. des quartiers troyens, l'opération de restructuration du centre social René Peltier serait revalorisée au coût des travaux réalisés permettant une augmentation de la participation financière de l'A.N.R.U. à hauteur de 38 590 € inscrits à ce titre en 2013.

② Accueil et démographie-Elections-Cimetière

Pour un montant global de **121 000 €** le programme consacré à l'amélioration du cimetière, comprendra plusieurs volets :

- Une enveloppe de 10 000 € permet de rénover chaque année une partie de la voirie intérieure du cimetière
- La finalisation de la construction du nouvel ossuaire pour un montant de **56 000 €** correspondant à la réalisation de la tranche conditionnelle et comprenant une extension de l'ossuaire initial portant ainsi la capacité totale à 510 reliquaires, l'intégration des sanitaires, la végétalisation et mise en valeur de l'entrée du cimetière.

- La **reprise des concessions de soldats ou civils « Morts pour la France »** et leur ré inhumation au sein d'une tombe spécifique de regroupement qui sera édifiée près du carré militaire existant. Cette opération sera réalisée, sur 2 ans en partenariat avec le Souvenir Français.

Le financement sur 2013, des opérations de reprise des 30 premières concessions et de la construction de la sépulture de regroupement représente un coût total de 55 000 €.

L'ONAC partenaire traditionnel des communes sur ces opérations assurera un co-financement qui pourra aller jusqu'à 50 %. Les recettes d'investissement attendues à ce titre sur 2013 sont donc provisionnées à hauteur de **27 500 €**.

8 – SPORTS ET LOISIRS

Pour cet exercice budgétaire 2013, la commission propose une nouvelle fois des orientations qui s'inscrivent dans les axes fixés dans le Plan d'Action Municipale.

La priorité demeure la maintenance d'un patrimoine sportif municipal vieillissant pour lequel la Ville de Troyes a engagé depuis le début des années 2000, une importante démarche de réhabilitation. Il convient de rappeler que la plupart des installations sportives couvertes ont été construites au cours des années 1970. Confrontée à l'évolution de la demande des différents types d'utilisateurs (associatifs, scolaires ou grand public), à l'évolution des normes fédérales et scolaires, et au vieillissement des infrastructures, la Collectivité a dû établir une programmation de maintenance et de réhabilitation particulièrement ambitieuse qui s'échelonnera sur plusieurs exercices.

Ces opérations n'ont que pour seul objectif d'accueillir dans des conditions satisfaisantes près de 20 000 utilisateurs associatifs et plusieurs milliers de scolaires.

La commission a également souhaité maintenir l'effort en faveur du sport dans les quartiers, que ce soit par la mise à disposition d'installations sportives ou par le soutien à des projets spécifiques portés par des associations.

Naturellement, l'organisation d'animations festives et populaires (Semi-Marathon, Corrida, randonnées rollers et vélo, Fête du Sport ou encore le Street Golf) sera maintenue. Ces événements sportifs municipaux sont devenus des rendez-vous incontournables pour les Troyens et contribuent largement à l'animation de la Cité. Ils fédèrent aussi bien les sportifs avertis que les sportifs amateurs, à l'image du Semi-Marathon qui fêtera en mai 2013 sa vingtième édition et pour laquelle près de 2 000 participants sont attendus. La renommée de l'épreuve permet d'attirer près de 35 % de coureurs extérieurs à l'Aube issus de 37 départements voire même de l'étranger.

B8 - SPORTS ET LOISIRS

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
PISCINES	93 350	607 470	514 120	112 520	627 400	514 880
INSTALLATIONS SPORTIVES	131 220	251 950	120 730	130 510	237 450	106 940
MANIFESTATIONS SPORTIVES	989 080	104 500	- 884 580	984 000	81 500	- 902 500
TOTAUX	1 213 650	963 920	-249 730	1 227 030	946 350	-280 680
écart 2013 / 2012				13 380	-17 570	-30 950
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>46 000</i>		<i>- 46 000</i>	<i>46 000</i>		<i>- 46 000</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 227 030 €

S'agissant de cette section, la charge globale brute est de **1 227 030 €** dont 243 030 € consacrés aux charges directes d'exploitation des équipements sportifs et des piscines.

Le soutien à l'égard du mouvement sportif est une priorité pour la commission qui a retenu une enveloppe globale de 780 000 € au titre de l'attribution des subventions municipales permettant d'aider 103 associations. A cet égard, il peut être précisé que la valorisation cumulée des aides indirectes de la collectivité en faveur de 197 associations sportives et de loisirs est supérieur à 730 000 euros.

En atténuation de ces dépenses de fonctionnement, les recettes escomptées sont estimées à **946 350 €**. Elles proviennent de la fréquentation de nos équipements par le public, principalement dans les piscines municipales, ainsi que des participations financières du Conseil Régional et du Conseil Général au titre de l'utilisation des installations sportives par les lycées et collèges.

Par ailleurs, des partenaires privés contribuent également à soutenir financièrement l'organisation des manifestations sportives, représentant 83 % du budget.

C8 - SPORTS ET LOISIRS

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - REHABILITATION - MAINTENANCE - PROGRAMMES ANNUELS	406 000		- 406 000
Equipements sportifs - maintenance sur bâtiments	278 000		- 278 000
<i>Piscine des Chartreux</i>	<i>70 000</i>		<i>- 70 000</i>
<i>Piscine Zins</i>	<i>45 000</i>		<i>- 45 000</i>
<i>Cosec des Terrasses</i>	<i>115 000</i>		<i>- 115 000</i>
<i>Cosec I</i>	<i>15 000</i>		<i>- 15 000</i>
<i>Halle d'athlétisme</i>	<i>18 000</i>		<i>- 18 000</i>
<i>Divers</i>	<i>15 000</i>		<i>- 15 000</i>
Equipements sportifs - maintenance sur terrains	61 000		- 61 000
Equipements sportifs - travaux de sécurité	23 800		- 23 800
Equipements sportifs - matériels sportifs et moyens techniques	43 200		- 43 200
2 - OPERATIONS SPECIFIQUES	1 498 470	1 117 970	- 380 500
Réhabilitation Salle Omnisports	1 498 470	1 117 970	- 380 500
TOTAUX GENERAUX	1 904 470	1 117 970	- 786 500

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

1 904 470 €

Concernant le programme d'investissement 2013, une enveloppe globale de **1 904 470 €** a été arrêtée. **278 000 €** sont affectés à des travaux de maintenance des bâtiments sportifs.

En premier lieu, **70 000 €** vont être investis à la Piscine des Chartreux pour poursuivre le programme de maintenance technique engagé l'an dernier. Ainsi 40 000 € sont réservés pour finaliser la seconde tranche du changement des collecteurs d'eau des bassins. De plus, 30 000 € seront consacrés à la rénovation du « bac tampon » du grand bassin afin de lutter efficacement contre les chloramines.

Le plus ancien établissement sportif municipal, la piscine Lucien Zins, bénéficiera également d'une opération de maintenance avec l'isolation des murs du petit bassin, estimée à **45 000 €**.

En second lieu, la grande salle de sports collectifs du COSEC des Terrasses sera partiellement remise en état.

Ouvert en 1996, cet établissement a un rôle prépondérant dans l'accueil des activités sportives du quartier Jules Guesde avec sa grande salle de sports collectifs, la salle de tennis de table et le gymnase attenant.

Fortement utilisée par les scolaires et les associations, dont le club handisport troyen, le revêtement de sol de la grande salle est aujourd'hui particulièrement dégradé. **115 000 €** sont par conséquent réservés pour procéder à son changement.

Après la pose d'un nouveau bardage sur le COSEC 1 du complexe sportif Henri Terré, il est proposé de changer l'aérotherme de la grande salle. La remise en état du chauffage permettra d'accueillir les utilisateurs dans des conditions plus décentes (**15 000€**).

18 000 € ont été réservés pour le changement des portes de la halle d'athlétisme Marcel Hermant.

Enfin, **15 000 €** ont été budgétés dans le cadre de dépenses diverses de maintenance.

Il convient de rappeler que la réhabilitation partielle de la Salle Omnisports qui figurait au Budget Primitif 2012 bénéficiera d'une réinscription de crédits de paiement sur l'année 2013 suite au décalage des travaux sur cet exercice, soit **1 498 470 €** de dépenses et **1 117 970 €** de recettes, soit une charge nette résiduelle de **380 500 €** pour la Collectivité. Pour mémoire, le programme de travaux retient des opérations techniques prioritaires permettant de mieux satisfaire les nombreux utilisateurs (réhabilitation de l'ascenseur, mise en conformité de l'installation électrique, remplacement des verrières, réhabilitation des vestiaires, réfection de la ventilation et du chauffage dans les salles de sport, rénovation de la façade...). Les engagements des différents partenaires (Grand Troyes, Conseil régional, Conseil général et Etat) permettent d'atteindre un cofinancement global à hauteur de près de 72 % sur un coût d'opération réajusté à 2 000 000 € TTC, soit 1 672 000 € HT. Les travaux doivent débuter courant du 1^{er} semestre 2013 pour une durée d'un an.

En ce qui concerne les **travaux sur terrains, une enveloppe globale de 61 000 €** a été retenue permettant entre autres, l'entretien des terrains de football sur les complexes sportifs municipaux.

Enfin, **43 200 € ont été réservés pour l'acquisition de matériel sportif et de matériel de maintenance** pour les bâtiments et terrains et **23 800 €** pour les travaux de sécurité et de mise aux normes de tous les équipements sportifs.

9 – PROTECTION ET GESTION ANIMALE
FOIRE DE MARS

B9 -PROTECTION ET GESTION ANIMALE, FOIRE DE MARS

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FOIRE DE MARS	191 190	112 000	- 79 190	281 460	173 000	- 108 460
PROTECTION ET GESTION ANIMALE	106 500	5 000	- 101 500	108 500	5 000	- 103 500
TOTAUX	297 690	117 000	-180 690	389 960	178 000	-211 960
écart 2013 / 2012				92 270	61 000	-31 270
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>2 790</i>		<i>- 2 790</i>	<i>2 800</i>		<i>- 2 800</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget pour 2013 consacre des crédits pour l'organisation annuelle de la Foire de mars. En référence au Plan d'Action Municipale, il prend également en compte les attentes exprimées au titre de la protection et de la gestion animale.

❶ Foire de mars :

281 460 €

L'édition 2013 des Foires de mars prochain devrait peu ou prou épouser les grandes lignes de l'organisation 2012, à l'exception d'un point sur lequel la Ville a consenti une nouvelle avancée. Après les importants investissements réalisés ces dernières années sur les installations électriques, la Ville de Troyes reprend en 2013 la gestion de l'ouverture des compteurs électriques et le suivi de la facturation auprès des industriels forains. Cette évolution est la suite logique de négociations engagés il y a maintenant 4 ans avec ces derniers pour parvenir à un fonctionnement optimum du champ de Foire : alimentation électrique sécurisée et fiabilisée, facilité de déplacement sur le champ de foire, implantation revue des métiers, horaires d'ouverture, programme d'animation, vigilance accrue par rapport aux débordements (stationnement, puissance sonore, propreté, etc.).

Une charte « Mieux vivre ensemble pendant la Foire de Mars » a été signée le 8 février 2012 entre l'association Rivexpo 3, le Comité Festif des Industriels de la Foire de Mars et la Ville afin d'assurer le bon déroulement annuel de la fête foraine tout en respectant l'environnement au sens large. Les signataires se sont engagés à tout mettre en œuvre pour que cette animation soit une réussite tant pour les riverains, que pour les professionnels et le public.

La charge nette de cet événement annuel qui se déroulera du samedi 23 février au dimanche 17 mars 2013 apparaît aujourd'hui stabilisée.

Le montant des **dépenses à caractère général** est estimé à **281 460 €** et recouvre les frais de mise à disposition des espaces nécessaires pour l'implantation des métiers et caravanes (esplanade Delestraint, terrain de Saint-Julien-les-Villas), les secours, l'installation de toilettes publiques et le gardiennage du site de Saint-Julien, la Police Municipale assurant comme l'an dernier, la

sécurité du champ de foire, ainsi que les nouvelles modalités de gestion et de suivi des dépenses d'électricité. Le montant des **droits de place** devrait s'élever à **173 000 €**, comprenant la récupération de ces dépenses d'électricité engagées par la Ville.

② Concernant la protection et la gestion animale

L'exercice 2013 est budgété à hauteur de **108 500 €** et s'inscrit dans la continuité d'actions engagées depuis plusieurs années maintenant. L'action en matière de protection et gestion animale repose sur différents marchés de service qui représentent une dépense annuelle de 34 000 €. Ce montant englobe :

- la prestation de suivi et régulation de la population des **animaux errants** sur la voie publique conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Rural ; en outre, la Ville de Troyes dispose d'une **fourrière** pour l'accueil de ces animaux. La Ville a confié la gestion de sa fourrière à la SPA de Menois dans le cadre d'un marché de délégation de service pour un montant annuel prévisionnel de 70 000 €, 2013 étant la dernière année du marché. Les prestations comprennent la gestion d'un terrain, l'infrastructure et la prise en charge de son exploitation. En moyenne, l'activité représente la prise en charge et la gestion de 120 chiens et 80 chats. Parallèlement, la Ville de Troyes a un marché avec l'Ecole des Chats qui assure des captures et campagnes de stérilisation des chats errants. Près de 90 chats ont ainsi été pris en charge en 2012 pour un coût moyen par chat de 173 € (englobant les frais de trappage et le coût de l'ensemble des actes vétérinaires tels que stérilisation, vaccination ou tatouages...).
- Les recettes annuelles s'élèvent à **5 000 €**, et correspondent à la facturation de prestations pour lesquelles les tarifs sont reconduits en 2013. Ils comprennent, dans le cadre d'une reprise par le propriétaire, la facturation de la prise en charge de l'animal, un forfait journalier et la refacturation des frais de vétérinaire et de tatouage.
- la **maintenance du pigeonier** installé Jardin du Rocher qui abrite aujourd'hui une cinquantaine de pigeons. Si la présence de ce pigeonier mis à disposition et géré par la S.R.E.P. (Société de Régulation et d'Entretien des Pigeonniers) ne peut suffire à lui seul à réguler la population de pigeons, le pigeonier a aujourd'hui permis de fidéliser un certain nombre de pigeons et de réguler la nidification. Parallèlement le travail sur la suppression progressive des lieux de nidification est

maintenu et passe par une sensibilisation des propriétaires dont les immeubles présentent des ouvertures ou passages libres. L'attention portée sur le patrimoine communal se poursuit et se traduit par des visites régulières des combles.

- des prestations de **captures ponctuelles** par cage visant à limiter les points de forte concentration des pigeons notamment dans les quartiers d'habitat social qui ne sont pas épargnés. Cette prestation est également encadrée par un marché public attribué à la société Hygiène 5D.

C9 - PROTECTION ET GESTION ANIMALE, FOIRE DE MARS

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<p>FOIRES</p> <p>Mise en conformité électrique des Foires</p>	<p>10 000</p> <p>10 000</p>		<p>- 10 000</p> <p>- 10 000</p>
<p>TOTAUX GENERAUX</p>	<p>10 000</p>		<p>- 10 000</p>

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

10 000 €

① Foire de Mars

Une somme de **10 000 €** est inscrite au Budget pour 2013 pour permettre la remise à niveau de la conformité des installations électriques du site après la manifestation.

**10 – URBANISME,
RENOUVELLEMENT URBAIN**

**11 - REQUALIFICATION
DES ESPACES PUBLICS**

La part du budget intéressant la Commission Urbanisme, Renouvellement urbain et Requalification des espaces publics regroupe à la fois les actions en matière :

- de gestion des sols ;
- de rénovation urbaine ;
- d'aides à la restauration du centre ancien ;
- de politique foncière et patrimoniale et de gestion locative du patrimoine privé de la collectivité;
- de requalification des espaces publics ;

auxquelles s'ajoutent quelques opérations spécifiques phare du Plan d'Action Municipale.

En matière d'**urbanisme et de renouvellement urbain**, l'année 2012 aura notamment été marquée par l'achèvement de la restauration de l'immeuble Bourse du Travail et par l'attribution de la concession d'aménagement correspondante, à la société Frey. L'ouverture du chantier, prévue à l'automne 2013, concrétisera plusieurs années de procédures et d'études et résonnera comme un aboutissement de la requalification de la rue Emile Zola, de la place Jean Jaurès à la place de la Libération.

Alors que le **chantier de la Maison du Tourisme** se poursuit, il est dès aujourd'hui possible d'entrevoir derrière les échafaudages, la façade colorée de ce futur lieu d'informations, de rencontres et d'échanges. Suivant l'avancement constaté des travaux, l'objectif d'une mise en service pour l'été 2013 semble pouvoir être tenu. Le besoin en crédits de paiement pour le solde de cette opération s'élève pour l'exercice budgétaire 2013, à 550 980 €.

Sur le plan réglementaire, le **lancement de la 4^{ème} modification du Plan Local de l'Urbanisme** et la réflexion lancée autour de la densité urbaine et des orientations d'aménagements sur des secteurs appelés à muter (axe Chomedey, site EDF Gambetta, clinique des Ursulines, etc.) ont constitué les faits marquants de l'année 2012.

Ces réflexions se poursuivront en 2013 avec pour enjeu principal, la régularisation des droits à construire sur le territoire communal en lien avec le Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains et les objectifs issus du Grenelle de l'environnement.

Le Secteur Sauvegardé n'est pas en reste avec l'officialisation de sa **mise en révision et son extension, avec un périmètre qui passe de 53 ha à plus de 100 ha**, faisant entrer la Ville de Troyes dans le cercle des villes françaises présentant non seulement l'un des plus vastes secteurs sauvegardés mais également l'un des plus homogènes. Cette étude pilotée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et confiée au cabinet Mélassinos (marché notifié en octobre 2012) s'échelonne sur 2 ou 3 ans pour un coût de 357 118 € financé à hauteur de 50 % par la Ville de Troyes.

Parallèlement, on devrait sur l'année 2013 assister à une **montée en puissance de la 4^{ème} OPAH-RU** pour lesquels les premiers dépôts de dossiers ont été déposés au cours du dernier semestre 2012.

2013 marquera enfin la **mise en œuvre opérationnelle de l'Opération de Restauration Immobilière (O.R.I.)** initié dans le cadre du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés avec les conclusions de l'enquête publique relative au premier dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) préalables à l'animation qui sera réalisée auprès des propriétaires concernés.

2013 se traduira par la **clôture du Programme de Rénovation Urbaine des trois quartiers d'habitat social** Chartreux, Point du Jour et Sénardes, avec un redéploiement à l'échelon local de l'intégralité des économies réalisées. Les crédits ainsi récupérés permettront non seulement de financer les opérations complémentaires jugées prioritaires comme suite à l'évaluation réalisée en 2012 par le Grand Troyes et surtout d'engager les premières actions sur le secteur Jules Guesde.

S'ajoute à ces opérations, la **poursuite des travaux engagés sur le secteur Marots/Beau Toquat** dans le cadre du programme de

rénovation Chantereigne-Montvilliers. Les différentes interventions prévues viendront modifier durablement l'image de ce quartier de la Ville situé au finage des communes de Troyes, La Chapelle Saint-Luc, Les Noës Près de Troyes avec notamment **l'aménagement de l'intersection de la rue des Marots et de l'axe Sarrail.**

Le protocole financier pour la **rénovation urbaine du secteur Planche Clément** signé le 31 janvier 2011 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'OPH Troyes Habitat et la Ville de Troyes, devrait quant à lui être conforté par la signature d'un accord venant officialiser les orientations retenues sur ce secteur aux termes d'une année 2012 consacrée aux études de programmation. Les premières études de maîtrise d'œuvre pourront ainsi être engagées avec un programme de travaux qui devrait s'échelonner sur les années 2013-2017.

En matière de transactions immobilières et plus précisément de cessions d'immeubles, l'année 2012 aura été consacrée pour partie à l'examen et à la révision des procédures internes permettant de limiter le risque de renoncement d'acheteurs peu scrupuleux. De ce fait, la partie du programme de cessions 2012 non encore réalisée sera entreprise en 2013, avec la mise en vente notamment d'immeubles précédemment occupés par les Unions Départementales des Syndicats qui ont intégré, depuis le mois de septembre, des locaux au sein de la Maison des Syndicats et de la Vie citoyenne, boulevard du 1^{er} RAM. Le produit 2013 des **cessions d'immobilisation** est fléché à hauteur **1 100 000 €** au chapitre Services généraux (tableau C15).

Dans le détail et par secteur, le budget du secteur s'articule comme suit :

B10 - URBANISME ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
POLE URBANISME ET PATRIMOINE	32 000		- 32 000	46 960	5 980	- 40 980
SECTEUR SAUVEGARDE	240 980	95 230	- 145 750	236 400	112 000	- 124 400
GESTION SOLS	18 310		- 18 310	11 900		- 11 900
ACTION FONCIERE ET PATRIMOINE	390 650	765 000	374 350	564 830	762 000	197 170
TOTAUX	681 940	860 230	178 290	860 090	879 980	19 890
écart 2013 / 2012				178 150	19 750	-158 400
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>				5 000		- 5 000

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

860 090 €

Avec un total de dépenses (hors frais de personnel permanent) de **860 090 €**, la section de fonctionnement présente un résultat quasiment à l'équilibre avec une recette de **879 980 €**. La baisse du résultat par rapport à l'exercice 2012 (**-158 400 €**) s'explique par un transfert de charge (locations immobilières) principalement entre la Direction de la Famille et la Direction de l'Action foncière et du Patrimoine, traduisant ainsi la volonté municipale de s'appuyer sur une gestion centralisée et coordonnée de l'ensemble des baux contractés par la collectivité. La Direction de l'Action foncière et du Patrimoine gère ainsi plus de 230 baux et conventions en tous genres.

❶ La ligne « **Pôle Urbanisme et Patrimoine** » en augmentation de plus de 46% présente une charge nette en hausse d'environ 18,7% tenant compte d'une recette attendue de la part de l'ADEME de **5 980 €** dans le cadre du **Protocole de suivi énergétique de la Maison du tourisme** signé en 2012. Cette ligne intègre en outre le soutien aux associations de sauvegarde du patrimoine et de promotion de l'architecture qui par leurs actions nous font découvrir les trésors cachés ou nouvellement révélés de la Cité. 18 000 € sont également prévus pour le **développement d'actions de communication permettant d'assurer le rayonnement de notre Ville** au plan national à l'image de l'opération 24 Heures Malraux montée en 2012 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la loi du même nom. Cette ligne intègre en outre le **financement de la convention d'études passée pour l'année 2012-2013 avec l'IATEUR** laquelle portera sur le Secteur sauvegardé (établissement d'un règlement de publicité et évaluation de l'impact économique des outils de protection en place).

❷ Les crédits alloués pour le fonctionnement du **Secteur Sauvegardé (236 400 €)** représentent à eux seuls un bon quart des dépenses de fonctionnement pour une charge nette de **124 400 €** et illustrent l'effort de soutien continu de la Collectivité pour accompagner la transformation du centre ancien. Ces crédits intègrent des frais d'expertise (études de dendrochronologie réalisées dans le cadre d'un marché à bons de commande attribué à l'entreprise CEDRE dans la limite d'une dépense

annuelle de 20 000€), de conseil (provision de 30 000 € dans le cadre de l'attribution à venir d'une mission d'architecte conseil repensée), d'assistance et suivi animation dans le cadre de la 4^{ème} O.P.A.H. (coût annuel de la prestation confiée à la société URBAM Conseil : 66 400 €) et de l'Opération de Restauration Immobilière (O.R.I.) pour laquelle l'enquête publique préalable à la première déclaration d'utilité publique devrait intervenir en début d'année (besoin en crédits de paiement évalué à 128 600 €, prestation attribué au groupement Rémy Consultant/URBAM Conseil/SIABA).

③ La ligne **Gestion des sols** ramenée à **11 900 €** (baisse de - 35%) recouvre essentiellement des frais d'honoraires mobilisés dans le cadre notamment de recours.

④ Avec des dépenses qui représentent plus de 2/3 des dépenses du secteur, la **gestion du patrimoine locatif** génère **762 000 €** de recettes, lesquelles restent globalement stables par le jeu de l'augmentation de l'IRL. Par ailleurs, la cession de quelques immeubles est compensée globalement par la mise en service de nouveaux bâtiments et par l'exploitation de locaux rénovés qui étaient précédemment inoccupés. Ce résultat illustre le travail accompli par la Collectivité pour gérer et valoriser au mieux l'ensemble de son patrimoine.

C10 - URBANISME ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	2 895 600	2 076 170	- 819 430
<i>Pour mémoire (équipements de proximité et aménagements)</i>			
<i>PRU - quartier du Point du Jour - extension et réhabilitation Crèche du Parc</i>	<i>2 025 600</i>	<i>1 530 450</i>	<i>- 495 150</i>
<i>PRU - quartier Sénardes - Réhabilitation du groupe scolaire Pagnol</i>	<i>550 000</i>	<i>335 690</i>	<i>- 214 310</i>
<i>PRU - quartier Point du Jour - Construction d'un Accueil Collectif de Mineurs</i>	<i>320 000</i>	<i>210 030</i>	<i>- 109 970</i>
2 - OPERATIONS SPECIFIQUES	635 980	30 000	- 605 980
Subvention d'équipement à verser PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur)	40 000		- 40 000
Subvention d'équipement à verser - Etude de requalification quartier Planche Clément	15 000		- 15 000
Projet Urbain Partenarial sente des Gravières	30 000	30 000	
Maison du Tourisme	550 980		- 550 980
3 - PROGRAMMES ANNUELS	427 500	4 000	- 423 500
Acquisitions de terrains et de bâtiments	95 000		- 95 000
Travaux sur bâtiments non affectés	178 000		- 178 000
Démolitions de bâtiments	150 000		- 150 000
Etudes et documents d'urbanisme	500		- 500
Cautions locatives	4 000	4 000	
4 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	550 000		- 550 000
Secteur Sauvegardé - Subventions pour restauration immobilière	100 000		- 100 000
Subvention OPAH	350 000		- 350 000
Travaux de voirie - raccordement réseaux pour permis de construire	100 000		- 100 000
TOTAUX GENERAUX	4 509 080	2 110 170	- 2 398 910
TOTAUX HORS ANRU autres secteurs (équipements de proximité et aménagements)	1 613 480	34 000	- 1 579 480

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

4 509 080 €

❶ Rénovation urbaine :

2 865 600 €

Avec une année 2012 marquée par la livraison des aménagements publics dans le quartier des Sénardes notamment, 2013 verra l'ouverture du chantier de **réhabilitation/extension de la M.P.E. du Parc au Point du Jour** pour lequel les marchés de travaux viennent tout juste d'être attribués et la construction dans le même secteur, d'une **structure d'accueil dédiée aux centres de loisirs** (A.C.M.).

Au titre du redéploiement des économies réalisées, une réflexion portant sur la **restructuration partielle du groupe scolaire Marcel Pagnol** sera également engagée en lien avec les Commissions Enseignement-Jeunesse et Maintenance des bâtiments communaux.

❷ Opérations spécifiques :

635 980 €

Au titre des opérations spécifiques portées par la Commission Urbanisme, on retrouve :

- les subventions d'équipement à verser dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.) et du complément au concours financier apporté par la Ville à Troyes Habitat (pour un montant total de 27 037,50 €), lié à la réflexion sur l'îlot Planche Clément, à hauteur respectivement de **40 000 €** et **15 000 €** ;
- les crédits affichés pour le Projet Urbain Partenarial de la Sente des Gravières (**30 000 €**) ;
- les crédits nécessaires à la poursuite des travaux de construction de la **Maison du Tourisme** évoqués ci-avant (**550 980 €**) et en rappelant ici, la mise en place le 3 octobre dernier du Comité Scientifique et Technique dans le cadre du partenariat initié début 2012 ;
- la participation financière de la Ville au coût des études préalables à l'extension et révision du périmètre et du règlement de Secteur Sauvegardé) pour un montant total de **100 000 €** (selon un échéancier de paiement) ;

- les crédits alloués à la poursuite de la politique d'aides à la restauration mise en place par la Collectivité qui représente un effort soutenu de 450 000 € (**100 000 € + 350 000 €**) soit environ la moitié du programme pluriannuel de la Commission.

③ Action foncière et gestion du patrimoine communal (programmes annuels) : 427 500 €

Les programmes annuels s'élèvent pour l'exercice 2013 à **427 500 €**, et englobent, outre les crédits affectés aux cautions locatives :

- Une enveloppe de **95 000 €** pour diverses acquisitions répondant à la mutation de secteurs géographiques où la Ville projette de se rendre propriétaire de terrains repérés « emplacements réservés » au titre du PLU.
- Un effort important (hausse de 51 % par rapport à 2012) pour l'amélioration et la modernisation des bâtiments relevant du domaine privé communal (**178 000 €**), géré par le service Patrimoine et Monuments Historiques, en particulier dans le patrimoine locatif ;
- Une enveloppe de **150 000€** dans le cadre de diverses opérations de démolition, en accompagnement de mutations urbaines, notamment dans le cadre de l'aménagement de l'axe Chomedey et de l'éco-quartier des Tauxelles.
- 4 500 € au titre de frais d'études, de documents d'urbanisme et de cautions locatives.

④ Projets urbains structurants

Parmi les projets structurants portés par la Collectivité, figure l'aménagement du Parc des Moulins pour lequel, outre les réalisations d'équipements et de structures légères sur la partie destinée à demeurer ouverte au public, le Conseil municipal a lancé la procédure de concession d'aménagement pour la partie du site destinée à la création d'une zone touristique et de loisirs familiale, autour de l'ancienne maison Mahieu.

Peuvent aussi être cités la création d'une liaison douce entre la Z.A.C. des 3 Seine et le CUBE, la poursuite des études sur l'éco-quartier Tauxelles avec le recours à un spécialiste de la démarche normée dite « Aménagement Environnemental et Urbain », récemment désigné, l'aménagement de l'îlot Bourse du Travail, pour lequel le permis de construire devrait être délivré au printemps 2013, ou encore l'aménagement d'un parc de stationnement paysager sur l'emprise de l'ancien commissariat de police, conjointement à la requalification du square Feller.

L'aménagement du quartier de la gare, concourant au fonctionnement du pôle d'échanges, sera quant à lui différé de quelques mois, le temps pour le Grand Troyes, en charge de la compétence transport et déplacement, d'arrêter une orientation intégrant les attentes et les objectifs des différents partenaires.

Le lancement des premières études de maîtrise d'œuvre sur le secteur Planche Clément et des premières réflexions sur le quartier Jules Guesde traduisent la volonté de la Ville de Troyes de prendre date et de se préparer à un possible PNRU 2.

Enfin, si l'année 2012 fût marquée par la concrétisation d'initiatives privées pour lesquelles la Ville a su guider et accompagner les investisseurs dans leurs projets (projet Alhambra, projet Vachette, projet de la place Saint-Pierre, projet sur le site de la Caisse d'Epargne Gambetta), certains dossiers pourraient connaître à leur tour en 2013 une avancée significative (projet Frafor, projet Jacquot, etc.). Il convient néanmoins de rester vigilant dans un contexte économique qui rend les investisseurs nationaux frileux ou plus regardant en matière de coût d'acquisition et de mesures d'accompagnement de la collectivité (exemple interventions connexes sur le domaine public, intégration de voiries privées dans le domaine public, etc.).

5 Politique de l'Habitat

Avec 81 permis de construire délivrés entre le 1^{er} janvier et le 30 octobre 2012 et un peu plus de 300 autorisations de travaux accordées, la production de logements sur Troyes reste soutenue et dynamique. Les objectifs fixés par le PLH sont respectés. Ainsi près de 600 logements auront été accordés en 2012. En marge, l'offre de logements à destination des étudiants continue à s'enrichir et à se développer, avec l'entrée sur le marché local de nouveaux acteurs privés proposant des résidences avec services. La Ville accompagne par ailleurs la transformation de l'habitat par la viabilisation des terrains bâtis, notamment à travers les raccordements aux réseaux des concessionnaires (E.R.D.F., G.R.D.F,...). **100 000 €** étant inscrits en 2013 à ce titre.

C1%- REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

*Montants exprimés
en Euros*

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - MAINTENANCE DES ESPACES PUBLICS Maintenance voirie requalifiée	55 000 55 000		- 55 000 - 55 000
2 - OPERATIONS SPECIFIQUES DE REQUALIFICATION Hôtel de Ville - places et rues connexes	1 570 940 1 570 940	894 250 894 250	- 676 690 - 676 690
<p style="text-align: center;">TOTAUX GENERAUX</p>	<p style="text-align: center;">1 625 940</p>	<p style="text-align: center;">894 250</p>	<p style="text-align: center;">- 731 690</p>

① Maintenance des espaces publics :

1 625 940 €

En accompagnement des actions menées en matière d'urbanisme ou de voirie, le secteur Requalification des espaces publics présente un budget de maintenance à hauteur de **55 000 €** pour la maintenance de voirie requalifiée. Ce budget sera consacré à des travaux liés à la reprise de joints sur pavés, ainsi que la mise en place de marchés de remplacement progressif des tampons de voirie et le remplacement des dalles sur voirie requalifiée.

② Opérations spécifiques

Une somme de **1 570 940 €** est inscrite en dépenses dans le cadre de l'achèvement des travaux de l'opération de **requalification de la place de l'Hôtel de Ville**, **894 250 €** en recettes attendues de la Région Champagne-Ardenne, du Département de l'Aube et du Grand Troyes, soit une charge nette de la Collectivité de **676 690 €** pour 2013.

En 2012, les travaux ont consisté à requalifier la place Alexandre Israël et la place Foch, y compris la partie circulée entre la rue Clémenceau et la rue Emile Zola.

9 lots ont été attribués pour un montant global d'opération de 5 560 000 €, et concernaient les aménagements de surface, l'éclairage, la fontainerie et les plantations.

Pour 2013, reste à requalifier la rue Aristide Briand, 4^{ème} phase du programme.

12 – PREVENTION

B12 - PREVENTION

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
PREVENTION	535 760		- 535 760	545 000	10 000	- 535 000
ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS	861 610	578 300	- 283 310	870 530	607 000	- 263 530
SEJOURS	183 670	124 300	- 59 370			
FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS	177 160	147 000	- 30 160	30 390	161 500	131 110
TOTAUX	1 758 200	849 600	-908 600	1 445 920	778 500	-667 420
écart 2013 / 2012				-312 280	-71 100	241 180
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>416 000</i>		<i>- 416 000</i>	<i>426 200</i>		<i>- 426 200</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 445 920 €

❶ Prévention :

545 000 €

Au terme des deux années de travail avec le Conseil Général et les associations A.J.D. et A.A.S.E.A., un nouveau protocole a permis d'établir les bases d'un partenariat rénové. Avec une action recentrée sur la prévention spécialisée de rue et 10,16 postes d'éducateurs spécialisés, les moyens mis en œuvre doivent être mobilisés en direction des jeunes, de l'entrée au collège à 21 ans.

Parallèlement, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été réactivé et un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles, dont les associations de prévention sont membres, a été créé.

❷ Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) :

870 530 €

La Ville gère 9 accueils de loisirs : 2 accueils exclusivement dédiés aux enfants d'âge maternel situés dans le secteur Tauxelles/Vassaulles, 6 accueils pour les enfants d'âge maternel et primaires (3/4 ans à 12 ans) dans les secteurs Coulommière, Jules Guesdes, Sénardes, Marots, Vassaulles et à Menois, 1 accueil à destination des 10/17 ans ancré au centre-ville avec points de regroupements au sein des différents quartiers.

Avec plus de 28 000 journées réservées par les familles et plus de 1 000 enfants accueillis, les accueils de loisirs remplissent une double mission. Ils proposent une réponse aux besoins d'accueil hors temps scolaire et constituent une offre de loisirs éducatifs.

Ces structures constituent le premier niveau de prévention en participant à la construction du savoir vivre ensemble, en favorisant la mixité sociale, en contribuant à l'épanouissement et à la découverte des potentiels des enfants et des adolescents.

L'implantation des accueils de loisirs au sein des différents quartiers est fondamentale pour exercer cette prévention de premier niveau, c'est pourquoi l'offre sera complétée en 2013 par un nouvel équipement dans le quartier Point du Jour.

Cet équipement accueillera les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et durant les vacances scolaires de 8h00 à 18H00.

Outre l'offre des A.C.M. municipaux, dans le quartier des Chartreux, ce sont les associations A.L.C.T. et A.A.S.E.A. qui gèrent 2 accueils de loisirs. A ce titre, elles bénéficient de subventions et de mise à disposition de locaux.

③ Résidence sociale - Foyer Jeunes Travailleurs (F.J.T.) :

30 390 €

La résidence sociale-F.J.T. propose un hébergement temporaire aux hommes et aux femmes de 18 à 30 ans en situation de mobilité professionnelle ou d'insertion :

- salariés ;
- apprentis ;
- étudiants boursiers ;
- stagiaires de la formation professionnelle ;
- stagiaire de formation en alternance ;
- demandeur d'emploi indemnisé en recherche active d'emploi ou de formation.

Dotée d'une équipe socio-éducative, la résidence sociale-FJT constitue un sas vers le logement autonome, une réponse à un besoin ponctuel mais également un lieu de vie collectif et sécurisant pour des jeunes qui quittent leur famille.

C12 - PREVENTION

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS	369 000	223 030	- 145 970
Travaux de Modernisation - Programme annuel	20 000	5 000	- 15 000
Matériels et mobilier	29 000	8 000	- 21 000
PRU - quartier Point du Jour - Construction d'un Accueil Collectif de Mineurs	320 000	210 030	- 109 970
2 - FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS	19 000	19 000	
Cautions locatives	19 000	19 000	
TOTAUX GENERAUX	388 000	242 030	- 145 970

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

388 000 €

Le programme d'investissement pour 2013 comprend pour l'ensemble du secteur :

- des crédits pour la construction de l'A.C.M. Point du Jour : **320 000 €**
- des crédits d'acquisition de matériel et mobilier : **29 000 €**
- des crédits de travaux de maintenance, de modernisation et mise aux normes : **20 000 €**
- des crédits pour cautions locatives : **19 000 €**

La majorité des investissements concernant les équipements des A.C.M. sera proposée au financement de la C.A.F. de l'Aube qui constitue un partenaire privilégié en faveur de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Les recettes estimées sont de 13 000 € en 2013.

Concernant l'opération spécifique de création d'un A.C.M au Point du Jour, ce projet bénéficiera de la participation des partenaires institutionnels de la Ville (A.N.R.U., Etat-DDU 2102 et C.A.F.) à hauteur de **210 030 €**, soit une charge nette résiduelle de **109 970 €** pour la Ville.

13 – COMMERCE, ARTISANAT

Engagée depuis plusieurs années dans la reconquête de son hyper-centre, la Ville a structuré son intervention autour de 3 axes majeurs :

- la requalification des espaces publics ;
- la réhabilitation du bâti ;
- l'implantation de nouvelles enseignes à forte image.

La conjonction de ces champs d'investigation a permis de remodeler depuis 2004 le paysage commercial du centre-ville, tant sur le plan de l'esthétisme que sur le plan du dynamisme économique.

Dans le cadre des objectifs fixés par le Plan d'Action Municipale 2009-2014, au titre du développement du commerce et de l'artisanat, la Ville souhaite :

- maintenir et renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville avec notamment la restructuration du marché central des Halles, géré en régie depuis le 1er janvier 2012 avec la mise en place concomitante d'une commission de concertation appelée à se prononcer sur tout sujet intéressant les commerces et la gestion du bâtiment des Halles ;
- apporter un soutien aux petits commerces de proximité en proposant un programme d'actions opérationnelles et d'animations commerciales visant à promouvoir la cité et à dynamiser la fréquentation en cœur de ville.

Afin de renforcer cette dynamique mise en place en 2011 avec l'arrivée d'un manager de commerce de Ville, 2012 a vu la création d'un **Comité Consultatif des Commerçants**, composé de commerçants représentatifs, des élus chargés du Commerce et de l'Artisanat, et de représentants de la CCITA et du Grand Troyes. Constatant la transformation de la Cité grâce aux programmes de requalification urbaine, ce comité aux côtés des Services, a pour vocation d'une part de nourrir par les échanges et le dialogue la stratégie de la Ville pour le commerce de proximité, d'autre part de participer à la définition d'un programme d'actions de valorisation du commerce autour d'animations et d'organisation d'évènementiels.

Parallèlement à cette démarche concertée, la Ville poursuit son travail d'installation d'un observatoire du tissu commercial troyen afin de mieux cerner les évolutions des activités commerciales et artisanales, de leurs influences sur le tissu urbain comme de la commercialité des rues, particulièrement du centre-ville, et de mieux prendre en compte les attentes des consommateurs comme des professionnels. En lien avec les Chambres consulaires, le pôle Développement économique du Grand Troyes et l'Audart, les données recueillies par cet observatoire permettront d'analyser avec précision la situation actuelle et l'évolution des activités commerciales et artisanales sur ces dernières années. Une base de données commune avec lesdits partenaires, en cours de mise en place, permettra de gérer en temps réel les implantations commerciales (arrivées/départs), et orienter les actions de soutien de la ville.

B13 - COMMERCE ARTISANAT

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
COMMERCE - ARTISANAT	110 800	339 500	228 700	149 100	391 200	242 100
GESTION DES HALLES	199 700	352 580	152 880	281 600	352 580	70 980
TOTAUX	310 500	692 080	381 580	430 700	743 780	313 080
écart 2013 / 2012				120 200	51 700	-68 500
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>5 000</i>		<i>- 5 000</i>	<i>8 000</i>		<i>- 8 000</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

430 700 €

① Commerce-Artisanat :

149 100 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2013 est composé de **149 100 €** en dépenses et **391 200 €** en recettes.

Dans ce budget, une enveloppe de 129 100 € est destinée au programme d'animations commerciales de l'année 2013. En complément des animations annuelles traditionnelles et récurrentes telles la Foire au Jambon, la Foire aux Fleurs, la Fête de la Gastronomie, la Journée Nationale du Commerce de Proximité, la Semaine du Goût, la Fête des Plantations, il est nécessaire de proposer des opérations commerciales d'envergure et à forte valeur ajoutée pour densifier les flux, développer la notoriété et constituer l'attrait incontournable du 1^{er} pôle de centre-ville pour les troyens et les touristes. L'idée de **4 temps forts**, en lien avec les saisons, et sous la signature « **1, 2, Troyes Shopping** » mise en place au cours de l'été 2012, permet de rythmer le calendrier et d'adapter la programmation sur des thématiques variées et actuelles. Pour chaque temps, la Ville portera ses efforts sur 3 axes : animations en concertation avec les commerçants, services adaptés à la clientèle (garderie, stewards urbains...), heures de stationnement offertes, symbole attendu par une majorité de commerçants.

Par ailleurs, une dotation de 5 000 € sera consacrée au soutien de projets associatifs spécifiquement dédiés à l'animation de quartiers commerçants.

Les recettes, à hauteur de **391 200 €**, correspondent en majeure partie aux redevances d'occupation du domaine public (droits de terrasse et droits de place des marchés) pour 360 000 €, complétées par des aides escomptées du FISAC au titre de la 2^{ème} tranche du programme d'actions 2012-2014 pour 26 200 € et par des redevances et des recettes diverses pour 5 000 €.

② Marché central des Halles :

281 600 €

Les Halles de l'Hôtel de Ville, rénovées dans les années 80, sont aujourd'hui un lieu incontournable des troyens et des touristes, pour découvrir les produits du terroir de l'Aube ou plus exotiques, dans une ambiance chaleureuse et particulièrement animée en fin de semaine.

Engagées depuis quelques années, la réhabilitation et la modernisation du bâtiment concourent à développer l'offre commerciale de proximité. Cet établissement géré en direct par la Ville depuis le 1^{er} janvier 2012 représente un **budget de 281 600€ en dépenses**, intégrant, notamment, une hausse prévisionnelle des fluides de l'équipement (énergie, électricité et chauffage urbain), contre **352 580 € en recettes**.

Les postes de dépenses reflètent la gestion quotidienne d'un bâtiment accueillant des commerces et du public et comprennent les fluides, la maintenance et les frais de nettoyage des locaux. L'ouverture et la fermeture des Halles seront intégrées dans la prochaine délégation de service public du stationnement à compter du 1^{er} juillet 2013.

Les 33 occupants se sont regroupés au sein de l' « Association d'Animation et de Promotion du Marché des Halles » avec laquelle la Ville a signé une convention de partenariat pluriannuelle, permettant de subventionner tant le fonctionnement général de l'association pour 10 000€ que l'organisation d'évènements spécifiques. Cette nouvelle dynamique devrait permettre de relancer l'attractivité et la fréquentation de cet équipement, et bénéficier aux commerces alentours.

Les recettes sont composées, outre des loyers et des places de stationnement pour 170 670 €, des charges récupérables évaluées pour l'année 2013 à 181 910 €.

C13 - COMMERCE ET ARTISANAT

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - HALLES HOTEL DE VILLE	316 000	109 880	- 206 120
Halles de l'Hôtel de Ville - Travaux de modernisation		25 600	25 600
Halles : mise aux normes du Système de Sécurité Incendie (SSI)	316 000	84 280	- 231 720
2 - MARCHES EXTERIEURS	40 000	6 690	- 33 310
Marchés extérieurs - Travaux de modernisation	40 000	6 690	- 33 310
3 - DIVERS	1 000	1 000	
Cautions	1 000	1 000	
TOTAUX GENERAUX	357 000	117 570	- 239 430

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

357 000 €

① Marché central des Halles :

316 000 €

Dans le cadre de la reprise en gestion directe des Halles par la Ville et en concertation avec les commerçants, il est apparu nécessaire de rénover le niveau -1 du bâtiment affecté, outre au stationnement et livraisons, aux réserves et laboratoires des occupants et aux locaux techniques. Ces travaux ont été réalisés au cours de l'été 2012 pour 153 000 € et devraient bénéficier en 2013 d'une subvention F.I.S.A.C. de 25 600 € au titre de la 2^{ème} tranche du programme d'actions 2012-2014.

- L'opération phare de l'exercice 2013 porte sur la mise aux normes des systèmes de sécurité et d'incendie (SSI de catégorie A) et de désenfumage. Après une année 2012 consacrée aux études et à la définition du programme de travaux, l'année 2013 sera consacrée aux travaux d'un montant prévisionnel de **316 000 €** qui inclut également la remise aux normes du circuit de désenfumage. Ces travaux permettront de disposer d'un seul Système de Sécurité Incendie opérationnel sur l'ensemble du bâtiment. Une **subvention FISAC de 84 280 €** est attendue au titre de la 2^{ème} tranche du programme d'actions 2012-2014.
- Au titre du programme annuel d'investissement pour 2013, une partie des dépenses de travaux évalués à 70 000 € devrait bénéficier de crédits reportés de 2012 : protection des issues de secours, éclairage des entrées, réfection des verrières, renforcement du dispositif de surveillance du niveau -1.

② Marchés extérieurs :

40 000 €

Le commerce non sédentaire est un vecteur essentiel de l'économie de la cité. A ce titre, la Ville accueille et organise plusieurs marchés de plein-air : le marché de centre-ville, le marché des Chartreux, le marché de terroir Jules Guesde et le marché nature des Marots.

Concernant le marché de plein-air du centre-ville, la Ville a réorganisé en 2008 l'implantation des espaces de ventes afin d'élargir les allées de circulation pour le public et d'obtenir une meilleure visibilité et uniformité des stands de vente. Cette réorganisation a été complétée par une première mise aux normes électriques de l'espace public.

La Ville entend poursuivre ses efforts pour améliorer les conditions d'accueil, de travail et de sécurité des commerçants non sédentaires sur le parvis des Halles. Les équipements utilisés doivent être améliorés par une remise aux normes des réseaux électriques et des armoires de distribution. Cette dépense est chiffrée à **40 000 €**.

③ **Divers :**

1 000 €

Enfin, **1 000 €** sont inscrits en dépenses et en recettes au titre des cautions liées à la gestion locative.

**14 – ECONOMIE, EMPLOI,
RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES**

B14 - ECONOMIE, EMPLOI, RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
ACCUEIL EMPLOI	105 950	22 500	- 83 450	109 920	25 500	- 84 420
EMPLOIS INSERTION	362 790	217 560	- 145 230	421 890	267 000	- 154 890
TOTAUX	468 740	240 060	-228 680	531 810	292 500	-239 310
écart 2013 / 2012				63 070	52 440	-10 630
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>323 140</i>		<i>- 323 140</i>	<i>381 190</i>		<i>- 381 190</i>
<u>POUR MEMOIRE</u> (hors mouvements d'ordre)						
BUDGET ANNEXE PATRIMOINE INDUSTRIEL	34 650	96 150	61 500	22 970	64 440	41 470
<u>dont</u> :						
charges courantes	15 650			4 600		
taxes foncières	11 500			13 000		
intérêts des emprunts	7 500			5 370		
loyers et remboursements de charges		55 000			55 000	
Autres recettes		41 150			9 440	
écart 2013 / 2012				-11 680	-31 710	-20 030

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

531 810 €

① Secteur Emploi :

109 920 €

Le projet de budget de fonctionnement du service Accueil Emploi, retient, hors frais de personnel, des charges courantes estimées à **109 920 €** contre 105 950 € en 2012, et des recettes escomptées pour **25 500 €** contre 22 500 € en 2012 (dont 9 000 € de la Région, et 11 000 € du Grand Troyes au titre du F.S.E.).

Par rapport à l'année précédente, c'est la poursuite des actions déployées au titre de la plateforme « emploi insertion » et plus précisément d'une contribution soutenue au titre du dispositif des Points Conseil Emploi du Grand Troyes, au travers des trois axes opérationnels que je vous rappelle :

- Un premier axe, l'implication du service Accueil emploi, dans l'organisation d'**actions de recrutement et d'information dans les quartiers en direction des demandeurs d'emploi** dans le but de les rapprocher des secteurs ou des métiers en tension avec le concours d'entreprises qui recrutent, ou bien pour les informer sur des recrutements lors de démarrage de formations ou encore pour promouvoir des dispositifs spécifiques auprès de ces publics comme par exemple la création ou la reprise d'entreprise. Elles se déroulent sous la forme de « mini forums emploi » organisés dans les maisons de quartier, en partenariat étroit avec la Mission Locale et le Pôle-Emploi, ou comme ce mois-ci avec Aube initiative par des mercredis après-midi mêlant informations et échanges avec les adultes et animations pour les enfants accompagnant leurs parents.
- Un deuxième axe, l'**appui aux recrutements dans le cadre des travaux de rénovation urbaine** et d'**accompagnement des cadres demandeurs d'emploi** en collaboration avec les acteurs publics et associatifs locaux.
- Un troisième axe enfin, les ateliers **d'initiation à l'utilisation d'internet** et le développement de la **Formation ouverte à distance (F.O.A.D.)**, dispensée dans les maisons de quartier et à l'hôtel de ville au sein des **Points d'accueil à la téléformation (P.A.T.)**, dont le succès est indéniable. Nous avons signé un avenant, avec la Région qui soutient financièrement le dispositif, visant à augmenter le volume d'heures, passant de 940 à 2000 avec un crédit ouvert allant jusqu'à 12 000 €.

A ces actions directes, s'ajoute évidemment le soutien dans un contexte sensible, du tissu associatif : la **Mission Locale**, dédiée aux jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, et les associations intermédiaires Boutique Boulot et Boutique Boulot maison, pour un montant global de **109 000 €** au titre du fonctionnement.

🔗 **Emplois d'insertion professionnelle :**

421 890 €

Dans la continuité de la politique engagée par la ville depuis maintenant de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle, et surtout pour faire face à la crise économique et ses répercussions dans le domaine de l'emploi, avec des perspectives économiques sur 2013 peu encourageantes, la Collectivité poursuit son effort dans les trois volets d'intervention : les contrats d'insertion, le chantier d'insertion des « Moulins » et le marché d'insertion avec les bailleurs sociaux.

Sur le **volet des contrats d'insertion**, la Ville a décidé, non seulement de maintenir le nombre de personnes accueillies dans le cadre de contrats d'insertion, mais surtout de l'augmenter, portant le nombre de 23 à 28 postes de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E.) (dont les nouveaux contrats d'avenir pour un public de 16 à 25 ans), principalement répartis sur les missions d'accueil et celles du secteur de l'enseignement ; les 5 postes supplémentaires en 2013 venant renforcer le plan propreté ; et ce tout en maintenant par ailleurs les 3 contrats Adulte Relais au sein des effectifs de la Ville. De ce fait, les charges concernées passent de 323 140 € à **381 190 €**, l'augmentation étant presque intégralement compensée par celle des recettes qui passent de 217 560 € à **267 000 €**.

Sur le **volet chantier d'insertion**, assurant la maîtrise d'ouvrage du chantier d'insertion professionnelle qui va se partager entre l'aménagement des espaces sur le site des Moulins et la création d'une « coulée verte » et des jardins sur le site des Tauxelles, la Ville continue à confier la gestion administrative de ce chantier de 15 CAE à l'Association Intermédiaire boutique Boulot et reconduit la somme de 12 000 €.

Sur le **volet marché d'insertion** enfin, une somme de 20 400 € quasi identique à la somme versée en 2012, sera consacrée au marché d'insertion contracté avec les bailleurs sociaux, relatif à l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public des quartiers, et qui entre dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) et d'un partenariat avec Mon logis et Troyes Habitat.

Enfin et d'une façon générale, les **autres dépenses du volet insertion professionnelle** (8 300 €) sont consacrées à la formation et aux déplacements de l'ensemble des « emplois aidés ».

En plus des aménagements destinés à conforter son attractivité territoriale, la Ville apporte un soutien et accompagne à la création d'entreprises à travers l'**Hôtel d'entreprises** situé 14, rue des Bas-Trévois. Propriétaire des locaux, la Collectivité entretient un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie concernant l'animation de cet immeuble de bureaux afin d'y favoriser l'implantation et la création de jeunes entreprises. Cet équipement fait l'objet d'un budget annexe rattaché au patrimoine industriel qui retrace les dépenses de fonctionnement (**22 970 €**) liées aux charges de gestion courante (entretien, animation, taxes foncières...) ainsi que les recettes, issues notamment des loyers perçus auprès des différents occupants (25 000 €).

C14 - ECONOMIE, EMPLOI, RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<i><u>Pour mémoire</u></i>			
<i>Aménagement du site des Moulins (parc) : passerelle, jardins familiaux et pédagogiques, platelage bois, entrée Bas Trévois</i>	250 000	20 000	- 230 000
<i>Aménagement du site des Moulins (bâti) : mesures conservatoires Maison des Maraîchers et restauration des annexes</i>	250 000	60 200	- 189 800
<u>POUR MEMOIRE :</u>			
BUDGET ANNEXE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL	43 470	2 000	- 41 470
Modernisation hôtel d'entreprises			0
Remboursement annuel du capital de la dette	41 470		- 41 470
Dépôts et cautionnements	2 000	2 000	0
TOTAUX GENERAUX BUDGETS PRINCIPAL/ANNEXE	43 470	2 000	- 41 470

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

Au titre du développement économique, et en accompagnement du projet du Grand Troyes portant sur la création d'un pôle d'échanges multimodal dans le **quartier de la gare**, il est rappelé que le projet de la Ville entre, comme prévu, dans la phase de consultation, avec le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) pour l'aménagement des espaces extérieurs, ce qui sera réalisé d'ici la fin de l'année.

Parallèlement, le Grand Troyes lancera la phase 1 de l'aménagement (2012-2017) portant sur le projet de création d'un pôle d'échanges multimodal comprenant la restructuration du bâtiment voyageur afin de réorganiser les circulations, créer des aménagements concourant à l'inter modalité (gare routière et bus urbain, pistes cyclables, parking cycles...), traiter et rationaliser les stationnements et la requalification des espaces de contact s'inscrivant dans le projet de requalification urbaine du quartier gare et concourant au fonctionnement du pôle d'échanges.

Pour mémoire, l'étude de faisabilité a été réalisée par l'A.R.E.P. (Aménagement Recherche Pôles d'Echanges) en 2010 sous maîtrise d'ouvrage de Gares et Connexions, et poursuivie en 2011 dans le cadre d'une convention multipartite (Etat, Région, Département, Agglomération, Ville de Troyes, S.N.C.F., R.F.F.) avec pour but de finaliser les futures orientations d'aménagement sur le site de la Gare.

L'étude qui sera réalisée dans le cadre de l'A.M.O., sera payée en 2013 avec des crédits reportés d'un montant de 73 000 €. Les travaux fléchés par le budget correspondant à la part Ville pour les phases 1 et 1B (parvis, cours intermodal, parking, rampe, rues) sont prévus pour 2015 et 2016, le budget global estimé étant de 1 382 984 € (montant de l'autorisation de programme).

Pour mémoire, les éléments relatifs au site des moulins ont été développés au chapitre 3 « Environnement – Développement durable ».

Concernant le **Budget annexe du Patrimoine**, figure en investissement le remboursement de la dette en capital détenue auprès du Budget Principal pour un montant de **41 470 €** ainsi que le montant des dépôts et cautions inscrits pour **2 000 €** en dépenses et en recettes.

**15 – SERVICES GENERAUX - FINANCES,
COMMANDE PUBLIQUE, PROTOCOLE,
POLICE MUNICIPALE**

B15 - SERVICES GENERAUX

Montants exprimés en Euros

SERVICES	POUR MEMOIRE BUDGET 2012			PROJET BUDGET 2013		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
DIRECTION DES FINANCES	520 850	1 159 830	638 980	641 230	1 134 860	493 630
COLLECTE DES DECHETS	6 600 000	6 600 000				
AFFAIRES JURIDIQUES	231 100	50 000	- 181 100	231 890	50 000	- 181 890
CENTRE DE RESSOURCES D'INFORMATION	52 230	2 200	- 50 030	55 930		- 55 930
RESSOURCES HUMAINES ET ELUS	1 642 260	176 030	-1 466 230	1 825 870	212 000	- 1 613 870
SYSTEMES D'INFORMATION - ARCHIVES	541 540	6 200	- 535 340	527 940	21 200	- 506 740
ADMINISTRATION GENERALE	1 222 480		- 1 222 480	1 261 060		- 1 261 060
LOGISTIQUE	417 430	20 000	- 397 430	445 240	6 300	- 438 940
FETES ET CEREMONIES	9 140	70 210	61 070	8 870	49 315	40 445
COMMUNICATION - PROTOCOLE	338 980	10 000	- 328 980	329 945	12 000	- 317 945
POLICE MUNICIPALE	237 060	22 000	-215 060	233 440	5 000	- 228 440
SOUS-TOTAUX	11 813 070	8 116 470	-3 696 600	5 561 415	1 490 675	-4 070 740
REMUNERATIONS PERSONNEL PERMANENT	39 672 200	291 160	- 39 381 040	39 815 000	148 420	- 39 666 580
PRODUITS GLOBALISES (impôts et dotations)		64 808 310	64 808 310		65 590 110	65 590 110
TOTAUX	51 485 270	73 215 940	21 730 670	45 376 415	67 229 205	21 852 790
écart 2013 / 2012				-6 108 855	-5 986 735	122 120
<i>DONT PERSONNEL TEMPORAIRE</i>	<i>421 228 780</i>	<i>484 951 180</i>	<i>63 722 400</i>	<i>380 637 526</i>	<i>450 159 929</i>	<i>69 522 403</i>

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

45 376 415 €

L'activité de certains services peut ne pas être directement rattachée à un secteur fonctionnel en particulier. Concourant au fonctionnement de l'ensemble des services municipaux compte tenu de leur nature transversale, les crédits qui leur sont alloués font l'objet d'une présentation distincte, figurant aux **tableaux B15 et C15**. Leur présentation conclut l'examen des budgets fonctionnels.

Concernant tout d'abord les **dépenses de fonctionnement (tableau B15)**, les besoins des services généraux (hors personnel permanent de tous les secteurs) s'élèvent à **5 561 415 €** contre 11 813 070 € (5 213 070 € hors T.E.O.M.) en 2012, en raison des notamment dépenses supplémentaires d'entretien des locaux liées à l'ouverture de nouveaux équipements (Maison des Syndicats et de la Vie citoyenne, Maison du Tourisme, notamment), à la convention signée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (F.I.P.H.F.P.) pour 142 000 €.

① Finances

641 230 €

Le budget de **641 230 €** correspond essentiellement au financement de frais généraux des services (cotisations, frais de recouvrement, pertes sur créances irrécouvrables...). Les recettes attendues, à hauteur de **1 134 860 €**, comprennent la part transversale du Contrat Enfance Jeunesse versée par la C.A.F. ainsi que les remboursements du Grand Troyes relatifs aux conventions de service partagé dans le cadre de la collecte des déchets (lavage des bennes, fonctionnement du garage, fournitures du carburants, ...).

② Collecte des déchets

Conformément à la délibération n°1 du 9 février 2012, la Ville a décidé, à titre transitoire pour 2012, de voter le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) et de percevoir en lieu et place de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes le produit correspondant. A l'issue de cette période, l'établissement public ayant décidé, au cours de sa séance du 11 octobre 2012, d'instituer et de percevoir sur son territoire la T.E.O.M. à compter du 1^{er} janvier 2013, il n'y a donc plus lieu d'inscrire, tant en dépenses qu'en recettes, de crédits au budget de la Ville à partir de 2013.

③ Affaires juridiques

231 890 €

Le budget de la **Direction des Affaires Juridiques**, constant par rapport à 2012, demeure exclusivement un budget de fonctionnement marqué par des dépenses récurrentes. Parmi ces dernières, figurent le paiement des primes d'assurances pour 157 110 €, contre 231 100 € en 2012, le paiement des honoraires de l'ensemble des auxiliaires de Justice auxquels la Ville peut avoir recours (33 870 €) ainsi que les frais d'annonces et d'insertion induits par les consultations de marchés publics (33 990€).

Les autres décaissements sont limités, notamment le paiement des frais d'actes et de contentieux, liés aux actions en Justice pour lesquels des frais sont engagés par la Collectivité.

Le budget affiché en recette demeure identique à celui de 2012 (50 000 €) et correspond à des remboursements des assureurs et des tiers dans le cadre des réclamations pré-contentieuses liées aux dommages occasionnés au domaine public communal ou au personnel municipal.

④ Centre de Ressources et d'Information (Documentation) :

55 930 €

Affiché en légère augmentation en 2013 (+ 3 700 €), ce budget tient notamment compte de l'augmentation des différents abonnements souscrits par la Ville afin que les services municipaux, administratifs comme techniques, disposent de sources d'information professionnelle et territoriale fiables et actualisées.

⑤ Ressources humaines et élus :

1 825 870 €

Cette ligne regroupe les dépenses de fonctionnement autres que celles portant sur la rémunération du personnel permanent (frais de formation, prestations d'action sociale, cotisation F.I.P.H.F.P., annonces, médecine du travail...) ainsi que les indemnités et les frais de formation de l'ensemble des élus composant le Conseil municipal.

⑥ Systèmes d'information :

527 940 €

Cette ligne regroupe essentiellement les dépenses de « télécommunications » (abonnements de téléphonie fixe ou mobile, accès internet), affichées en baisse à 194 700 € contre 205 000 € en 2013, en raison des efforts d'optimisation recherchés par la Ville. Un autre poste important concerne la maintenance pour l'ensemble des logiciels « métier » (Etat Civil, Finances, RH, Urbanisme...) pour 275 000 €, comme en 2012.

⑦ Administration générale :

1 261 060 €

Ce budget, affiché en légère hausse par rapport à 2012 (+ 38 580 €) concerne les dépenses d'entretien des locaux municipaux (977 500 €) dont l'essentiel est confié à des entreprises spécialisées sur marchés publics ainsi que les dépenses liées à la convention de service partagé relative à la Collecte, passée avec le Grand Troyes (373 730 €), compensée par une recette versée par l'établissement.

⑧ Logistique :

445 240 €

Cette ligne, représentant une dépense de fonctionnement de **445 240 €**, comprend en particulier les charges de fonctionnement du garage municipal et notamment le poste « carburants et pièces détachées » ;

⑨ Fêtes/cérémonies :

8 870 €

Ce service gère les demandes de locaux et de matériels d'organismes publics/privés ou de particuliers. **8 870 €** sont inscrits en dépenses (hors personnel permanent et fluides notamment) contre **49 315 €** de recettes attendues.

⑩ Communication – Protocole :

329 945 €

Cette ligne englobe non seulement les besoins de la direction de la communication ou du service protocole mais aussi ceux du service photothèque. Le budget global s'élève pour 2013 à **329 945 €**, en légère diminution par rapport à 2012 (338 980 €).

① Police municipale

233 440 €

Le budget 2013 de la Police Municipale s'inscrit dans la continuité de 2012, dans un contexte qui sera cependant marqué par le renforcement du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui conditionnera sur le volet « Sécurité » l'action concertée de la Police Municipale et de la Police Nationale. En particulier :

- La convention de coordination renouvelée entre les deux institutions traduira cette démarche par un échange d'informations complémentaires et plus fréquent sur les données de la délinquance générale.
- En investissement, l'acquisition d'un outil de géolocalisation des patrouilles de la Police Municipale (sécurité des agents et réactivité des renforts en cas de danger).

Les missions de la Police Municipale répondent aux préoccupations de la population troyenne et se traduisent par la surveillance générale du territoire troyen, les missions de police administrative et l'encadrement des nombreuses animations et manifestations organisées dans la cité.

Estimé pour l'année 2013 à **233 440 €**, le budget s'inscrit dans la continuité des missions de la Police Municipale en matière de prévention et de surveillance du bon ordre en particulier. Au sein de ce budget, 120 000 € sont consacrés au personnel vacataire chargé de la surveillance des sorties d'écoles, 79 660 € à la maintenance des 33 caméras de vidéo protection et 11 000 € à l'achat de la tenue des agents.

Une recette supplémentaire estimée à 5 000 € est attendue dans le cadre du remboursement par les propriétaires de véhicules-épaves mis en fourrière.

② Rémunération personnel permanent :

La masse salariale affiche pour l'année 2013 une évolution de **0,36 %** par rapport à l'exercice budgétaire précédent qu'il convient d'expliquer principalement par :

- La mutation de 3 agents relevant du Centre Municipal d'Action Sociale (C.M.A.S.) exerçant déjà en totalité pour le compte de la ville de Troyes au 1^{er} janvier 2013, incidence qui viendra en déduction de la subvention de cet établissement rattaché ;

Cette hausse des dépenses en matière de personnel est cependant à pondérer par l'effet d'une diminution des charges de personnel en raison :

- du transfert de 11 fonctionnaires et agent non titulaires en contrat à durée déterminée de la Ville vers l'Etablissement Public Administratifs « La Maison du Boulanger » qui se voit confier la gestion des lieux de diffusion, en particulier les théâtres de Champagne et celui de La Madeleine, au 1^{er} janvier 2013, dépense qui sera, comme rappelé plus haut, désormais intégrée dans la contribution annuelle qui lui est versée ;

Si l'on reste à périmètre constant (hors transfert et reprise des personnels), pour comparer au BP 2012, l'évolution des charges de personnel est limitée à + 1,52% par rapport à l'exercice budgétaire précédent, due notamment :

- à l'évolution normale des carrières liée au « Glissement vieillesse technicité - GVT » qui accompagne le déroulement normal de la carrière des agents (effets des avancements d'échelons et de grades...) ;
- aux réformes statutaires et catégorielles annoncées en 2013 (GIPA : garantie individuelle du pouvoir d'achat, réforme des ingénieurs territoriaux ...) ;
- à la hausse annuelle des cotisations retraites, à la prise en compte de la revalorisation du S.M.I.C.,
- ainsi qu'à l'effort fait en faveur de la protection sociale complémentaire des agents municipaux, 150 000 € étant consacrés cette année à la prise en charge, à compter du 1^{er} janvier 2013, d'une partie de leur cotisation de mutuelle santé, marquant ainsi la volonté de la Ville, au côté des partenaires sociaux, de soutenir l'action sociale en faveur de son personnel ;
- auxquelles s'ajoute la mise en place de garanties couvrant « le Handicap » et « la dépendance » au 1^{er} trimestre 2013 ;

L'ensemble de ces nouvelles mesures d'action sociale en faveur des agents municipaux représentant une enveloppe globale annuelle de 200 000 €.

Cette évolution reste modérée notamment par les effets conjugués d'une gestion rigoureuse des effectifs (remplacement non systématique des agents absents, resserrement de l'encadrement ...), le partage des ressources humaines dans le cadre de la mutualisation des services fonctionnels avec le C.M.A.S. et le Grand Troyes.

Les **recettes de fonctionnement** mentionnées également dans le **tableau B15** comprennent principalement les produits dits globalisés qui s'élèvent cette année à **65 590 110 €** contre 64 808 310 € en 2012.

Ceux-ci comprennent notamment les produits fiscaux et les dotations de l'Etat, soit :

- le produit des contributions directes (compte 731) : 27 882 310 €
- les dotations de compensation et de solidarité versées par le Grand Troyes (comptes 732) : 11 247 320 €
- la dotation globale de fonctionnement y compris la DSUCS (comptes 741) : 21 396 000 €
- les diverses dotations et attributions de compensation versées par l'Etat ou CG10 (comptes 746, 748) : 2 401 980 €
- la taxe sur l'électricité (compte 7351) : 1 123 500 €
- les impôts sur les spectacles (compte 7363) : 59 000 €
- la taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière (compte 7381) : 1 300 000 €
- la taxe locale sur la publicité extérieure (compte 7368) : 180 000 €
- les autres attributions et participations (compte 7488) : 28 630 €

Au final, le montant total des recettes du secteur s'élève ainsi à **67 229 205 €** contre 73 215 940 € en 2012, et 66 615 940 € après retraitement de la T.E.O.M. perçue en 2012, soit une hausse de 0,92%.

C15 - SERVICES GENERAUX

Montants exprimés
en Euros

O B J E T	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES - PROGRAMMES ANNUELS	340 000		- 340 000
Informatique - matériels	156 000		- 156 000
Informatique - logiciels	114 000		- 114 000
Informatique - réseaux - travaux	70 000		- 70 000
2 - MATERIELS ET MOBILIER	39 600		- 39 600
Equipement des services	12 000		- 12 000
Protocole - matériels	8 600		- 8 600
Fêtes et cérémonies - programme exceptionnel renouvellement mobilier et matériel	15 000		- 15 000
Communication - matériels	4 000		- 4 000
3 - MOYENS GENERAUX	122 000		- 122 000
Matériel de transport	90 000		- 90 000
Grosses réparations et moyens techniques	32 000		- 32 000
4 - POLICE MUNICIPALE	23 000		- 23 000
Matériel et moyens techniques	23 000		- 23 000
5 - CREDITS GLOBALISES	293 640		- 293 640
Etudes	65 000		- 65 000
Matériels - Mobiliers	120 000		- 120 000
Travaux	108 640		- 108 640
6 - RECETTES GLOBALISEES	0	11 623 000	11 623 000
Fonds de compensation de la TVA		2 200 000	2 200 000
Versement sur amendes de police		1 000 000	1 000 000
Taxe locale d'équipement		323 000	323 000
Cessions d'immobilisations		1 100 000	1 100 000
Programme d'emprunts		7 000 000	7 000 000
TOTAUX GENERAUX	818 240	11 623 000	10 804 760

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

818 240 €

- ❶ La section d'investissement détaillée au **tableau C15** reprend en premier lieu les dépenses liées aux **équipements informatiques** pour une somme de **340 000 €**, qui intègre la poursuite du plan de renouvellement du matériel informatique et les efforts en faveur du développement des nouvelles technologies sur le territoire de la Commune (Fibre optique...).
- ❷ Les autres lignes concernent l'acquisition de **moyens matériels et mobiliers** nécessaires, soit à l'équipement des services généraux de la Collectivité (**39 600 €**), soit à la mise à disposition par le Protocole ou le service Fêtes et Cérémonies (23 600 €), ainsi que les crédits destinés au **renouvellement de véhicules et aux grosses réparations du parc automobile (122 000 €)**.
- ❸ Concernant la **Police Municipale**, une somme de **23 000 €** est inscrite au budget 2013. Elle sera consacrée à la mise en place de l'outil de géolocalisation des patrouilles, chiffré à 15 000 €. Cet équipement sur les véhicules d'intervention et les radios individuelles permettra d'optimiser la couverture du territoire communal par les patrouilles municipales. Il contribuera au renforcement de l'action publique contre la délinquance et à sécuriser les agents dans leurs interventions quotidiennes. Ce crédit permettra également l'achat d'un scooter tout équipé pour 5 000 € et le renforcement de la sécurisation des locaux de la Police Municipale pour un montant de 3 000 €.
- ❹ Enfin, **des crédits globalisés**, tant en études, travaux ou matériel et mobilier, d'un montant global de **293 640 €**, serviront à alimenter les différents secteurs de la Collectivité ayant exprimé des besoins formalisés dans ces différents domaines mais dont la réalisation n'est pas certaine sur 2013, en fonction de l'évolution d'autres opérations. Ils seront ainsi progressivement engagés sur 2013 au fur et à mesure de l'avancée des contextes opérationnel et budgétaire de chacun des secteurs de la Collectivité, mesurée notamment lors des différents Comités d'Arbitrages Budgétaires de l'exercice 2013.

Les **ressources d'investissement** rattachées aux services généraux contribuent à l'équilibre général du budget et s'élèvent à **11 623 000 €**, comprenant notamment :

- le fonds de compensation de la TVA assis sur les dépenses d'investissement de 2012 : **2 200 000 €**
- le versement effectué par l'Etat au titre des amendes de police : **1 000 000 €**
- la taxe locale d'équipement : **323 000 €**
- le programme prévisionnel de cessions immobilières : **1 100 000 €**
- et enfin, le programme d'emprunt globalisé : **7 000 000 €**

Ainsi, se présentent les prévisions budgétaires afférentes aux besoins des services généraux pour l'exercice 2013.

EQUILIBRE GENERAL

D1 - BUDGET PRINCIPAL - MOUVEMENTS REELS
RECAPITULATION PAR COMMISSION

Montants exprimés en Euros

COMMISSIONS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
ANIMATION DE LA CITE, CULTURE, PATRIMOINE HISTORIQUE, VIE ETUDIANTE	1 827 580	488 910	3 802 220	1 112 500
AFFAIRES SOCIALES	2 147 100	1 564 190	3 138 750	3 787 500
ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE	988 310	153 630	4 359 420	439 100
PROMOTION DE LA VILLE, TOURISME, POLITIQUE DES LABELS	10 000		925 340	76 000
DEPLACEMENTS URBAINS, CIRCULATION, VOIRIE, MAINTENANCE DES BATIMENTS	6 103 090	1 414 140	2 411 750	392 615
ENSEIGNEMENT, JEUNESSE, CONSEIL MUNICIPAL JEUNES	1 010 860	344 690	2 592 165	1 314 450
POLITIQUE DES QUARTIERS ET DE PROXIMITE, CONSEILS DE QUARTIERS	256 400	66 090	149 110	325 570
SPORTS ET LOISIRS	1 904 470	1 117 970	1 227 030	946 350
SECURITE, PROTECTION ET GESTION ANIMALE, STATIONNEMENT	10 000		389 960	178 000
ECONOMIE, EMPLOI, RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES			531 810	292 500
URBANISME, RENOUVELLEMENT URBAIN	1 613 480	34 000	860 090	879 980
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS	1 625 940	894 250		
PREVENTION	388 000	242 030	1 445 920	778 500
COMMERCE, ARTISANAT	357 000	117 570	430 700	743 780
SERVICES GENERAUX	818 240	11 623 000	45 376 415	67 229 205
A - TOTAUX COMMISSIONS	19 060 470	18 060 470	67 640 680	78 496 050
B - CHARGE DE LA DETTE	8 030 000	183 080	2 050 000	41 550
C - TOTAUX BUDGET PRINCIPAL	27 090 470	18 243 550	69 690 680	78 537 600
D - RAPPEL INVESTISSEMENT			27 090 470	18 243 550
E - EQUILIBRE GENERAL			96 781 150	96 781 150
	<i>(Mouvements réels)</i>			

CALCUL DE L'AUTOFINANCEMENT	RAPPEL BP 2012		PROJET 2013	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	71 714 060	80 416 760	69 690 680	78 537 600
soit.....		8 702 700		8 846 920
déduction du remboursement net de la dette	8 036 960	334 260	8 030 000	183 080
soit.....	7 702 700		7 846 920	
soit AUTOFINANCEMENT NET		1 000 000		1 000 000

TABLEAU D1 – BUDGET PRINCIPAL – MOUVEMENTS REELS – Récapitulation par commission

Le **tableau D1** décrit les conditions de formation de l'équilibre du Budget Principal. Reprenant l'ensemble des données chiffrées présentées précédemment, ce document retrace tous les mouvements réels affectant, tant en dépenses qu'en recettes les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

	2013			2012			Ecart 2013/2012		
	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	27 090 470	69 690 680	96 781 150	30 369 775	75 317 735	105 687 510	- 3 279 305	- 5 627 055	- 8 906 360
<i>Hors TEOM</i>	<i>27 090 470</i>	<i>69 690 680</i>	<i>96 781 150</i>	<i>30 369 775</i>	<i>68 717 735</i>	<i>99 087 510</i>	<i>- 3 279 305</i>	<i>972 945</i>	<i>- 2 306 360</i>
Recettes	18 243 550	78 537 600	96 781 150	21 449 765	84 237 745	105 687 510	- 3 206 215	- 5 700 145	- 8 906 360
<i>Hors TEOM</i>	<i>18 243 550</i>	<i>78 537 600</i>	<i>96 781 150</i>	<i>21 449 765</i>	<i>77 637 745</i>	<i>99 087 510</i>	<i>- 3 206 215</i>	<i>899 855</i>	<i>- 2 306 360</i>
Résultat	- 8 846 920	8 846 920	0	- 8 920 010	8 920 010	0	73 090	- 73 090	0

Le résultat de fonctionnement attendu à fin 2013 est estimé à **8 846 920 €**, soit en baisse de 73 090 € par rapport au Budget Primitif 2012.

Les efforts de gestion entrepris par la Ville depuis plusieurs années pour maîtriser ses dépenses courantes et optimiser la recherche de recettes, malgré un contexte économique contraint, permettent de dégager au Budget 2013 un **autofinancement** maintenu, comme en 2012, à hauteur de **1 000 000 €**, déduction faite du remboursement net de la dette (7 846 920 €).

D2 - BUDGET PRINCIPAL - AUTRES MOUVEMENTS COMPTABLES

Montants exprimés en Euros

NATURE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 - AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 777 240	4 777 240		
Emprunts assortis option de tirage	4 777 240	4 777 240		
2 - ENTRE SECTIONS	258 000	9 104 920	9 104 920	258 000
Charges à répartir	158 000	153 000	153 000	158 000
Travaux en régie	100 000			100 000
Amortissement de biens renouvelables		2 021 480	2 021 480	
Virement à la section d'investissement		6 930 440	6 930 440	
TOTAUX GENERAUX	5 035 240	13 882 160	9 104 920	258 000

TABLEAU D2 – BUDGET PRINCIPAL – AUTRES MOUVEMENTS COMPTABLES

Diverses opérations d'ordre ou purement comptables complètent les mouvements réels qui viennent d'être examinés. Celles-ci sont retracées dans le **tableau D2**.

Il s'agit en premier lieu des mouvements internes à la section d'investissement qui correspondent à une provision de **4 777 240 €** au titre des emprunts assortis d'une option de tirage, afin d'optimiser la gestion de trésorerie.

Sont également pris en compte les autres mouvements rattachés aux opérations d'ordre entre sections (fonctionnement/investissement) pour un montant total de **9 104 920 €** comprenant les charges à répartir, les travaux effectués en régie sur des interventions d'investissement, les dotations aux amortissements ainsi que le virement à la section d'investissement permettant d'assurer l'équilibre entre les deux sections pour un montant de **6 930 440 €**.

En définitive, ces mouvements comptables s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de **14 140 160 €**.

D3 - EQUILIBRE GENERAL

Montants exprimés en Euros

LIBELLES	DEPENSES			RECETTES		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
A - BUDGET PRINCIPAL						
1 - CHARGE DE LA DETTE	8 030 000	2 050 000	10 080 000	183 080	41 800	224 880
2 - MOUVEMENTS REELS	19 060 470	67 640 680	86 701 150	18 060 470	78 495 800	96 556 270
SOUS TOTAUX	27 090 470	69 690 680	96 781 150	18 243 550	78 537 600	96 781 150
3 - OPERATIONS D'ORDRE	5 035 240	9 104 920	14 140 160	13 882 160	258 000	14 140 160
TOTAUX BUDGET PRINCIPAL	32 125 710	78 795 600	110 921 310	32 125 710	78 795 600	110 921 310
B - BUDGETS ANNEXES (hors virement)						
1 - PATRIMOINE INDUSTRIEL	63 770	84 740	148 510	63 770	84 740	148 510
2 - STATIONNEMENT PAYANT	573 930	2 385 990	2 959 920	59 920	2 900 000	2 959 920
TOTAUX TOUS BUDGETS	32 763 410	81 266 330	114 029 740	32 249 400	81 780 340	114 029 740

TABLEAU D3 – EQUILIBRE GENERAL

A l'issue de l'examen du projet de Budget pour 2013 et des différents tableaux analysés précédemment, le **tableau D3** présente l'équilibre général du Budget, Budgets Annexes inclus :

➤ **Pour le Budget Principal**, cet équilibre se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Charge de la dette	10 080 000 €	224 880 €
Section d'investissement	19 060 470 €	18 060 470€
Section de fonctionnement	67 640 680 €	78 495 800€
Totaux mouvements réels	96 781 150 €	96 781 150€
Opérations d'ordre et comptables	14 140 160 €	14 140 160€
TOTAUX GENERAUX	110 921 310 €	110 921 310 €

➤ **Pour leur part, les budgets annexes** sont arrêtés à :

PATRIMOINE INDUSTRIEL	148 510 €	148 510 €
STATIONNEMENT	2 959 920 €	2 959 920 €

En conclusion, le total consolidé tous budgets confondus s'élève à **114 029 740 €**.

Ainsi se présente le Budget Primitif pour l'exercice 2013 sur lequel il appartient au Conseil Municipal de se prononcer à travers diverses décisions soumises maintenant à votre approbation.